

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**LE ROI, L'ÉGLISE ET LA GUERRE :  
LA PRÉDICATION À MONTRÉAL AU MOMENT DE LA CONQUÊTE (1750-1766)**

Par

Simon Décary

Département d'histoire

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

En vue de l'obtention du grade de

Maître ès arts en histoire

Juin 2008

© Simon Décary, 2008



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :  
*Le Roi, l'Église et la guerre :*  
*La prédication à Montréal au moment de la Conquête (1750-1766)*

Présenté par  
Simon Décary

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

..... Thomas Wien .....  
Président-rapporteur

..... Olivier Hubert ...  
Directeur de recherche

..... Dominique Deslandres  
Co-directrice de recherche

..... John A. Dickinson  
Membre du jury

mémoire accepté le 11 FEV. 2009

## Résumé

Cette recherche s'intéresse à la question du pouvoir au Canada ancien et plus particulièrement à l'interaction entre la religion, la morale et la politique dans le discours religieux diffusé à Montréal. Les « Messieurs de Saint-Sulpice », à la fois seigneurs, prêtres, missionnaires et éducateurs, jouissaient d'une influence politique et spirituelle très importante dans le gouvernement de Montréal. L'étude se penche sur le message politique qu'ils livrèrent à leurs paroissiens lors de la dernière décennie du Régime français et lors de la transition politique suivant la Conquête. La source que constituent les sermons est riche en informations sur le sujet, puisque le prédicateur, voulant agir sur son public, renseigne sur son mode de pensée et sur celui de l'institution qu'il représente. Dans un contexte d'instabilité provoqué par la guerre et la cession du Canada à l'Angleterre, les Sulpiciens agirent en agents de maintien de l'ordre. Sous le Régime français, ils exercèrent leur influence pour soutenir l'effort de guerre, et sous le Régime anglais, ils usèrent de leur crédit pour pacifier les Canadiens. L'objectif ultime recherché par Saint-Sulpice n'était pas en soi la soumission de la population au pouvoir civil, mais bien d'assurer l'ordre social nécessaire à la conservation d'un ordre catholique.

**Mots-clefs :** Histoire du Canada, Saint-Sulpice, guerre de Sept ans, Conquête anglaise, prédication, sermon, gallicanisme, opinion publique, discours religieux, Saint-Sulpice.

## Abstract

This research is interested by the question of power in Old Canada and more particularly in correlation between religion, morality and policy in the religious speech broadcast in Montreal. The “Monsieurs de Saint-Sulpice”, were as much lords, priests, missionaries as they were teacher. They enjoyed the very important political and spiritual influence in the Montreal’s government happening at the time. The study leans on the political announcement which they delivered to their parishioners during the French Regime in the last decade and during the political transition according to Conquest. The lecture is rich in information on the subject, since the preacher, wanting to have an impact on the public, gives information about his beliefs and about the institution he represents. In a context of instability caused by war and Canada’s cession to England, the Sulpiciens will act in agent of order. Under French Regime, they exercised their influence to support the war effort, and under English Regime, they worked to pacify the Canadians. The Saint-Sulpice’s ultimate goal was not in itself the population’s submission under civil power, but definitely insurance that the social order would provide the Catholic’s conservation.

**Keywords:** Canadian history, Seven Years’ War, Conquest, predication, lecture, Gallicanism, public opinion, religious speech, Saint-Sulpice.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. LA PROBLÉMATIQUE.....	2
2. LE CADRE HISTORIOGRAPHIQUE.....	3
<i>Survol historiographique de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada - Saint-Sulpice et la guerre - La prédication au Canada français - La prédication en Amérique anglophone - La diffusion des informations par le clergé.</i>	
3. LA SOURCE DU SERMON, RÉVÉLATEUR DE LA PRÉDICATION.....	16
<i>Le genre littéraire et la forme du sermon - Le corpus de sources à l'étude.</i>	
4. MÉTHODES D'ANALYSE.....	20
<i>L'analyse qualitative et la classification des données - L'analyse lexicologique.</i>	
PREMIÈRE PARTIE	
LA FONCTION RELIGIEUSE DE LA GUERRE.....	23
CHAPITRE PREMIER	
GUERRE, PROVIDENCE ET HISTOIRE BIBLIQUE.....	25
<i>Intégration de la guerre de Sept ans à l'histoire des interventions de Dieu - Canada, Nouvel-Israël - Guerre, fléau de la colère de Dieu.</i>	
CHAPITRE II	
LA PASTORALE ET LA GUERRE.....	40
<i>La Peur de la Conquête - Condamnation des plaisirs et des divertissements - Pastorale post-tridentine, un combat contre l'hérésie.</i>	
DEUXIÈME PARTIE	
QUAND L'ENNEMI DE LA RELIGION EST L'ENNEMI DE L'ÉTAT.....	57
CHAPITRE III	
ENNEMI DU ROI, ENNEMI DE DIEU : RHÉTORIQUE DE LA GUERRE SAINTE.....	60
<i>La guerre de Dieu à la guerre - Diabolisation de la figure ennemie - Idéalisation du saint guerrier - Notre-Dame et la colonie : l'intercession en faveur d'une victoire sur l'adversaire.</i>	
CHAPITRE IV	
LE ROI DE FRANCE, LE BRAS SÉCULIER DE L'ÉGLISE.....	71
<i>Le Culte de Saint Louis et l'idéal de la royauté chrétienne - Saint Louis et Louis XV.</i>	
CHAPITRE V	
LA PRÉDICATION ET L'EFFORT DE GUERRE.....	76
<i>L'attachement au terroir au service de l'effort de guerre - Espoir de paix et d'abondance - Éteindre les « murmures » : restreindre et diriger l'opinion publique.</i>	

TROISIÈME PARTIE	
QUAND L'ENNEMI DE LA RELIGION EST LE MAÎTRE DE L'ÉTAT.....	89
CHAPITRE VI	
THÉOLOGIE DE LA CONQUÊTE :	
DE LA PRISE DE QUÉBEC À LA CAPITULATION DE MONTRÉAL.....	92
<i>La Prise de Québec : Tournant et questionnement - Explication religieuse de la défaite :     De la prise de Québec à la capitulation de Montréal.</i>	
CHAPITRE VII	
L'ALLÉGEANCE À LA COURONNE BRITANNIQUE.....	99
<i>Saint-Sulpice sous le Régime militaire - Se Soumettre à l'ordre politique voulu par Dieu -     Le traître intérieur, véritable coupable de la défaite - « L'Anglois notre maître et notre     frère ».</i>	
CHAPITRE VIII	
« POUR AVOIR CHANGÉ DE MAÎTRES, NOUS N'AVONS POINT CHANGÉ DE RELIGION ».....	106
<i>Expliquer les fondements du catholicisme - Les Nouveaux Israéliens de la Province of     Quebec.</i>	
CONCLUSION.....	116
ANNEXE.....	119
BIBLIOGRAPHIE.....	122

## Liste des figures

<b>Figure 1.</b> Fréquence des mots se référant au Dieu-Juge et au Dieu-Amour entre 1751 et 1759.....	39
<b>Figure 2.</b> Fréquences des condamnations pour les années 1751, 1753, 1756, 1758 et 1759 .....	47
<b>Figure 3.</b> Désignation de l'Autre entre 1751 et 1759 .....	63
<b>Figure 4.</b> Présence du terme « hérésie » dans les sermons entre 1751 et 1766 .....	112
<b>Figure 5.</b> Les détenteurs d'enjeux et la stratégie d'actions associée aux formes contractuelles .....	116



## Abréviations

APSSM	Archives des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal
DBC	<i>Dictionnaire bibliographique du Canada</i>
PUL	Les Presses de l'Université Laval
PUM	Les Presses de l'Université de Montréal
RAPQ	Rapport de l'archiviste de la province de Québec
RHAF	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>

*À la mémoire de mon grand-père Réal  
qui nous a quitté cette année*

## Remerciements

Ce mémoire n'aurait pu prendre forme sans la participation de plusieurs personnes que je tiens à remercier pour leur soutien au cours de mes recherches et de ma rédaction. Je commence mes remerciements par mon directeur de recherche, Ollivier Hubert, et par ma codirectrice, Dominique Deslandres, dont les précieux conseils m'ont poussé à devenir plus rigoureux.

J'aimerais également remercier les professeurs Nicole Lemaitre et Alain Cabantous pour leur chaleureux accueil à l'Université Paris I – Sorbonne et pour m'avoir si bien intégré dans les discussions du séminaire de recherche en histoire moderne.

Je désire exprimer ma reconnaissance aux archivistes des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal, David Émond et Marc Lacasse, qui m'ont accueilli avec bienveillance dans leur institution et qui m'ont grandement facilité l'accès aux sources.

J'éprouve une profonde gratitude à l'égard de mes proches : à ma compagne Alix qui m'a écouté, conseillé et lu, et cela, à chaque étape de ma rédaction; à ma mère, dévouée depuis toujours à ses enfants, qui a corrigé attentivement chacun des chapitres de ce mémoire; à mon père qui ne cesse de m'appuyer dans tous mes projets et mes décisions. Je remercie également mes amis Benjamin, Philippe et Véronique pour leur patience avec laquelle ils m'ont écouté parler de mon sujet et de mes questionnements.

## INTRODUCTION

Les « Messieurs de Saint-Sulpice » furent des acteurs importants dans le développement de Montréal et la consolidation de l'Église catholique au Québec. À la fois seigneurs, prêtres, missionnaires et éducateurs, ils jouissaient d'une puissance temporelle et spirituelle considérable au sein de la société montréalaise, et ce, au moins jusque dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la grande paroisse sulpicienne de Notre-Dame est démantelée.

En 1657, leur histoire débuta sur les rives du Saint-Laurent avec l'arrivée de quatre missionnaires sulpiciens. Leur communauté se développa selon un système français fortement ancré dans une ecclésiologie gallicane. L'Ancien Régime français offre dans l'histoire canadienne un lieu privilégié pour étudier la coopération entre l'État et l'Église, illustrée par la figure symbolique de l'alliance entre le trône et l'autel<sup>1</sup>. D'ailleurs, la guerre de Sept ans possède l'avantage d'englober une courte période riche en événements dont la conclusion est la Conquête britannique. La société canadienne fut alors entraînée dans une lutte acharnée pour sa survie politique; ce qui eut une incidence sur toute son organisation sociale, religieuse et culturelle<sup>2</sup>. La logique gallicane, où l'État est catholique et l'Église nationale, suppose que les autorités coloniales et les sulpiciens faisaient cause commune pour assurer la défense de la colonie. Mais, dans quelle mesure Saint-Sulpice défendait-il ses propres intérêts avant ceux de l'État? Lors de la guerre de Sept ans, il avait tout intérêt à ce que la France demeure la détentrice du Canada et le catholicisme la religion d'État. Pourtant, après la capitulation, il appuya rapidement les autorités britanniques. Comment Saint-Sulpice a-t-il composé avec les effets de la Conquête et le changement d'allégeance? Le contexte

---

<sup>1</sup> Cornelius Jaenen explique que le gallicanisme royal avait été transféré au Canada dès le début de la colonisation française. Il poursuit : « La religion était le fondement de la société civile. C'est pourquoi l'État était religieux, et plus précisément, catholique. Le Nouveau-Monde dut se soumettre à la domination chrétienne par ordre du Prince Chrétien, le roi de France [...]et non par ordre de cet organisme papal créé en 1622, la Congrégation de la Propagande. Les Français ne pouvaient pas concevoir une Église qui soit indépendante de l'État. Le rôle de l'Église consistait à développer la conscience civile et sociale en même temps que la vie spirituelle des colons. Quant aux relations entre l'Église et l'État, le mot d'ordre était toujours le même, "l'Église est dans l'État, non l'État dans l'Église." L'État était religieux et l'Église, elle, nationale ». Cornelius Jaenen, *Le rôle de l'Église en Nouvelle-France*, Ottawa, Société historique du Canada, Brochure no 40, 1985, p. 4-5.

<sup>2</sup> Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête 1754-1760*, Montréal, Fidès, 1955, p. 7-11.

historique de la Conquête nous permettra d'éclairer les éléments de continuité et de rupture de la politique de Saint-Sulpice avec l'État et il nous offrira l'occasion d'explorer les intérêts qui gouvernaient les sulpiciens.

## 1. LA PROBLÉMATIQUE

Cette recherche s'intéresse à la question du pouvoir au Canada ancien et plus particulièrement à l'interaction entre la religion, la morale et la politique dans le discours religieux diffusé à Montréal. Pour ce faire, nous analyserons la prédication paroissiale à travers les sermons rédigés par les sulpiciens. Ceux-ci sont riches en informations sur le sujet, puisque le prédicateur, voulant agir sur son public, nous renseigne sur son mode de pensée et sur celui de l'institution qu'il représente<sup>3</sup>.

L'influence politique et spirituelle de la Compagnie de Saint-Sulpice était très importante dans le gouvernement de Montréal : Notre-Dame, l'unique paroisse de la ville, était sous son giron et la presque totalité des paroisses de la région était desservie par ses membres – Pointe-aux-Trembles, Lachine, Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent, Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, Sault-au-Récollet et la mission du Lac-Des-Deux-Montagnes<sup>4</sup>. La Compagnie avait ainsi la possibilité de diffuser sa vision du monde, son idéologie et sa morale à un large public au sein de la colonie. Par vision du monde, nous entendons la définition qu'en donne Robert Mandrou : « ensemble des cadres conceptuels acceptés par un individu ou un groupe et utilisés par eux dans l'exercice quotidien de leurs pensées et de leurs activités<sup>5</sup> ».

Notre étude couvre de 1750 à 1766, une période qui nous permet de couvrir la dernière décennie du Régime français et la transition politique suivant la Conquête, et ce,

---

<sup>3</sup> Jean Schillinger, *Abraham a Santa Clara : Pastorale et discours politique dans l'Autriche du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Éditions scientifiques européennes, Berne, 1993, p. 17-18.

<sup>4</sup> Brigitte Caulier et al., *Les Prêtres de Saint-Sulpice au Canada : grandes figures de leur histoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992, p. 24.

<sup>5</sup> Cité par Régine Robin, *Histoire et linguistique*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 67.

jusqu'à la nomination de M<sup>sr</sup> Briand à l'évêché de Québec<sup>6</sup>. Au cours de cette période, les prédicateurs de Saint-Sulpice estimèrent de leur devoir d'éclairer leurs paroissiens sur la gravité des événements qui bouleversaient la colonie. En étudiant leur message selon la chronologie et les circonstances de la guerre, nous pourrons tracer l'évolution de la prédication à travers les victoires et les revers de l'armée française, et ce, jusqu'au changement d'allégeance imposé par la Conquête. La thèse que nous défendrons est la suivante : dans un contexte d'instabilité provoqué par la guerre de Sept ans et la cession du Canada à l'Angleterre, les sulpiciens agirent en agents de maintien de l'ordre. Sous le Régime français, ils exercèrent leur influence pour soutenir l'effort de guerre, et sous le Régime anglais, ils usèrent de leur crédit pour pacifier les Canadiens. L'objectif ultime recherché par Saint-Sulpice n'était pas en soi la soumission de la population au pouvoir civil, mais bien d'assurer l'ordre social nécessaire à la conservation d'un ordre catholique. Nous tenterons de démontrer que les prédicateurs présentaient les événements militaires et politiques de manière à conforter leur ascendance sur la population et à renforcer la pratique catholique à Montréal.

## 2. LE CADRE HISTORIOGRAPHIQUE

Notre sujet d'étude s'inscrit à la jonction de plusieurs axes historiographiques, puisqu'il n'existe aucune tradition d'étude, propre au Canada français, sur la prédication en temps de guerre. De plus, le sermon servit à peine de source aux historiens. C'est pour ces raisons que nous entreprenons ici d'en explorer les diverses thématiques afin de vérifier nos hypothèses.

En se penchant sur l'historiographie des sulpiciens, on s'intéressera directement aux ouvrages portant sur le XVIII<sup>e</sup> siècle ainsi que sur l'implication de leur communauté dans les guerres franco-anglaises qui eurent lieu en Amérique du Nord. On poursuivra par les études

---

<sup>6</sup> La nomination d'un évêque au Canada mit fin d'une certaine manière au climat d'insécurité. Cet événement signifiait implicitement la reconnaissance de l'Église catholique par le gouvernement britannique qui avait empêché, depuis son arrivée, à la hiérarchie ecclésiastique de combler la vacance du siège. En arrêtant notre étude sur la prédication en 1766, nous engloberons l'ensemble de la tourmente des premières années de la Conquête jusqu'au début d'une normalisation, qui parachèvera les grandes adaptations du discours sulpicien au changement de Régime.

consacrées à la prédication au Canada et dans les colonies anglo-américaines. Finalement, nous nous interrogerons sur le rôle que le clergé jouait dans la diffusion des informations au cours de l'Ancien Régime.

### *Survол historiographique de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques décennies à peine après l'essor de la littérature historique au Québec, la Compagnie de Saint-Sulpice devient un sujet de l'histoire au Canada français qui prend alors la forme de notices biographiques, écrites par des sulpiciens de Montréal ou de Paris, tels qu'Henri Gauthier, Auguste Gosselin, Joseph Tassé et Pierre Rousseau. La tendance à voir l'histoire sulpicienne s'écrire de l'intérieur domine le paysage historiographique durant près d'un siècle et elle prendra fin dans les années 1960 avec Olivier Maurault, connu pour être le plus prolifique historien sulpicien<sup>7</sup>. Ceci eut pour conséquence d'encadrer l'histoire sulpicienne dans une perspective institutionnelle. Selon Dominique Deslandres, si « dans leur ensemble, les travaux des historiens sulpiciens ne dépassent pas l'analyse factuelle, providentielle, souvent, apologétique », leurs recherches furent, elles, menées avec « toute l'assiduité méthodologique de la discipline de leur époque<sup>8</sup> ».

Deux siècles en particulier captivèrent les historiens sulpiciens : les XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'élan missionnaire permit la mise en scène des origines de leur communauté au Canada et la création d'une mythologie sulpicienne, comprenant une épopée fondatrice et des figures pionnières emblématiques. La période de la post-Conquête, axée sur le XIX<sup>e</sup> siècle, servit à analyser les enjeux concernant les biens du Séminaire tout en gardant en filigrane leur implication dans la sauvegarde du catholicisme au Canada. Ainsi, le XVIII<sup>e</sup> fut un siècle délaissé par l'historiographie sulpicienne et on peut remarquer que les publications plus récentes ne comblèrent que peu cette zone grise dans l'histoire de la Compagnie. C'est à

---

<sup>7</sup> Entre autres voir : Olivier Maurault, *Nos Messieurs*, Montréal, Editions du Zodiaque, [1936] (*Collection du Zodiaque*, 35) et *Saint-Sulpice*, Montréal, Librairie d'action canadienne-française, 1930.

<sup>8</sup> Dominique Deslandres, « Histoire et mémoire de soi » dans Dominique Deslandres, John A. Dickinson et Ollivier Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion (1657-2007)*, Montréal, Fidès, 2007, p. 99 et 113.

ce constat qu'arrive Angélique Da Silva lorsqu'elle décide d'entreprendre la rédaction d'un mémoire sur le supérieur d'Étienne Montgolfier entre les années 1759 et 1791<sup>9</sup>. Elle se penche sur les stratégies déployées par le Séminaire de Montréal pour préserver l'intégrité de ses possessions seigneuriales et, surtout, pour éviter sa disparition, comme ce fut le cas pour les communautés masculines des Jésuites et des Récollets. À travers cette période charnière, elle démontre que la coopération du Séminaire avec le gouvernement britannique fut pour contrer le danger qui pesait sur le catholicisme<sup>10</sup>. Une double menace planait sur leurs têtes : l'appropriation de leurs biens par la Couronne britannique et l'interdiction de recruter de nouveaux prêtres. D'ailleurs, comme le remarque John A. Dickinson, le recrutement exclusivement français mettait en péril la pérennité de l'institution, puisque les Britanniques interdisaient dorénavant tout rapport avec la métropole française. Les sulpiciens devaient changer de politique<sup>11</sup>. Le Régime britannique ouvrit la voie à une politique essentiellement canadienne<sup>12</sup>. L'enjeu était double : « défendre les positions de l'Église dans le gouvernement de Montréal tout en ne s'aliénant pas le gouverneur »<sup>13</sup>. Malgré la méfiance mutuelle entre Saint-Sulpice et les autorités britanniques, les rapports politiques entre les deux camps tendront à se normaliser à travers les concessions réciproques<sup>14</sup>. Les ouvrages de Dickinson et de Da Silva nous serviront ainsi à mieux comprendre la prédication sulpicienne d'après la Conquête par la lumière qu'ils projettent sur les enjeux politiques et économiques entre les sulpiciens et le nouveau gouvernement.

---

<sup>9</sup> Angélique Da Silva, *Du régime français au régime anglais : le supérieur d'Étienne Montgolfier (1759-1791) au Séminaire de Montréal*, M.A. (Histoire), Versailles, Université de Versailles-St Quentin-en Yvelines, 2000.

<sup>10</sup> Da Silva, *Du régime français au régime anglais* ... p. 153.

<sup>11</sup> John A. Dickinson, « Les sulpiciens au Canada » dans Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal* ... p. 42.

<sup>12</sup> La réussite de l'acte de cession et d'abandon des biens du Séminaire de Paris à celui de Montréal, le 29 avril 1764, illustre bien la nouvelle orientation de la politique pratiquée par le supérieur Montgolfier, qui cherche davantage à servir l'Église du Canada que les intérêts du Séminaire de Paris. Ce dernier aurait pu profiter d'une vente de ses seigneuries montréalaises et réinvestir le capital en Europe. De son côté, le Séminaire de Paris, malgré son acquiescement à l'acte d'abandon, n'en protège pas moins ses intérêts par une convention secrète. Si le roi de France reconquiert le Canada ou si le gouvernement anglais permet au Séminaire de Paris de jouir de ses biens, la cession sera annulée.

Da Silva, *Du régime français au régime anglais* ... p. 146.

<sup>13</sup> Da Silva, *Du régime français au régime anglais* ... p. 135.

<sup>14</sup> John A. Dickinson, « Les sulpiciens au Canada » dans Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal* ... p. 42-44.



L'historiographie de Saint-Sulpice renseigne également sur l'implication du Séminaire dans les guerres franco-anglaises. À ce sujet, Olivier Maurault rédigea un article : « Quand Saint-Sulpice allait en guerre... »<sup>15</sup>. Il fut écrit en 1940, au moment où le sulpicien Georges Hamel s'engagea comme aumônier militaire dans les troupes canadiennes durant la Deuxième Guerre Mondiale. L'auteur, en retraçant l'histoire des grandes figures guerrières de la Compagnie, place le prêtre sulpicien dans une tradition militaire active durant le Régime français.

Maurault utilisa des extraits de la correspondance du supérieur général de Paris, M. Tronson, et du supérieur de Montréal, M. Dollier de Casson (1671-1674 et 1678 à 1701), pour renseigner sur la politique interne à propos de l'implication des prêtres dans les guerres coloniales. Il démontra que Paris accordait la permission aux sulpiciens du Canada de participer à la guerre en tant qu'aumônier militaire auprès des guerriers amérindiens. Outre le service spirituel, on apprend que les prêtres avaient un rôle d'informateurs auprès des autorités françaises lorsque celles-ci s'« interroge[ai]ent sur les matières de la guerre, ou [...] sur les sentiments [...] des sauvages »<sup>16</sup>. De plus, Maurault souligne que l'évangélisation des Indiens devait servir à former de « bons soldats »<sup>17</sup>.

Louise Tremblay, qui analyse elle aussi la correspondance de Tronson, arrive à des conclusions similaires<sup>18</sup>. L'historienne prouve l'existence de puissants liens entre les missions sulpiciennes et les autorités coloniales : « La mission constitue un potentiel politique important, car les Indiens résidents représentent une réserve pouvant servir aux campagnes militaires et aux expéditions d'espionnage<sup>19</sup>. Tremblay explique que les principales fonctions des sulpiciens étaient « d'assurer l'obéissance des Indiens aux ordres des officiers » et de

---

<sup>15</sup> Maurault, « Quand Saint-Sulpice allait en guerre... », *Cahiers des Dix*, 5 (1940), p. 11-30.

<sup>16</sup> Maurault, « Quand Saint-Sulpice allait en guerre... » ... p. 18.

<sup>17</sup> Maurault, « Quand Saint-Sulpice allait en guerre... » ... p. 15.

<sup>18</sup> Tremblay, Louise, *La politique missionnaire des Sulpiciens au XVII<sup>e</sup> et début du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1668-1735*, Montréal, Université de Montréal, 1981, p. 70-73.

<sup>19</sup> Tremblay, *La politique missionnaire des Sulpiciens...* p. 70.

motiver et d'engager les Indiens au combat<sup>20</sup>. Les finalités d'évangélisation et de francisation des Sauvages devaient donc servir la Couronne française.

D'autre part, la littérature historique souligne l'implication de la Compagnie de Saint-Sulpice dans la guerre de Sept ans à travers les actions de l'abbé François Picquet, fondateur et supérieur de la mission de La Présentation en Iroquoisie. Picquet fut l'une des figures héroïques de la guerre de Sept ans. Plusieurs auteurs lui ont consacré des articles, des chapitres d'ouvrage et des biographies à tendance hagiographique. On s'est surtout intéressé à son personnage entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, à une époque où la foi et le patriotisme sont pratiquement devenus synonymes et où « l'identification du national et du religieux est de plus en plus courante »<sup>21</sup>.

De par ses rôles religieux et politique en tant qu'évangéliste et diplomate auprès des Cinq-Nations, la figure de Picquet fut exploitée de manière à confirmer l'union historique existante entre la sainteté et le patriotisme au Canada français. Les divers historiens accentuèrent sa participation militaire et dépeignirent ses actions comme des prodiges afin d'en faire le plus grand serviteur du roi et du Christ en Amérique française. Le problème majeur entourant François Picquet est que son personnage est héritier du mythe et que ses biographies sont rédigées de manière à accumuler les péripéties chevaleresques. Ainsi, il est très difficile de se faire une idée véridique le concernant<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> Tremblay, *La politique missionnaire des Sulpiciens ...* p. 70.

<sup>21</sup> Gagnon, Serge, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 90.

<sup>22</sup> Les historiens de Picquet ont tous en commun d'avoir utilisé comme source le *Mémoire sur la vie de M. Picquet, missionnaire au Canada* de l'astronome Jérôme Lefrançois de La Lalande, ami et premier biographe de Picquet (1783). Ce texte d'une soixantaine de pages à peine influença profondément la future littérature historique touchant de près ou de loin le personnage de Picquet. La lecture de ce récit, rédigé sous une plume pleine de vitalité, est si exaltante qu'il est difficile de ne pas succomber aux charmes d'un tableau si lyrique. François Picquet y est présenté « comme l'auteur de toutes les pertes des Anglois et des avantages que la France remportoit sur eux. Quelques-uns même insinuoient qu'il y avoit quelque chose de surnaturel. »

Jérôme Lefrançois de La Lalande, « Mémoire sur la vie de M. Picquet, missionnaire au Canada, par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences » dans *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*. Volume 26, Paris, Y.-M.-M de Querbeuf, édit., Paris, 1783, p. 1-63.

Malgré cette limite, nous pouvons tirer quelques conclusions des ouvrages le concernant. Les nombreux éloges décernés de la part d'officiers et de dirigeants coloniaux<sup>23</sup> sont des éléments probants du rôle de Picquet dans les négociations avec les Iroquois et de sa collaboration militaire avec les autorités civiles. Puisque Picquet en tant que sulpicien relevait de l'autorité des Séminaires de Paris et de Montréal, nous pouvons affirmer que la Compagnie autorisait ses missionnaires à user de leur influence sur les Indiens pour que ceux-ci guerroyent auprès de la France durant la guerre de Sept ans<sup>24</sup>.

Un autre constat apparaît à travers l'historiographie sulpicienne. On remarque que les études historiques portant sur le Régime français privilégient les relations du Séminaire avec les nations amérindiennes au dépend de celles entretenues avec la population coloniale de Montréal. Pourtant au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le remarque Guy Frégault, « bien qu'il compte encore des missionnaires, le Canada n'est plus un pays de mission<sup>25</sup> ». Cette observation est partagée par Louise Tremblay et John A. Dickinson. En effet, à partir de 1696, la migration des Indiens de la mission de la Montagne vers celle ouverte au Sault-au-Récollet « marque un changement dans la politique missionnaire des sulpiciens ». Le Séminaire de Paris prend la décision de privilégier sa seigneurie de Montréal par rapport à l'entreprise d'évangélisation. « À l'avenir les missionnaires devront se contenter d'un budget moindre et accepter que l'emploi de la gratification royale serve également au développement de la seigneurie de Montréal<sup>26</sup> ». Les déplacements subséquents des sites de mission deviennent même une stratégie adoptée par la Compagnie afin de faciliter la colonisation française sur l'île de Montréal en octroyant des concessions déjà défrichées par les Indiens<sup>27</sup>. Parallèlement, la pastorale auprès de la population blanche occupe une part toujours grandissante des effectifs cléricaux, suivant la progression démographique de l'île de Montréal passant de 2969 à 11 566 habitants entre 1700 et 1760<sup>28</sup>.

---

<sup>23</sup> Entre autres, plusieurs documents provenant de la collection des manuscrits de Lévis soulignent l'implication diplomatique de Picquet en Iroquoisie au cours de la guerre de Sept Ans.

<sup>24</sup> Picquet n'était pas le seul missionnaire à La Présentation à jouer un rôle stratégique dans la guerre. Il y avait également ses acolytes MM. Déperet, Besson de La Garde, Mathevet et de Terlaye. Maurault, « Quand Saint-Sulpice allait en guerre... » ... p. 22.

<sup>25</sup> Frégault, « Les finances de l'Église sous le régime français », *Écrits du Canada français*, 5, p. 154.

<sup>26</sup> Tremblay, *La politique missionnaire des Sulpiciens* ... p. 87.

<sup>27</sup> Tremblay, *La politique missionnaire des Sulpiciens* ... p. 87 ; Dickinson, « Évangéliser et former des prêtres » dans Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal* ... p. 362- 365.

<sup>28</sup> Dickinson, « Les Sulpiciens au Canada » dans Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal* ... p. 42.

L'intérêt croissant pour la population coloniale au sein des politiques de la Compagnie ne rend que davantage pertinente l'analyse de la prédication paroissiale. De plus, les discours et les stratégies d'évangélisation auprès des Indiens furent bien étudiés, notamment depuis la publication de *Croire et faire croire* par Dominique Deslandres<sup>29</sup>.

### *La prédication au Canada français*

La prédication au Canada français est un sujet mal connu en histoire. Malgré les références abondantes au rôle du clergé et au catholicisme dans la société québécoise, les historiens manifestèrent peu d'attention sur le message véhiculé par la hiérarchie ecclésiastique. Le premier à s'y être investi rigoureusement fut Louis Rousseau dans son ouvrage *La prédication à Montréal de 1800 à 1830*<sup>30</sup>. Il oeuvra à reconstituer le corpus des sermons prononcés par les prêtres de Saint-Sulpice durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Son intérêt pour les formations idéologiques le conduisit à analyser la prédication catholique qu'il identifie comme une des sources dominantes du façonnement de la vision du monde de la population. Sa formation théologique le pousse à adopter l'approche « religiologique ». Celle-ci analyse la structure du message contenu dans les sermons afin de déceler un schéma applicable et transcendant à toutes les conjonctures. Rousseau veut ainsi briser « l'événement historique de la parole pour en dégager la structure<sup>31</sup>. »

Cette méthode lui permet de découvrir un certain nombre d'éléments sur les figures du divin, sur les représentations du Sacré et sur la relation entre le Sacré et le Profane, qui nous seront utiles pour apprécier la prédication au XVIII<sup>e</sup> siècle. En plus de tracer les contours du sacré dans la vie religieuse et culturelle des Montréalais, il étudie les diverses formes littéraires de la prédication et il tient une réflexion sur la portée qu'avait le sermon dans l'opinion publique. Malgré ses efforts pour décroiser le phénomène religieux, son

---

<sup>29</sup> Dominique Deslandres, *Croire et faire croire : les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1650)*, Paris, Fayard, 2003.

<sup>30</sup> Louis Rousseau, *La prédication à Montréal de 1800 à 1830 : approche religiologique*, Montréal, Fides, 1976.

<sup>31</sup> Rousseau, *La prédication à Montréal ...* p. 137.

approche intègre peu la prédication dans la sphère sociale, puisque l'objet est la structure du sermon et non son articulation aux événements. Or la guerre de Sept ans et la Conquête sont justement des événements qui permettent d'arrimer les notions véhiculées par les sermons à l'inévitable adaptation politique, économique et religieuse qu'impose aux sulpiciens et à la population la Conquête anglaise.

Malgré l'appel de Rousseau, les sermons ne reçurent aucun autre traitement historique approfondi. Toutefois, les carences historiographiques au sujet de la prédication paroissiale peuvent être partiellement comblées par l'analyse d'autres sources que le sermon. Premièrement, Marie-Aimé Cliche aborda la question de la prédication dans *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France*<sup>32</sup>. Elle utilisa une grande variété de documents historiques : mandements des évêques, livres de comptes paroissiaux, correspondance, journaux d'officier etc. D'autre part, Ollivier Hubert s'intéressa au discours prédicatif relatif au rite dans sa thèse de doctorat *Sur la terre comme au ciel*<sup>33</sup> dans laquelle les pratiques rituelles sont analysées comme une mise en forme des dispositifs de pouvoir. Son étude du discours prédicatif s'inscrit dans la continuité des travaux de Rousseau. Tous deux observent la régularité des fondements doctrinaux du discours prédicatif tout au long de leur période étudiée. Néanmoins, Hubert, contrairement à Rousseau, démontre avec plus de rigueur l'intime union entre la religion et le pouvoir. Il élimine la frontière entre religion d'élite et religion populaire pour éclairer « les modes de fonctionnement d'un outil de contrôle », le rite<sup>34</sup>.

Sans utiliser le sermon, l'ouvrage de Hubert donne néanmoins d'excellentes pistes de réflexion sur son utilisation, en tant que source révélatrice des représentations ecclésiastiques du pouvoir, mais aussi en tant qu'outil de contrôle des populations catholiques. Premièrement, les caractéristiques attribuées au mandement épiscopal peuvent également s'appliquer au sermon pour définir les grandes lignes de la représentation ecclésiastique du monde, puisque tous deux sont des sources écrites à vocation orale. Le sermon, tout comme le mandement, devient, en reprenant les mots de Hubert, le lien le plus intelligible « entre un

---

<sup>32</sup> Marie-Aimée Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988.

<sup>33</sup> Ollivier Hubert, *Sur la terre comme au ciel. La gestion des rites par l'Église catholique du Québec (fin XVIIe – mi XIXe siècle)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000.

<sup>34</sup> Hubert, *Sur la terre comme au ciel...* p. XX

réel partagé et le message doctrinal, le faisant échapper à la raideur législative et à l'abstraction conceptuelle »<sup>35</sup>.

Deuxièmement, en concevant le sermon à l'intérieur du rite, on peut l'insérer dans « les modes de fonctionnement » de ce dernier, comme outil de contrôle. Hubert prouve que le pouvoir du rite dépend de la sacralité que lui accorde la société, mais inversement le sacré se crée par le rite. Ainsi, l'Église tire son pouvoir, en partie, du monopole qu'elle exerce sur le rite. De son côté, Cliche fait elle aussi le pont entre le discours religieux et le pouvoir. Elle observe une connivence entre le pouvoir civil et religieux lorsque le discours clérical attribue aux péchés des fidèles les erreurs militaires des autorités.

Hubert et Cliche exposent dans leurs travaux que la victoire militaire ne recevait pas le même traitement rituel et discursif que la guerre. La guerre était décrite comme la sanction la plus terrible de la justice divine, car elle rassemblait en elle seule « émigrations forcées, renversement de fortune, perte de biens, pauvreté, disette<sup>36</sup> ». La population devait unir ses prières pour mettre fin à ce fléau<sup>37</sup>. Tandis que la victoire prenait la forme d'un remerciement collectif, car aucune armée ne gagnait sans l'aide de Dieu<sup>38</sup>. Lors des festivités, il se succédait « messes solennelles, processions, *Te Deum*, feux de joie, sermons enthousiastes, carillons, pavillons ennemis suspendus à la cathédrale<sup>39</sup> ». Le traitement différencié de la victoire militaire et de la guerre agit sûrement sur la forme que prenait le sermon. Ce constat envisage la variation du contenu prédicatif en fonction de la conjoncture des campagnes militaires.

Louise Dechêne, dans son ouvrage posthume, a observé une variation du contenu prédicatif dans les mandements selon les événements de la guerre de Sept ans. Elle décompose le message de l'évêque en deux périodes distinctes : une de 1755 à 1758 marquée par « l'enthousiasme pour les hauts faits militaires » de la France et par le soutien à l'autorité royale; une autre de 1758 à 1759, empreinte de pessimisme et diffusant un message

---

<sup>35</sup> Hubert, *Sur la terre comme au ciel* ... p. 13-14.

<sup>36</sup> Hubert, *Sur la terre comme au ciel* ... p. 14-15.

<sup>37</sup> Hubert, *Sur la terre comme au ciel*...p. 77. et Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France*... p. 50.

<sup>38</sup> Hubert, *Sur la terre comme au ciel* ... p.16

<sup>39</sup> Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France*... p. 62.

culpabilisant<sup>40</sup>. En 1758, les mandements présentent la guerre pour la première fois « en terme de calamité » et laissent entrevoir aux habitants qu'ils pourraient avoir une part de responsabilité dans ces malheurs ». Ensuite, selon Dechêne, les Canadiens apprennent « sans transition » en février 1759 qu'ils ont attiré la colère divine et qu'ils doivent renoncer à leur vie pécheresse et se convertir. Dès lors, le discours épiscopal a cessé « de refléter celui du gouvernement<sup>41</sup> ».

Croyant qu'aucun sermon de cette époque ne fut conservé, Dechêne mentionne qu'il n'y a aucun moyen de savoir ce que diffusaient réellement les curés dans leur paroisse et elle pose comme hypothèse que les prêtres s'inspiraient des instructions épiscopales dans leur pastorale concernant les événements politiques<sup>42</sup>. Par notre étude sur les sermons sulpiciens, nous pouvons affirmer que la progression du discours pastoral à Montréal ne suit pas tout à fait le découpage proposé par Dechêne. Par exemple, nous remarquons que dès 1756 les sulpiciens dépeignent la guerre (nous le verrons dans le chapitre premier) comme un fléau que Dieu dirige contre les habitants pour punir leurs péchés. En 1759, le discours culpabilisant qu'employait l'évêque n'était pas une nouveauté pour les Montréalais et s'inscrivait dans la continuité de ce qu'ils avaient entendu depuis le début de la guerre. C'est pourquoi les sermons sont des pièces maîtresses pour comprendre de manière nuancée le message ecclésiastique diffusé dans la population.

En somme, le sermon fut une source très peu fréquentée par les historiens québécois, mais non moins salué par plusieurs pour sa richesse informative sur les représentations et les enjeux du pouvoir. Dans ces conditions, il faudra se retourner essentiellement sur des travaux européens et américains<sup>43</sup> et y chercher des éléments pouvant s'adapter au contexte canadien du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>40</sup> Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Boréal, Montréal, 2008, p. 431 et 436.

<sup>41</sup> Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre ...* p. 436 et 451.

<sup>42</sup> Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre ...* p. 359, 449 et 452.

<sup>43</sup> Ouvrages principaux : Jean Delumeau, *La Peur en Occident*, Hachette, Paris, 1978 ; *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident (XIII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1983 ; Bernard Dompnier, *Le Venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Centurion, 1985 ; François Lebrun, *Le Rôle de Dieu et révolution : Les Sermons d'un curé angevin avant et pendant la guerre de Vendée*, Imago, Paris, 1979 ; Jean Schillinger, *Abraham à Sancta Clara : Pastorale et discours politique dans l'Autriche du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Berne, Éditions scientifiques européennes, 1993.

Dans le monde anglo-américain, plusieurs historiens traitèrent de la question du rôle du sentiment religieux dans les guerres franco-britanniques dans les colonies anglo-protestantes. Une tradition historiographique, débutée par Francis Parkman dans son ouvrage *A Half-century of Conflict* édité en 1892<sup>44</sup>, associe les expéditions de la Nouvelle-Angleterre en terre française à des croisades protestantes menées contre les « papistes ». Les guerres impériales prennent une signification et une finalité religieuses exactement comme ce qui se passe chez les Français catholiques du Canada. Les Anglo-protestants entreprennent une guerre sainte contre l'Antéchrist à travers la conquête de la France « papiste »<sup>45</sup>. Selon Shortt, la victoire militaire devient la preuve pour le clergé protestant que Dieu était de leur côté<sup>46</sup>. Cette idée est aussi appuyée par Nathan O. Hatch<sup>47</sup> : le clergé mettait beaucoup d'espoir dans la lutte impériale pour abattre l'Homme du Pêché qu'était le Catholique. William Pencak démontre que la Conquête du Canada revêtait dans l'imaginaire protestant une dimension eschatologique. La victoire totale aurait été sentie comme le prélude de la diffusion universelle du protestantisme et le triomphe final sur l'Antéchrist incarné par le pape<sup>48</sup>.

Selon Bumsted, le discours religieux servait à légitimer les actes politiques et à supporter les motivations économiques de la guerre. Sa lecture des sermons démontre l'évolution du discours clérical selon la conjoncture militaire et politique. Par exemple, avant la prise de Louisbourg lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), la guerre apparaissait comme un châtement divin et, par la suite, elle s'assimilait à une croisade dirigée contre les ennemis de Dieu.

---

<sup>44</sup> Francis Parkman, *A Half-century of Conflict*. Tome II, Toronto, 1892.

<sup>45</sup> Parkman, *A Half-century of Conflict* ... p. 113.

<sup>46</sup> S.E.D. Shortt, "Conflict and Identity in Massachusetts: The Louisbourg Expedition of 1745", *Histoire sociale/Social History*, vol. 5, 1972, p. 176.

<sup>47</sup> Nathan O. Hatch, "The Origins of Civil Millennialism in America: New England Clergymen, War with France, and Revolution", *William and Mary Quarterly*, 3e semestre, vol. 31, 1974.

<sup>48</sup> J. M. Bumsted, "Sermon Literature and the 1745 Louisbourg Campaign", *Dalhousie Review*, vol. 63, été 1983, p. 267.



Entreprendre l'étude de la prédication paroissiale, c'est entreprendre l'histoire d'un véhicule de communication dominant en Nouvelle-France. En effet, l'Église, selon Michèle Fogel, était un réseau de communication privilégié pour joindre les populations analphabètes et hétérogènes de l'Ancien Régime<sup>49</sup>. Le réseau clérical, composé d'hommes lettrés, était un médium des mieux adaptés, car la structure paroissiale adhérait parfaitement à la répartition urbaine et rurale de l'habitat, la célébration de la messe réunissait chaque semaine sous un même toit l'ensemble de la communauté et son fonctionnement hiérarchique lui permettait de couvrir de vastes territoires de manière ordonnée. La monarchie française, qui avait pour maxime « Faire connaître pour être obéi<sup>50</sup> », avait reconnu le potentiel de l'Église pour communiquer à ses sujets une information homogène et pour faire de ses exploits et de ses décisions des événements publics. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les résistances du clergé avaient été fortes pour empêcher le discours royal de pénétrer l'établissement sacré de l'église<sup>51</sup>. Pourtant, vers 1710, un consensus se fixa entre le roi et l'Église gallicane : en échange de la reconnaissance officielle du mandement épiscopal, l'ordre royal pouvait être lu lors de grandes messes. Dorénavant, lors de la célébration eucharistique, trois documents, qui émanaient de trois paliers hiérarchiques différents, pouvaient annoncer aux habitants des événements : l'ordre royal, le mandement épiscopal ainsi que le sermon paroissial. De cette façon, le prêtre venait à publiciser l'événement et à souligner l'attention divine portée aux actes du roi. Comme le remarquent Lebrun<sup>52</sup> et Schillinger<sup>53</sup>, le sermon, qui émanait du niveau d'autorité le plus bas, était le discours le plus intime pour la communauté paroissiale, puisqu'il se construisait à partir des connaissances spécifiques du prêtre sur sa communauté.

Au Canada plus qu'ailleurs, le clergé jouait un rôle-clef dans la diffusion des informations. Christophe Horguelin signale que le discours public en Nouvelle-France était essentiellement produit par les autorités civiles et religieuses de la colonie<sup>54</sup>. Il n'y avait ni

---

<sup>49</sup> Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Fayard, Paris, 1989, p. 112.

<sup>50</sup> Fogel, *Les cérémonies de l'information* ... p. 73.

<sup>51</sup> Fogel, *Les cérémonies de l'information* ... p. 112-116, 138, 240-241.

<sup>52</sup> Lebrun, *Le Rôle de Dieu et révolution* ... p. 15.

<sup>53</sup> Schillinger, *Abraham a Santa Clara* ... p. 18 et 31.

<sup>54</sup> Christophe Horguelin, « Le XVIII<sup>e</sup> siècle des Canadiens : Discours public et identité » dans *Mémoire de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 212.

presse, ni littérature diffusées localement, comme ce fut le cas en Nouvelle-Angleterre par exemple<sup>55</sup>. Les événements étaient transmis aux Canadiens, soit par l'autorité civile à travers la lecture des ordonnances du gouverneur et de l'intendant à la sortie de la grande messe sur la place de l'église, soit par les autorités religieuses lors des célébrations. Le contexte canadien offrait donc à l'Église la possibilité d'influencer les gens dans leur interprétation des événements et diriger d'une manière ou d'une autre l'opinion publique. C'est en effet ce qu'affirme Louise Dechêne lorsqu'elle défend l'importance du rôle occupé par les prêtres dans la subordination des habitants. Elle estime que la population canadienne, « plutôt dévote », acceptait « ordinairement l'autorité ecclésiastique »<sup>56</sup>. Le gouvernement français faisait de plus en plus appel aux curés pour recruter des miliciens et pour soumettre les colons aux commandements militaires. On s'aperçoit à travers son ouvrage à quel point les facteurs immatériels (patriotiques et religieux), contenus dans les discours des puissants, ont joué un rôle décisif dans la mobilisation<sup>57</sup>. C'est en effet l'un des objectifs de notre étude de considérer la diffusion d'idées faite par Saint-Sulpice à Montréal.

\*\*\*

C'est donc à la croisée des axes historiographiques que notre recherche s'inscrit. La Compagnie de Saint-Sulpice à Montréal fait déjà l'objet de travaux souvent concentrés sur le XVII<sup>e</sup> ou sur le XIX<sup>e</sup> siècle. Or, portant sur la longue durée, l'ouvrage collectif *Les sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, paru récemment, nous sera utile, car nos travaux explorent la dernière décennie du Régime français et les premières années de la présence britannique au Canada<sup>58</sup>.

---

<sup>55</sup> Horguelin, « Le XVIII<sup>e</sup> siècle des Canadiens : Discours public et identité » ... p. 212, 213 et 219.

<sup>56</sup> Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre* ... p. 358 et 449.

<sup>57</sup> Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre* ... p. 34 et 450.

En affirmant l'influence de l'Église sur la population, Dechêne s'oppose à la thèse dominante dans l'historiographie québécoise qui mentionne « l'indifférence des colons » pour leurs prêtres et « l'incapacité de l'Église à seconder le pouvoir civil » au Canada.

<sup>58</sup> Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal*, 2007.

### 3. LA SOURCE DU SERMON, RÉVÉLATEUR DE LA PRÉDICATION

Sous les voûtes du Séminaire de Montréal reposent des ensembles de sermons manuscrits, souvent à l'état de brouillon, tapissés de rayures et de rajouts griffonnés, et insérés dans de grandes enveloppes sous le nom de leur auteur. Ils sont les reliques de la prédication paroissiale pratiquée par les sulpiciens. Pourtant, le sermon n'est pas un texte qu'on lit dans un recueillement solitaire et dans une muette réflexion comme le fait l'historien qui dépouille les sources d'archives. Il manque la verve de l'orateur et toute l'atmosphère sacrée de l'église, illuminée à la lueur de bougies, imprégnée d'une odeur d'encens et dont les voûtes faisaient résonner la voix. Les auditeurs, étaient-ils suspendus aux lèvres du prédicateur ou bien préoccupés à observer ou discuter avec leur voisinage? C'est pourquoi le sermon comme texte ne nous permet pas de mesurer la réception du message, mais plutôt d'accéder aux idées développées par le prédicateur, laissant deviner une vision du monde, une idéologie et une morale qu'il entreprenait de faire assimiler à ses ouailles.

Malgré cela, Jean Delumeau affirme que le sermon paroissial « éclaire tout à la fois celui qui parle et ceux à qui on parle, c'est-à-dire le représentant qualifié de l'Église enseignante et le peuple anonyme de ceux qui écoutent dans un terroir et une culture que le discours du curé de paroisse laisse au moins deviner<sup>59</sup> ». Ainsi, le sermon met en relief les mœurs de la population paroissiale, brossées à plus ou moins gros traits par le prédicateur qui la plupart du temps les fustige. Existe-t-il dès lors des écarts et des points de rencontre entre la pensée du prédicateur et celle de son auditoire?

Avant d'en entreprendre notre analyse, la forme et le genre littéraire du sermon seront brièvement expliqués ainsi que le choix du corpus de l'étude.

---

<sup>59</sup> Delumeau, « Préface », dans Lebrun, *Le Rôle de Dieu et révolution ...* p. II.

La prédication s'intègre à la didactique pastorale, qui se compose de trois types d'interventions pratiquées par la hiérarchie ecclésiastique auprès des fidèles. Elle se démarque du catéchisme prodigué aux enfants baptisés par son public composé surtout de chrétiens adultes, et de la mission qui vise à la fois l'évangélisation d'incroyants et la rechristianisation des déviants et des tièdes<sup>60</sup>. La prédication s'effectuait généralement lors de la grande messe dominicale alors que toute la communauté paroissiale était assemblée, mais elle occupait aussi un grand rôle lors des fêtes liturgiques. Elle était communiquée en langue vernaculaire, ce qui la distingue des paroles accompagnant le rituel<sup>61</sup> et de la lecture des passages bibliques qui étaient formulés en latin. On peut donc dire que la prédication a pour but de s'adresser directement au plus grand nombre.

Un des éléments-clés de la messe, le prône était l'espace réservé à la prédication. Il se découpait en trois temps : la récitation de prières à l'intention du roi, du seigneur local s'il y avait lieu, et des défunts de la paroisse; l'annonce des fêtes de la semaine et des bans de mariage et la lecture éventuelle des ordonnances royales et des mandements épiscopaux; finalement, à moins d'une « prédication extraordinaire », le prêtre terminait par une instruction portant sur une notion du dogme catholique<sup>62</sup>. La parole prédicative, dans sa forme de simple instruction, fut rarement couchée par écrit et n'a donc laissé aucune trace. Par contre, le sermon, que l'historien a aujourd'hui sous les yeux, était un discours plus long – entre 20 et 45 minutes – qui demandait une rédaction avant d'être oralisé. Il appartenait à la « prédication extraordinaire ». Celle-ci était réalisée soit aux temps forts de l'année liturgique, soit lors des fêtes en l'honneur des saints (panégyrique) ou soit pour interpréter des événements (instruction de circonstance).

Du haut de sa chaire, le prêtre n'avait pas une totale liberté de communication. Il devait se plier aux exigences de la forme littéraire du sermon, elle-même régie par une structure tripartite : l'exorde, le développement et la péroraison. L'exorde débutait par une

---

<sup>60</sup> Schillinger, *Abraham a Santa Clara* ... p. 23; Deslandres, *Croire et faire croire*, p. 19-33.

<sup>61</sup> Rousseau, *La Prédication à Montréal* ... p. 139.

<sup>62</sup> Lebrun, *Le Rôle de Dieu et révolution* ... p. 19.

citation en latin tirée des lectures bibliques du jour et suivie de sa traduction française. Le pasteur établissait ensuite le rapport entre le choix de la phrase et le thème du sermon. Puis, l'exorde se terminait généralement par l'annonce de son sujet divisé et par un *Ave Maria*. Le développement se composait toujours de deux parties. Dans la première s'exposait une dimension du message chrétien – instruction kérygmatique ou annonce de la bonne nouvelle – et dans la seconde, la conduite que devait tenir le fidèle pour s'y conformer – instruction parénétique ou exhortation à la vertu. Le sermon se concluait par une courte péroraison qui reprenait les éléments du développement sous une forme de prière suppliante pour demander le salut éternel des auditeurs<sup>63</sup>.

Cette structure littéraire correspond tout à fait à la forme des sermons recueillis dans notre étude. L'instruction kérygmatique s'organisait généralement autour de l'interprétation théologique d'un événement militaire et l'instruction parénétique proposait une pratique en réponse à l'événement. Par exemple, la défaite militaire subie à Niagara en 1759 était interprétée comme une punition divine infligée aux Canadiens pour leurs « péchés les plus honteux » et seule la conversion véritable, en cessant les divertissements profanes, permettrait de mettre fin à la guerre<sup>64</sup>. Ainsi, l'instruction de circonstance travaillait essentiellement à intégrer « l'événement historique contemporain à l'histoire des interventions de Dieu<sup>65</sup> ».

### *Le corpus de sources à l'étude*

Le Séminaire de Saint-Sulpice renferme de riches fonds d'archives remontant au XVII<sup>e</sup> siècle qui témoignent de l'exceptionnelle continuité et longévité de cette institution montréalaise. La Section 49 correspond aux sermons et se compose de plus de 2000 pièces, datées entre 1714 et 1929, réparties selon les noms d'auteurs en 81 dossiers, dont un bon nombre placé sous le couvert de l'anonymat<sup>66</sup>. Seuls quatre dossiers datent de la période

---

<sup>63</sup> Rousseau, *La Prédication à Montréal* ... p. 139-146. et Lebrun, *Le Rôle de Dieu et révolution* ... p. 20.

<sup>64</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 18.

<sup>65</sup> Rousseau, *La Prédication à Montréal* ... p.146.

<sup>66</sup> APSSM : Section 49.

historique couverte par notre étude : ceux de *Jean-François Pélissier de Féligonde (1727-1779)*, *Antoine Déat (1738-1753)*, *Louis Jollivet (1753-1775)* et *Anonyme (1754-1764)*. Il est à noter que trois sermons de Louis Jollivet commentant des mandements épiscopaux portant sur des événements militaires furent placés dans la Section 44 sous les Mandements de M<sup>gr</sup> Pontbriand<sup>67</sup>. Cette découverte nous permettra entre autres de montrer que les autorités diocésaine et sulpicienne traitaient l'information de façon différente.

Après la sélection des dossiers, deux critères élaguèrent le nombre de pièces à l'étude : la date et le thème. La date du sermon devait se situer dans le cadre historique de la guerre de Sept ans et de la Conquête, entre 1750 et 1766. Pour la plupart des documents, la datation fut facilitée par son inscription au début ou à la fin du sermon (le jour était souvent nommé par la fête religieuse). Pour les sermons non datés, la référence à des événements historiques nous a permis de les situer entre deux bornes chronologiques. Ensuite, l'écrit prédicatif devait porter sur des thématiques politiques ou militaires, soit en interprétant un événement passé ou présent ou soit en recourant à l'analogie biblique pour exprimer les relations admises avec le gouvernement. En tout, nous avons retenu vingt-deux sermons d'une longueur allant d'une page à dix-sept pages, totalisant cent quatre-vingt-deux pages. La longueur moyenne est d'un peu plus de huit pages par sermon. Quatre sermons, tous du Régime français, n'étaient pas datés. En considérant l'ensemble, nous remarquons un nombre considérable de sermons écrits en 1759, ce qui démontre l'impact de l'actualité sur le discours prédicatif au cours de l'année de la prise de Québec. De plus, en comptabilisant le nombre de pages selon les années, nous constatons que 41% de notre corpus date des années 1758 et 1759.

Louis Jollivet est l'auteur du plus grand nombre de sermons à l'étude (quinze sermons sur vingt-deux). Tous les prédicateurs sont des Français métropolitains et, successivement, tous curés d'office à Notre-Dame de Montréal. Leurs notices biographiques figurent en annexe.

---

<sup>67</sup> A.S.S.M : Section 44.

## 4. MÉTHODES D'ANALYSE

### *L'analyse qualitative des données*

Le corpus de données est constitué de vingt-deux sermons manuscrits que nous avons entièrement retranscrits. Nous avons procédé à l'examen de leur contenu en regroupant les données selon les trois grandes thématiques de notre mémoire : la fonction religieuse de la guerre dans le maintien de l'ordre catholique (Première partie); le soutien à l'ordre politique du roi de France durant la guerre de Sept ans (Deuxième partie); conserver l'ordre catholique et politique sous un gouvernement protestant (Troisième partie). Ensuite, les données furent classées en sous-thèmes propres à chacune des grandes thématiques. Ces regroupements nous permirent de faire ressortir les récurrences et d'éclairer les données les plus significatives. La catégorisation thématique nous a servi ainsi à dépasser la structure linguistique du sermon pour mieux éclairer le « cadre institutionnel dans lequel le discours fut produit<sup>68</sup> ». D'autre part, nous avons doublé notre interprétation d'une analyse lexicologique.

### *L'analyse lexicologique*

La lexicologie est une branche de la linguistique qui « étudie le vocabulaire pour expliquer la société<sup>69</sup> ». Le vocabulaire employé par un groupe, selon Régine Robin, témoigne de sa vision du monde et permet le repérage de l'idéologie cachée derrière un texte. Ainsi, en étudiant le vocabulaire utilisé par les sulpiciens, nous pourrions mieux saisir les structures souterraines à leurs paroles.

À partir d'un traitement informatique des sources, nous avons obtenu le lexique complet de notre corpus. Le programme LEXICO-3, développé par l'Université Paris III-Sorbonne, nous a permis de découper les textes en unités lexicales et d'en faire le décompte par année. Nous avons préalablement uniformisé l'orthographe ancienne pour que le système puisse repérer les mots écrits originellement de manière différente et nous avons

---

<sup>68</sup> Robin, *Histoire et linguistique* ... p. 79 et 92.

<sup>69</sup> Robin, *Histoire et linguistique* ... p. 39.

délimité chaque sermon selon sa datation. Le logiciel repérait ensuite les mots similaires et fournissait leur nombre selon l'année. Cela nous servit à suivre les glissements sémantiques des sermons selon la conjoncture historique. Les résultats nous fournissent ainsi un moyen de confronter ceux de notre analyse qualitative afin de soulever des concordances ou des divergences. S'il y a divergences, nous tenterons de les expliquer.

\*\*\*

L'analyse des sermons sulpiciens servira à dresser le portrait des positions politiques du Séminaire de Montréal dans ses rapports avec les pouvoirs et à éclairer le discours religieux comme un lieu de fabrication de pouvoir dans lequel s'instaurent entre les individus « certains rapports de collaboration, de lutte, de domination, de dépendance<sup>70</sup> ». Cela mène à cibler la période de guerre comme un point d'ébullition où ressort tout un univers mental et culturel, où les peurs terrestres et les angoisses existentielles de la masse catholique s'animent et s'entremêlent aux enjeux des pouvoirs civil et religieux. La guerre procure aux autorités ecclésiastiques l'occasion de conforter leur pouvoir sur le tissu social en utilisant une prédication à la fois « terroriste » et rassurante, mais qui se structure selon des fondements doctrinaux immuables, mais adaptables aux nouvelles conjonctures. Finalement, le sermon, source écrite et jadis oralisée, médium puissant qui s'exerçait tous les dimanches, permet un accès aux informations véhiculées par l'Église dans la population.

Ce mémoire est donc divisé en trois parties. La première, *La fonction religieuse de la guerre*, vise à étudier l'interprétation que font de la guerre les sulpiciens. Les concepts religieux liés à la guerre serviront à mieux comprendre l'utilisation qu'en faisaient les prédicateurs pour conforter le catholicisme à Montréal. La seconde partie, intitulée *Quand l'ennemi de la Religion est l'ennemi de l'État*, démontre qu'en Amérique du Nord l'ennemi du roi français était le même que celui de l'Église catholique et, pour cette raison, la Compagnie de Saint-Sulpice avait tout intérêt à restreindre la présence anglo-américaine sur le continent et à travailler pour maintenir la Nouvelle-France. La troisième partie, *Quand l'ennemi de la Religion est le maître de l'État*, analyse les façons dont Saint-Sulpice a composé avec la réalité politique de la défaite

---

<sup>70</sup> Robin, *Histoire et linguistique* ... p. 26.



française et avec l'établissement d'un gouvernement protestant, officiellement hostile au catholicisme.

PREMIÈRE PARTIE

**LA FONCTION RELIGIEUSE DE LA GUERRE**

Croire à l'intervention concrète de Dieu sur les champs de bataille était la pierre angulaire du système idéologique et du discours moral au cours des guerres de l'Ancien Régime<sup>1</sup>. Une telle conception autorisait les prêtres, qui détenaient une autorité considérable puisqu'ils étaient le trait d'union entre Dieu et les hommes, à exiger de leurs fidèles des attitudes et des comportements pieux pour obtenir la miséricorde du Seigneur et la fin des hostilités. C'est pourquoi, dans cette partie, nous analyserons les concepts religieux liés à la guerre et l'utilisation qu'en faisaient les prédicateurs sulpiciens dans la perspective tridentine de réformer les mœurs des habitants et d'engendrer l'aversion de l'hérésie protestante. Une telle stratégie<sup>2</sup> avait-elle ultimement pour but de protéger et renforcer l'ordre catholique à Montréal?

---

<sup>1</sup> François Lebrun, *Le rôle de Dieu et révolution : Les sermons d'un curé angevin avant et pendant la guerre de Vendée*, Paris, Imago, 1979. Jean Schillinger, *Abraham a Sancta Clara : Pastorale et discours politique dans l'Autriche du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Berne, Éditions scientifiques européennes, 1993. Myriam Yardeni, « Guerre de Propagande et signes de Dieu à l'époque de la Ligne », *Les Signes de Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Publication de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1993.

<sup>2</sup> Brigitte Caulier explore une autre stratégie de contrôle : les confréries de dévotion. Elle démontre que le Séminaire instaura « des confréries dont il pouvait avoir le plein contrôle, ce que traduisent les structures organisationnelles qui rendaient impossibles les activités confraternelles en absence des directeurs ecclésiastiques. [...] Les sulpiciens voulaient éviter toute dispersion spatiale, source éventuelle d'autonomie; l'église paroissiale devait accueillir les confréries » pour mieux les diriger. Brigitte Caulier, « Bâtir l'Amérique des dévots. Les confréries de dévotion montréalaises depuis le Régime français », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46 (1992), p. 45-66.

## GUERRE, PROVIDENCE ET HISTOIRE BIBLIQUE

Dans la tradition judéo-chrétienne, l'interprétation théologique des événements historiques se situe au cœur de « la genèse prophétique de l'expérience religieuse du groupe<sup>3</sup> ». Les prédicateurs sulpiciens s'efforcèrent tout au long de la guerre de Sept ans de présenter les événements militaires comme des interventions concrètes de Dieu dans l'histoire de la colonie. L'Ancien Testament offrait aux prédicateurs une multitude de récits militaires pouvant servir à établir des comparaisons avec la situation canadienne. Ainsi, le discours prédicatif s'enracinait fortement dans une vision du monde vétéro-testamentaire, qui s'articulait principalement autour de l'idée d'un peuple élu et de l'image d'un Dieu-Juge punissant l'humanité pécheresse<sup>4</sup>.

*Intégration de la guerre de Sept ans à l'histoire des interventions de Dieu*

Les prédicateurs de Montréal expliquaient l'évolution historique de la colonie par l'action de la Providence. L'intervention divine dans le cours des événements était universelle et absolue. Moteur de l'histoire et du devenir de chaque chose, elle était particulièrement spectaculaire lors des campagnes militaires. Toute la force et la puissance de Dieu étaient alors particulièrement visibles du fait de l'éclat donné par la guerre, comme pouvait l'être dans un autre registre le miracle de guérison. Or à la différence de ce dernier, la guerre présentait de Dieu un visage vengeur plutôt que miséricordieux, puisqu'il faisait davantage preuve de colère que d'amour.

<sup>3</sup> Louis Rousseau, *La prédication à Montréal de 1800 à 1830 : approche religieuse*, Montréal, Fides, 1976, p. 146.

<sup>4</sup> La figure du Dieu vengeur présentée dans la prédication fut traitée par plusieurs historiens. Sur le sujet voir entre autres : Jean Delumeau, *Le Pêché et la peur : La Culpabilisation en Occident (XIII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1983., Ollivier Hubert, *Sur la terre comme au ciel. La gestion des rites par l'Église catholique du Québec (fin XVII<sup>e</sup> – mi XIX<sup>e</sup> siècle)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000., Lebrun, *Le rôle de Dieu et révolution*; Rousseau, *La prédication à Montréal*; Schillinger, *Abraham a Sancta Clara*; Yardeni, « Guerre de Propagande et signes de Dieu à l'époque de la Ligne ».

C'était donc un Dieu offensé et à apaiser qui apparaissait en temps de guerre. C'était aussi le seul maître de la victoire qu'il s'agissait d'infléchir. Exactement celui qu'invitait à honorer le sulpicien Antoine Déat à la fin de la guerre de Succession d'Autriche (1748) :

Or la plus glorieuse qualité sous laquelle Dieu a voulu être honoré dans tous les temps c'est celle du Dieu des armées, c'est cette glorieuse qualité que les bienheureux l'honorent continuellement dans le ciel par ce beau trisagion qu'ils répètent sans cesse [...] Saint, Saint, Saint est le Seigneur le Dieu des armées qu'ils l'ont fait connaître aux hommes; quand ils leur ont porté ses ordres. C'est toujours de la part du Dieu des armées qu'ils l'ont fait, [...] et c'est en cette qualité du Dieu des armées qu'il préside d'une manière toute particulière à toutes les guerres<sup>5</sup>.

Déat refit ce même sermon à l'aube de la guerre de Sept ans. Il y démontrait que comme Dieu s'était révélé aux Israéliens sous des traits guerriers, la qualité de « Dieu des armées » était la plus glorieuse. Mais surtout, il expliquait que Dieu était « entièrement le maître de la victoire qu'il fait pencher du côté qu'il luy plaît et comme il luy plaît<sup>6</sup> ». Ce thème fut repris maintes fois<sup>7</sup> et cela même jusqu'à la défaite cuisante de l'armée française sur les plaines d'Abraham en septembre 1759. Ainsi, Louis Jollivet réutilisa pratiquement la même formulation que son prédécesseur : « le Seigneur Dieu des armées est le seul maître de la victoire qui la donne a qui il luy plaît<sup>8</sup> ». L'issue des combats était donc déterminée par Dieu et il fallait l'accepter quelle qu'elle soit.

Cette lecture sacralisante de l'événement militaire, qui s'appuyait sur les Écritures saintes, contrastait fortement avec la politique du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, depuis Louis XIII et surtout avec Louis XV, l'autorité des Écritures eut tendance à quitter la conscience politique pour être remplacée par la raison d'État et l'économie politique<sup>9</sup>. La lecture sacralisante allait également à l'encontre des évolutions sur le plan intellectuel. Le Siècle des Lumières favorisait une démarche rationnelle et individuelle pour analyser les phénomènes. Le prédicateur Louis Jollivet attaquait avec fougue l'explication profane et politique des

---

<sup>5</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire, 20 octobre 1748, 21 octobre 1753 », *Antoine Déat, curé de Notre-Dame, 1738-1753*, P1 : 49.1-4, p. 2.

<sup>6</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 2.

<sup>7</sup> Plusieurs livres de l'Ancien Testament possèdent des passages présentant Dieu en commandant des armées : Jérémie, Samuel 1 et 2, Zacharie, Esaïe, le livre des Rois, les Psaumes, les Chroniques. Les sulpiciens s'y référèrent abondamment pour décrire leur vision de la guerre.

<sup>8</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec. Jour de la St-Michel, 29 septembre 1759 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 : 49.1-13, tiroir 168, no 19 bis.

<sup>9</sup> Minois, Georges, *Le Confesseur du roi. Les Directeurs sous la monarchie française*, Paris, Fayard, 1988, p. 490.

La pratique politique est à différencier de la rhétorique politique. Dans les lettres royales adressées aux évêques, les victoires militaires du roi sont toujours présentées comme des actes de Dieu, preuves de l'élection divine du Roi.

événements militaires. Il y associait « les principes de la politique humaine ou de la fausse prudence du siècle<sup>10</sup> » à l'erreur du regard profane et au vice de la mondanité – qui gonflait l'orgueil et qui aveuglait l'homme victorieux. « N'attribuons point, dit-il, aux bras de chair une victoire qui n'a demandé rien de moins que le bras du tout puissant<sup>11</sup> ».

Le prêtre Jollivet désirait démontrer à ses fidèles que la raison, à elle seule, n'expliquait pas l'issue des combats. Par exemple, l'armée française perdait la bataille alors qu'elle avait dans ses rangs un « parti florissant » de guerriers indiens, de miliciens canadiens et de soldats français et lorsqu'elle disposait de « la multitude et la valeur de nos soldats », du « secours des nations [amérindiennes] » et d'une abondance de vivres. Comment expliquer que « les choses changent tout d'un coup de face, [que] la déroute se [met] dans notre armée, [que] nous fuyons honteusement devant nos ennemis à la 1<sup>ère</sup> attaque, et leur cédans le champ »? Et au contraire, quand l'armée française triompha sur ses ennemis, « ça été dans des circonstances où à parler humainement, ils devoient triompher » sur elle<sup>12</sup>. Les exemples de victoires imprévisibles et surprenantes sont nombreux dans les péripéties militaires de la guerre de Sept ans. En effet, la démographie des colonies de l'Amérique du Nord avantageait les Britanniques, leur donnant le potentiel de lever des milices provinciales beaucoup plus importantes<sup>13</sup>. De plus, la suprématie maritime de l'Angleterre sur la France limitait le réapprovisionnement en vivres et en renforts en provenance de la métropole. Dans ce contexte, les victoires françaises devenaient pour le prédicateur des preuves d'une intervention divine : « Rappelez-vous entre autres la défaite du général Bradork , la prise de Chouaguan , le siège du fort Georges, et la dernière victoire que nous venons de remporter

---

<sup>10</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 43, p. 3.

<sup>11</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 6.

<sup>12</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 9.

<sup>13</sup> Comme le remarque Guy Frégault, « La supériorité britannique est écrasante. Selon les calculs effectués à l'été 1755 par le Board of Trade and Plantations, les colonies anglaises du continent américain compteraient 1 042 000 habitants [...] En regard de ces données, les publications anglaises présentent les renseignements qu'elles possèdent sur la Nouvelle-France, à laquelle elles supposent une population totale de 52 000 habitants : 7 000 en Louisiane et 45 000 au Canada. » Malgré le fait que ces chiffres sont discutables, Frégault affirme que « ce ne serait pas se tromper beaucoup que de donner à l'Amérique britannique vingt fois plus de monde qu'au Canada. » Malgré cette disproportion, « peu nombreux, mais bien dirigés, les Canadiens peuvent donner un mal infini à leurs adversaires supérieurs en nombre, mais divisés. » Guy Frégault, *La Guerre de la Conquête 1754-1760*, Montréal, Fidès, 1955, p. 61-62, 75 et 76.

sur nos ennemis [Carillon]. Ne sont-ce point là autant d'événements fameux qui ont été regardés par tout le monde comme extraordinaire et miraculeux. Nos ennemis même ont été obligés d'en convenir et y reconnaître le doigt de dieu visiblement marqué<sup>14</sup> ».

Aux yeux du prêtre Jollivet, la victoire la plus prodigieuse fut sans doute celle de Carillon. Il utilisait un procédé rhétorique simple pour montrer à son auditoire la présence de Dieu dans cette bataille. La bataille semblait perdue d'avance sans l'intervention de Dieu : l'armée anglaise comptait de « 15 à 20 000 hommes » et « regorgeoit de provision de guerre et de bouche », tandis que sur le camp français « nous nous y trouvions au nombre seulement de 4 milles et quelque 100 hommes avec peu de vivres et de provisions, dépourvus du secours des nations [indiennes] », indispensable à seconder les Français dans « ces sortes d'attaque et de défense ». L'ennemi, explique-t-il, « étoit de 4 ou 5 fois supérieurs en nombre à nos troupes et rivaux en valeur<sup>15</sup> ». Cette considération sur l'égalité de la valeur des troupes supposait que la victoire irait aux plus nombreux. Il avait donc fallu une intervention divine pour inverser le cours des événements sur le champ de bataille :

Le Seigneur a combattu pour nous et nous a donné sur eux une victoire complète dans le temps ou nous n'avions à attendre qu'une entière défaite. Cinq et six mille hommes tombent pèries de nos traits, la déroute est générale dans leurs armées, les uns combattent contre eux même et portent des coups mortels, les autres fuient devant nous même sans être poursuivis. Le Seigneur comme un guerrier au milieu de son peuple et a fait éclaté sa toute puissance, sa droite y a opéré des prodiges [...] a frappé nos ennemys et inversé le théâtre de leur gloire qu'ils avoient élevés avec tant de magnificence<sup>16</sup>.

La perception providentialiste du prédicateur de Notre-Dame semble avoir été partagée par plusieurs. Même le général Montcalm attribuait la victoire au secours du ciel. En guise d'Action de grâce, il érigea sur le champ de bataille une croix surmontée des armes de France. Il fit chanter un *Te Deum* et ordonna de décorer les églises des drapeaux des ennemis vaincus<sup>17</sup>. Le commissaire ordonnateur André Doreil criait à « la valeur surnaturelle des

---

<sup>14</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 6.

Le général Braddock fut défait à la bataille de la Monongahela en juillet 1755; la prise de Chouaguan (ou d'Oswego) se passa en août 1756, le siège du fort Georges (ou de William-Henri), en mars 1757 et la victoire de Carillon, en juillet 1758.

<sup>15</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, p. 6.

<sup>16</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, p. 7.

<sup>17</sup> Marie-Aimée Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, p. 63.

troupes françaises ». Sans conteste, Carillon fut reconnu à l'époque comme un « miracle<sup>18</sup> ». Cependant, il faut le nuancer. Pour construire sa propagande, Montcalm avait intentionnellement haussé le nombre de morts chez l'ennemi : « Cinq et six milles » plutôt que quatre à cinq cent cinquante selon l'estimation des autorités britanniques et celle du chevalier de Lévis<sup>19</sup>. Ce sont les premiers chiffres qui figurent dans le sermon de Louis Jollivet. Le sulpicien croyait-il aux nombres avancés par Montcalm? Peu importe, cette version confortait la démonstration de l'omnipotence de Dieu dans la vie militaire canadienne.

### *Canada, Nouvel-Israël*

L'idée d'un peuple élu se trouve à l'origine de la tradition judéo-chrétienne. Ceci suppose l'existence d'une communauté humaine au destin unique dont l'évolution historique est constamment influencée par le concours de Dieu. Dans un premier temps, cette idée est affirmée par le peuple d'Israël et, par la suite, par l'Église chrétienne dans une « Nouvelle Alliance ». Ainsi, dès l'époque paléochrétienne, les chrétiens des diverses nations considéraient qu'ils composaient ensemble le peuple de Dieu<sup>20</sup>. Cette conception ne s'appuyait plus sur des fondements ethniques, mais sur les convictions religieuses. À l'époque moderne, l'idée du peuple élu devint très présente dans la Chrétienté occidentale. Elle émergeait des tensions religieuses rencontrées depuis les Réformes protestante et catholique. Or le catholicisme tout comme le calvinisme par exemple, plaçaient au coeur de leur doctrine respective la notion vétérotestamentaire d'élection<sup>21</sup>.

Le contexte géopolitique et religieux en Amérique du Nord renforça chez les Français le sentiment d'être choisis par Dieu : Aux extrémités de l'Occident, sur un continent païen dont l'évangélisation avançait lentement, la petite population canadienne était en concurrence avec une colonisation anglo-protestante plus efficace sur le plan démographique

---

<sup>18</sup> Frégault, *La Guerre de la Conquête ...* p. 307.

<sup>19</sup> Frégault, *La Guerre de la Conquête ...* p. 307.

<sup>20</sup> Rousseau, *La prédication à Montréal de 1800 à ...* p. 146.

<sup>21</sup> Jean Schillinger, *Abraham a Sancta Clara: Pastorale et discours politique dans l'Autriche du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Berne, Éditions scientifiques européennes, 1993, p. 281.



et de plus en plus menaçante sur le plan militaire. Le sentiment obsidional créé par cette situation favorisa chez les colons l'identification du Canada à l'Israël biblique, et celle des « Canadiens » au peuple élu de Dieu.

Serge Gagnon, dans son analyse de l'historiographie canadienne-française du XIX<sup>e</sup> siècle, remarque que « l'idée du peuple élu semble caractériser le nationalisme en Amérique du Nord<sup>22</sup> ». Ce constat pourrait aussi s'appliquer aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Du côté britannique, comme l'observe J. M. Bumsted, les prédicateurs de la Nouvelle-Angleterre expliquaient les événements militaires par l'Ancien Testament : la victoire sur un établissement français démontrait leur élection divine (« His actions, to His people »); inversement dans la défaite, ils comparaient le Canada à Tyr, à Babylone ou l'Ancienne Égypte, et les Français, aux Philistins<sup>23</sup>.

Du côté français, les guerres impériales franco-anglaises prenaient aussi une signification religieuse et amenaient les prédicateurs à considérer les événements canadiens comme un affrontement perpétuel entre le peuple de Dieu et les forces du mal. Le curé Déat en peignit un tableau révélateur :

dès le moment que l'étendard de la croix fut arboré dans le Canada et qu'un nouveau peuple [les Indiens] commença de devenir la conquête de J-C, le démon jaloux de la gloire de Dieu et au désespoir de voir finir l'empire qu'il avoit eu pendant tant de siècles dans ce vaste continent sur tant de pauvres sauvages idolâtres a qui la lumière de l'évangile n'avoit jamais paru, le démon dis-je dès lors le dessein de renverser de si heureux projets, et après, et après plusieurs tentatives, il suscita un peuple infidèle déserteur de la vérité, qui pour connaître le Dieu de l'univers pour son Dieu ne lui fait pas moins la guerre. L'Anglois devenu déserteur de la religion de ses pères et misérablement livré à l'esprit d'erreur fut l'instrument dont le démon se seroit servi pour détrôner le véritable Salomon [Jésus-Christ]<sup>24</sup>.

Déat expliquait de cette manière aux Montréalais que l'arrivée de la France catholique avait ouvert une lutte en Amérique contre les forces démoniaques. La bataille se fit d'abord par l'évangélisation des nations indiennes, prisonnières du joug de Satan. Elle se poursuivit dans les affrontements militaires contre les Anglais hérétiques, égarés eux aussi par le démon qui leur avait insufflé l'erreur et qui les guidait dans une guerre contre le catholicisme. Vue dans cette perspective, la guerre de Sept ans apparaissait comme un combat manichéen dans

---

<sup>22</sup> Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 416.

<sup>23</sup> J. M. Bumsted, "Sermon Literature and the 1745 Louisbourg Campaign", *Dalhousie Review*, vol. 63, été 1983, p. 269.

<sup>24</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 4.

laquelle la colonie canadienne défendait la cause de Dieu, comme le fit jadis l'ancien Israël contre les nations païennes.

Les prédicateurs de Saint-Sulpice tissaient ainsi une analogie entre Israël et le Canada dans le but implicite de démontrer l'élection divine des catholiques. Pour ce faire, ils exposaient fréquemment dans leurs sermons la concordance d'événements décrits dans l'Ancien Testament et ceux vécus par la colonie : « Nous nous trouvons aujourd'hui Mes frères tout à la fois dans certaines circonstances où se trouva le peuple de Dieu dans différents temps<sup>25</sup> » ; « La colonie s'étonne aujourd'hui Mes frère tout à la fois, dans les mêmes circonstances où s'est trouvé le peuple de Dieu dans différents temps<sup>26</sup> ». Les sulpiciens pouvaient ainsi déclarer que les Canadiens étaient les « héritiers des promesses de Dieu sur son peuple choisi »<sup>27</sup>, tandis que les Anglo-américains figuraient sous les noms des « ennemis d'Israël<sup>28</sup> », des Amalécites<sup>29</sup> ou des Assyriens<sup>30</sup>, ces derniers étant deux peuples païens vaincus sur les champs de bataille par Israël.

La dévotion à la Vierge, surtout à travers le culte de Notre-Dame-des-Victoires, semble avoir revêtu un rôle important dans l'affiliation du Canada à Israël, par l'association de Marie à Judith et Bethsabée, deux femmes qui sauvèrent les Israéliens. Comme nous le verrons dans la deuxième partie, le culte de la Vierge renforçait la notion d'élection en distinguant les Canadiens de leurs ennemis protestants.

La notion d'élection divine doit être précisée : il s'agissait non pas d'une récompense due à un mérite particulier, mais d'une exigence exprimée par Dieu à l'égard d'un peuple qui devait servir de modèle aux autres nations. Les Canadiens devaient donc se conformer à des

---

<sup>25</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 42, p. 6.

<sup>26</sup> APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 19, p. 1.

<sup>27</sup> APSSM : « Pour la fête de tous les saints, 2 novembre 1759 », *J-François Péliissier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, no.5, p. 8.

<sup>28</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme, 1754-1764*, P1 :49.1-15, tiroir 168, doc. 1, p. 2.

<sup>29</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 6. et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... 29 septembre 1759 », *Jollivet* ... no 19 bis, p. 1.

<sup>30</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame* ... p. 1. et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 8.

pratiques spirituelles rigoureuses et adopter des comportements austères, puisqu'ils étaient destinés à répandre le catholicisme sur le continent nord-américain. En cas d'insoumission, Dieu devait punir son peuple pour le ramener dans le droit chemin. C'est pourquoi en mai 1759 alors que la colonie subissait des invasions dévastatrices, le prêtre Jollivet pouvait affirmer aux Montréalais que leurs fautes étaient pires que celles des Juifs, puisque Dieu les avait éclairés par le message du Christ et avait donc des attentes plus élevées à leur égard : « Mille fois plus coupable en cela que les Israélites infidèles, semonce Jollivet, parce que vous avez reçu plus de lumière et plus de grâce parce que ce Seigneur a opéré en votre faveur bien des prodiges et des miracles plus éclatants<sup>31</sup> ». En somme, Dieu, ayant accordé plus de grâce à son peuple, devait le punir plus vigoureusement de ses égarements qu'une autre nation pécheresse.

#### *Guerre, fléau de la colère de Dieu*

Le phénomène de la guerre, si concret dans la vie des Canadiens, demeurait dans sa représentation religieuse et discursive profondément abstrait et mystique. En concevant Dieu selon deux aspects, celui du Dieu-Juge hérité de l'Ancien Testament et celui du Dieu-Amour, du Nouveau Testament, nous constatons que, durant la guerre, les sulpiciens le dépeignaient davantage sous les traits du premier que du second. Dieu sévissait contre les collectivités coupables par le déferlement de fléaux, telle la guerre, afin que le « Dieu des armées [...] nous [fasse] connoître et sentir l'énormité et les malheurs du péché mortel<sup>32</sup> ». En attribuant aux péchés des hommes les cataclysmes, les prédicateurs parvenaient à « grandir l'image terrible du Dieu juge<sup>33</sup>, comme le souligne Jean Delumeau lorsqu'il remarque le succès croissant de l'image du Dieu vengeur dans la littérature apocalyptique suite à la Peste Noire entre les XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Les « Trois Cavaliers de l'Apocalypse », la guerre, la peste et la famine, y prenaient un relief saillant comme signes de la fureur de Dieu. Cette pensée eschatologique n'avait pas totalement disparu de l'interprétation religieuse des événements

---

<sup>31</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières publiques, mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 44, p. 6.

<sup>32</sup> APSSM : « Sur le Péché mortel, Février 1756 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 12, p. 1.

<sup>33</sup> Delumeau, *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident (XIII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1983, p. 325.

militaires qui secouaient le Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle. On en retrouve dans les sermonnaires de Saint-Sulpice un exemple, celui d'un sermon de Jean-François Pélissier de Féligonde, curé de la paroisse du Sault-au-Récollet. Il énonçait que les bouleversements de la guerre de Sept ans, engendrés par la réunion des Trois Cavaliers et les péchés des habitants, étaient le prélude de l'Apocalypse :

Parce que l'hiver approche, parce que l'araignée est déjà mise à l'arbre et que les signes terribles du dernier avènement de J.C. paroissent déjà à nos yeux. Quelle autre chose pourroit nous annoncer la guerre, la maladie, la famine, les injustices, les désordres affreux et toutes les calamités qui nous environnent. Craignons les jugements de Dieu mes frères<sup>34</sup>.

Féligonde reconnaissait dans les calamités de la guerre de Sept Ans une préfiguration de l'Apocalypse, ce qui indique que la pensée eschatologique liée aux fléaux demeurait encore présente dans les esprits.

Néanmoins, cette version apocalyptique de la guerre est marginale par rapport à l'idée dominante véhiculée par le clergé selon laquelle le péché devenait la seule source des maux collectifs. Dans un passage prononcé en 1756, au moment où l'Angleterre déclarait officiellement la guerre à la France, et répété de manière presque identique au cours de l'année catastrophique de 1759<sup>35</sup>, Louis Jollivet rappelait à ses paroissiens que, depuis le péché originel commis par Adam, Dieu était devenu un justicier insatiable. Créé à l'image de Dieu, Adam était « parfaitement heureux dans son état d'innocence », mais sa désobéissance engendra pour lui et sa descendance « une source profonde de toute sorte de maux »<sup>36</sup>. Il suffisait de naître sous la filiation d'Adam pour être coupable du péché originel. Dans ce même ordre d'idée, le prêtre Jollivet expliquait l'inclination naturelle de l'homme au péché par « la nécessité terrible [du fléau] que Dieu nous fait subir en punition de ce 1<sup>er</sup> péché »<sup>37</sup>. Selon lui, les désobéissances des Canadiens risquaient de placer la colonie sous de terribles châtements :

---

<sup>34</sup> APSSM : « Pour le 1er dimanche d'Avril, approximativement entre 1755-1759 », *J-François Pélissier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, p. 2.

<sup>35</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet ...* No 12, p. 11. et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* no. 44.

<sup>36</sup> Dans ces paroles de théologie tout à fait orthodoxe, il est possible de reconnaître l'influence de Jean-François Senault, aumônier du cardinal de Bérulle. Reconnu comme le meilleur prédicateur de son époque, celui-ci condamnait la naissance même de l'homme dans son ouvrage *L'homme criminel* (1644). Delumeau, *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident ...* p. 321-322; APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* no. 44, p. 3.

<sup>37</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet ...* No 12, p. 10-11.

Ces enfants d'Adam viennent encore à pécher de nouveau, et ils s'attirent de nouveaux châtements, un déluge d'eau venge un déluge de crimes et n'épargne qu'une seule famille, il reste des témoins du déluge et ils pêchent encore. Dieu fait pleuvoir encore sur la terre de nouveaux torrents de sa colère et de son indignation, le feu du ciel consomme en un instant les villes infâmes de Sodome et de Gomorrhe. La peste, la guerre, la famine et mille autres fléaux de la justice divine portent la désolation dans toutes les contrées criminelles de l'univers en punition de leur péché. Mes frères parcourons les livres saints nous y trouverons partout la main de Dieu appesantie sur la teste des pécheurs, et si de nos jours nous voyons renouveler ces brusques spectacles que le dieu des vengeances donna à l'univers dans le 1<sup>er</sup> âge du monde, c'est que nous renouvelons les iniquités de nos pères, et qu'au lieu de nous instruire par leurs malheurs, nous nous obstinons à les imiter dans leurs péchés<sup>38</sup>.

Dans l'esprit du prédicateur, les fléaux de la peste, de la guerre et de la famine formaient une triade indivisible, qui acquérait ensemble la pleine signification de la colère de Dieu. On retrace dans les sermons des énoncés pour retrouver cette triade dans l'actualité canadienne. Par exemple, dans un même paragraphe « les fureurs de la guerre » se superposaient aux « maladies contagieuses répandues dans la capitale » et à « une espèce de famine » qui sévissait depuis l'interception des secours apportés par la France et suite à « la moisson manquante tout à coup dans nos campagnes »<sup>39</sup>. L'utilisation de l'expression « tout à coup » servait à démontrer que la présence simultanée des trois fléaux émanait de la colère de Dieu. Le prédicateur demandait à ses paroissiens de reconnaître les mêmes fléaux « tout à la fois mortels [...] dont le Seigneur laissoit le choix à David pour le punir dans les jours de sa fureur »<sup>40</sup>. Le déferlement de cette triade mortelle ne pouvait se comprendre que par l'action de Dieu. C'était ce que le sulpicien formulait clairement en mai 1759 : « les maladies contagieuses, la famine la plus grande, la guerre la plus cruelle [...] conduisent à la possession du souverain bien qui est Dieu »<sup>41</sup>, le repentir de l'âme, le Salut et la grâce divine.

---

<sup>38</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollive*, ... No 12, p. 11. et une version quasi identique de la citation dans APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières publiques, mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 44 : « Les enfants d'Adam viennent à pécher de nouveau, et ils attirent sur eux de nouveaux châtements, un déluge d'eau venge un déluge de crime et n'épargne qu'une seule famille, il reste des témoins du déluge et ils pêchent encore, le feu du ciel consomme un en instant les villes infâmes de Sodome et de Gomorrhe. La peste, la guerre, la famine et mille autre fléaux de la colère de Dieu ont été dans tous les temps la juste punitions des péchés de l'homme et si de nos jours nous voyons renouveler une partie des horreurs de ces tristes spectacles que le Dieu des vengeances à donné, allumé, dans les âges du monde, c'est qu'au lieu de nous repentir de nos anciens péchés nous en commettons tous les jours de nouveaux et nous nous obstinons à persévérer dans nos iniquités ».

<sup>39</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 2.

<sup>40</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 2.

<sup>41</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 2.

La triade dévastatrice avait une double cause : Dieu était le souverain déclencheur des fléaux, mais les hommes, par leurs péchés, les provoquaient. Que révélait cette double cause? La chaîne explicative de la guerre (fléau→ colère de Dieu→ péché des hommes) permettait aux prêtres d'amener logiquement l'auditoire à identifier la cause profonde de leurs malheurs dans leurs propres péchés. L'homme ne devait donc pas en accuser Dieu, mais seulement s'en prendre à lui-même : « Ce sont nos péchés qui ont allumé le feu de la guerre », « Ce sont nos péchés qui ont distillé parmi nous le venin des maladies contagieuses » et « Ce sont nos péchés qui ont causé parmi nous cette disette générale de vivres qui nous a réduit à la misère »<sup>42</sup>. Donc, le péché était à la fois l'outrage le plus cruel envers la majesté divine et le plus grand malheur de l'homme<sup>43</sup>.

La voie analogique est un moyen privilégié pour expliquer la double réalité du fléau. Par exemple, Jollivet se servait de l'image du feu : les péchés de l'homme allumaient un tison et le souffle de Dieu le répandait en incendie ravageur<sup>44</sup>. Ou encore, il comparait le péché à un glaive à deux pointes « qui en même temps qu'il attaque la majesté infinie de Dieu, par l'attentat le plus énorme, retombe sur la teste criminelle du pécheur par un contrecoup des plus funestes<sup>45</sup> ». L'analogie dépeignait la cause des calamités sur laquelle voulait insister le pasteur. Le fléau est le juste châtiment des péchés et les fidèles ne peuvent attribuer leurs malheurs qu'à eux-mêmes<sup>46</sup>. « C'est le péché qui attire ordinairement sur nous les maux de cette vie et les calamités publiques, qui nous désolent<sup>47</sup> ». Les crimes d'un particulier se punissaient par un châtiment individuel et ceux des peuples par des fléaux attaquant la collectivité entière. Antoine Déat était sans équivoque sur la question. Seuls des péchés publics engendraient des calamités collectives : « Les guerres dont Dieu châtie les états sont ordinairement les effets de ces crimes publics. Ce sont les fléaux qu'emploie la justice divine pour punir les péchés des royaumes et des nations. Ouy, mes frères, ces guerres qui si souvent s'élèvent dans le monde, qui causent tant de ravages, qui désolent les plus belles

---

<sup>42</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 4.

<sup>43</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 12, p. 10.

<sup>44</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet*,... No 12, p. 11.

<sup>45</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet*,... No 12, p. 10.

<sup>46</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 4.

<sup>47</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet*,... No 12, p. 11.

parties de l'univers, qui coûtent tant de sang et de larmes, sont des orages formés des péchés des nations qui combattent les unes contre les autres [...]»<sup>48</sup>.

Par contre, le malheur ne constituait pas une fin en soi. La providence visait le bien et le Seigneur ne « puni[ssai]t qu'à regret »<sup>49</sup>. Le fléau n'était qu'un instrument à la disposition de Dieu pour punir les vices humains et conserver son peuple dans le chemin de la foi. « Chaque mal bien approfondi renferme des mystères et des choses admirables que l'esprit de Dieu seul peut dicter, enseigner »<sup>50</sup>. La souffrance était donc l'occasion d'une pédagogie dont l'objectif était de corriger les péchés des hommes afin de leur assurer le Salut.

Dieu châtiait par amour, car sa vengeance encourageait le pécheur à se convertir et, de cette façon, il le sauvait de la damnation. Les maux corporels n'étaient rien en comparaison des joies qu'offrait la vie éternelle. L'âme était ce qu'il y avait « de plus cher et de plus précieux dans l'ordre de la nature, dans l'ordre de la grâce, dans l'ordre de la gloire ». Si le péché était l'ennemi le plus cruel de l'âme et que la souffrance physique était la plus efficace pour causer une révolution dans l'âme du fidèle, Dieu frappait l'homme au corps afin de protéger son âme<sup>51</sup>.

La rhétorique se complexifie lorsque les sermons font intervenir Satan dans les batailles armées, car deux origines peuvent expliquer la guerre : d'une part, celle du fléau infligé par Dieu aux hommes infidèles et, d'autre part, celle du Malin qui s'en prend aux catholiques dans le but de détruire l'œuvre de Dieu. En théologie d'Ancien Régime, ces deux origines, à première vue incompatibles, ne constituaient pas un paradoxe : Dieu avait permis l'existence du diable afin de corriger les hommes de leurs errements et de les conduire vers la rédemption<sup>52</sup>. Depuis le début des temps, le Bien et le Mal se confrontaient dans une lutte cosmique qui s'était par la suite transposée sur la terre à deux niveaux. Le Canadien devait ainsi se battre tout à la fois contre le Mal lors des guerres contre les Anglais hérétiques et contre les péchés à l'assaut de son âme. Le combat intérieur était particulièrement important,

---

<sup>48</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 3.

<sup>49</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 4.

<sup>50</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* p. 8.

<sup>51</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet, ...* No 12, p. 10.

<sup>52</sup> Robert Muchembled, *Une histoire du diable. XII-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2002, p. 22.

car l'âme était la porte d'entrée dans laquelle le démon pouvait s'infiltrer afin d'asservir les enfants de Dieu et en faire des suppôts<sup>53</sup>. Le pasteur avertissait son assemblée : « c'est par le péché que le démon entre dans nos âmes, qu'il en prend possession, qu'il y fixe sa demeure<sup>54</sup> ».

C'était justement par le combat intérieur que le croyant pouvait mettre fin à la guerre. Deux moyens étaient suggérés par le prêtre : la pénitence et la prière. La pénitence possédait une vertu évidente dans la mesure où c'était le péché qui provoquait le châtement. Pour empêcher le renouvellement des calamités, l'homme devait cesser de pécher et démontrer la sincérité de son repentir par la pénitence. Jollivet illustre l'efficacité de la pénitence en citant l'exemple biblique de Ninive : « Autrefois au Seigneur les habitants de Ninive menacés de la part de Dieu d'une destruction générale sous quarante jours, ils pleurent, ils jeûnent sous la cendre et le cilice, et la colère de Dieu est apaisée. L'abondance de leurs larmes effectuèrent l'arrêt de leur condamnation [...] Revenons à leur exemple au Seigneur dans les sentiments d'une véritable pénitence<sup>55</sup> ».

Le deuxième moyen pour apaiser la colère de Dieu était la prière. Dieu ne punissait qu'à regret et ne désirait que pardonner. Il lançait ses foudres uniquement lorsqu'aucun « Juste » ne l'arrêtait par ses prières<sup>56</sup>. Dieu aimait écouter « la prière de celui qui l'invoque dans la sincérité de son cœur »<sup>57</sup>. S'adresser directement à Dieu n'était néanmoins pas la solution préconisée des prédicateurs. L'intercession se révélait plus efficace. Selon le théologien Louis Rousseau, ceci s'explique à la lumière de la compréhension catholique de l'humanité. L'homme, souillé par ses péchés et indigne de Dieu ne peut acquérir les faveurs divines que par le truchement. Rousseau souligne qu'à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle « Marie, Joseph, saint Antoine et saint François-Xavier » étaient les saints les plus communément appelés pour intervenir auprès de Dieu<sup>58</sup>. Cependant, la prédication au cours de la guerre de Sept Ans révèle que seule l'intercession de Marie avait la puissance nécessaire pour influencer la

---

<sup>53</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet*,... No 12, p.1-2.

<sup>54</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Jollivet*,... No 12, p. 1.

<sup>55</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 5.

<sup>56</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame* ... p. 4.

<sup>57</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 6.

<sup>58</sup> Rousseau, *La prédication à Montréal*... p. 194.



justice divine lorsqu'il s'agissait de prier pour mettre fin à la guerre. C'était assurément là l'influence de la spiritualité sulpicienne dont la Vierge était un élément central, car « En France comme au Canada, les sulpiciens s'identifiaient d'abord à la maternité, la chasteté, la majesté et l'intériorité de leur Mère<sup>59</sup> ». Quoi qu'il en soit, le prédicateur instruisait ses fidèles que Dieu ne pouvait rien refuser à la Vierge en vertu de sa maternité. Les Pères de l'Église avaient « élevé sa puissance au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu », par sa prééminence sur toutes les créatures<sup>60</sup>. Au pied de la croix, Marie avait adopté l'apôtre Jean, et ceci avait préfiguré sa maternité universelle sur les hommes. Depuis son ascension, elle protégeait « les peuples et les états du monde chrétien » des « desseins que la justice divine peut former contre leurs péchés<sup>61</sup> ».

L'exercice de la pénitence et de la prière cherchait le pardon de Dieu afin de faire cesser les châtements. Les prêtres de Saint-Sulpice montraient que malheurs et guérisons provenaient du même auteur. Comme nous l'avons dit, Dieu apparaissait sous des visages différents selon qu'il punissait ou pardonnait : le Dieu-Juge ordonnait les châtements et le Dieu-Amour accordait l'apaisement. Pourtant, à la lecture des sermons, le caractère justicier apparaissait dominant dans le discours. Pour nous en assurer, nous avons fait une analyse synchronique de ces deux thèmes à l'aide du programme informatique LEXICO-3. Nous avons identifié les mots du champ lexicologique du Dieu-Juge et celui du Dieu-Amour afin d'en apprécier la fréquence d'utilisation entre 1751 et 1759. Pour le Dieu-Juge, nous avons retenu les mots et les dérivés des mots « anéantir », « châtement », « colère », « craindre », « fléau », « irriter », « juge », « punir » et « vengeance », et pour le Dieu-Amour, nous avons conservé les mots et les dérivés des mots « amour », « bienfait », « bonheur », « bonté », « consoler », « douceur », « miséricorde » et « tendresse ». Les résultats démontrent que la proportion des mots se référant au Dieu-Juge est deux fois supérieur à celle des mots se référant au Dieu-Amour, soit 200 contre 98 (figure 1). Cet écart s'expliquerait-il à la lumière du contexte des guerres continuelles en Amérique du Nord, interprétées comme des châtements selon la pensée religieuse? Nous ne pouvons que le supposer, car en toute logique, il faudrait comparer avec une période de paix. Cependant, les résultats éclairent la

---

<sup>59</sup> Dominique Deslandres, « Les fondations » dans Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion (1657-2007)*, Montréal, Fidès, 2007, p. 30.

<sup>60</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme ...* doc. 1, p. 4.

<sup>61</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 3.

volonté manifeste des prédicateurs de créer un état de peur et de culpabilité dans la population montréalaise. Toutefois, les prêtres reconfortaient aussi leurs paroissiens en leur donnant espoir en la miséricorde divine lors de situations difficiles comme la guerre.

L'interprétation religieuse de la guerre peut se concevoir comme un outil de contrôle de la population en période de conflit. Le prédicateur, en enracinant le sermon dans l'Ancien Testament, trouvait l'autorité et les illustrations nécessaires pour prouver que Dieu intervenait dans la guerre et que les péchés des Canadiens en étaient l'origine. Placée sous l'action vengeresse de Dieu, la communauté de fidèles devait se tourner vers les recommandations du clergé pour mettre fin à leurs malheurs. La diffusion de cette explication religieuse des événements militaires donnait ainsi un pouvoir considérable aux prêtres, puisque seuls ceux-ci avaient l'autorité pour prescrire des remèdes, rituels ou comportementaux, pour satisfaire la divinité. À cause de sa finalité sur l'agir collectif, le discours prédicatif apparaît comme le « lieu privilégié de la fabrication du pouvoir ».<sup>62</sup>

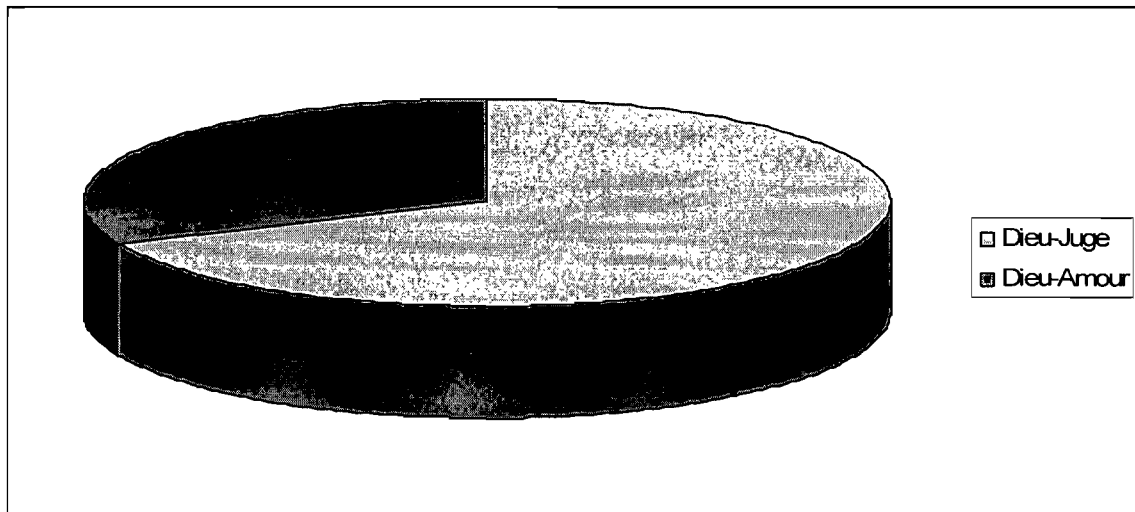


Figure 1. Fréquence des mots se référant au Dieu-Juge et au Dieu- Amour entre 1751 et 1759

<sup>62</sup> Hubert, *Sur la terre comme au ciel ...* p. 11.

## CHAPITRE II

### LA PASTORALE ET LA GUERRE

La guerre, conjoncture très lourde, touchait durement les populations de l'Ancien Régime, surtout celles qui habitaient aux frontières des opérations militaires. Durant la guerre de Sept Ans, c'était le cas de la colonie canadienne, l'Amérique étant au centre des tensions politiques entre l'Angleterre et la France. La colonie fut incapable de maintenir les armées adverses à l'extérieur du territoire et les frontières cédèrent une par une. Les habitants risquaient la destruction de leurs biens et de leurs terres agricoles. Ils devaient aussi subir les contraintes de la guerre : réquisitions, restrictions de consommation, hébergement des troupes, levées d'hommes pour la milice, etc<sup>63</sup>. La guerre avait d'autant plus d'effets dramatiques sur les Canadiens, dont la subsistance quotidienne était déjà mal assurée<sup>64</sup>. Montcalm à son arrivée en mai 1756 notait ainsi dans son journal la dureté de l'approvisionnement en vivres en temps de guerre : « Les marchandises qu'on tire de France viennent difficilement; et comme tout habitant est milicien, et qu'on en tire beaucoup pour aller à la guerre, le peu qui reste ne suffit pas pour cultiver les terres, élever les bestiaux et aller à la chasse, ce qui occasionne une grande rareté et cherté pour la vie<sup>65</sup> ».

Cette observation prenait tout son sens avec la disette générale des années 1757 et 1758<sup>66</sup>. Selon Archambault, les zones les plus touchées par la crise étaient les centres urbains. Les citadins n'avaient pas accès direct aux produits de la ferme et ne pouvaient échapper que difficilement aux ordonnances de rationnement<sup>67</sup>. Certains se nourrissaient de viande de

---

<sup>63</sup> Voir : Christian Desplat (Dir.), *Les Villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002.

<sup>64</sup> Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, p. 141-159. Au Canada, bien qu'on produit des surplus agricoles, un état de pénurie chronique persistait en raison de la croissance des besoins militaires. La guerre de Sept Ans ne fit qu'empirer la situation. L'augmentation des bouches à nourrir avec l'arrivée des troupes de terre (6000 soldats), des réfugiés acadiens, des alliés amérindiens et des prisonniers anglais, et cela conjugué aux levées de miliciens et aux récoltes désastreuses des années 1757-1760, engendra une crise alimentaire dans la colonie. Comme l'affirme Dechêne, « les pointes spectaculaires de mortalité entre 1755 et 1760 sont plus précises que les textes. Visiblement la malnutrition a préparé le terrain pour les épidémies. » p. 156-157.

<sup>65</sup> Henri-Raymond Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Imprimerie L. J. Demers & Frère, 1895, p. 63.

<sup>66</sup> Archambault, « La Question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758 ».

<sup>67</sup> Archambault, « La Question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758 » ... p. 21-22.

cheval, car les rations de blé étaient de plus en plus limitées. Ce qui entraîna des troubles : À Montréal, le 1<sup>er</sup> novembre 1757, les troupes de la marine se révoltaient. Tandis qu'en décembre 1757 et en avril 1758, la faim et le prix de la farine menèrent les femmes vers l'émeute<sup>68</sup>. Que signifiaient ces tentatives de sédition? Les gens voulaient-ils se rendre à l'ennemi? Sûrement pas. Les séditions constituaient plutôt un moyen pour affirmer son mécontentement face à la faim et pour obtenir de la nourriture.

La malnutrition engendre des conditions propices à la propagation de maladies contagieuses. Des épidémies de typhus et de petite vérole, favorisées par les déplacements des troupes armées et des réfugiés, ravageaient la colonie. D'autres malheurs, comme le grand froid de l'hiver 1758 et l'incendie de quelques habitations de Montréal en 1759 affectèrent aussi la population. De cette conjoncture découlait une angoisse qui devenait quasi permanente. Ce climat d'insécurité se percevait et était encouragé dans la prédication sulpicienne. La pastorale de la peur, étudiée par Jean Delumeau<sup>69</sup>, caractérisait les discours prédicatifs à Montréal, et ce, jusqu'à l'aube de la Conquête, moment où s'effectuera un changement drastique vers un contenu plus réconfortant.

Au cours de la guerre, l'essentiel du message théologique se résumait à invoquer un Dieu dont la justice éclipsait la miséricorde, et dont la crainte devait mener à la conversion sincère des fidèles. La peur de la conquête était exploitée de façon comparable, puisqu'elle visait une modification concrète de certains comportements. Ces changements ne pouvaient avoir de portée sociale que par la reconnaissance publique de l'autorité de celui qui la prononçait. Nous supposons donc que la peur de la Conquête permit donc de raffermir le pouvoir du prédicateur. De plus, la guerre contre les protestants, dans une optique post-tridentine, donna l'occasion de conforter la religion catholique sur le territoire montréalais en présentant les ennemis sous le signe de l'hérésie.

---

L'auteur affirme, d'après son analyse des manuscrits, que la plupart des « descriptions de situations misérables concernent les villes de Québec et Montréal ».

<sup>68</sup> Casgrain, *Journal du marquis de Montcalm* ... p. 370.

<sup>69</sup> Delumeau, *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident*.

Les prédicateurs de Saint-Sulpice, comme tous les hommes d'Église depuis des siècles, considéraient les masses chrétiennes comme un nid de pécheurs « durs d'oreille, difficiles à émouvoir et que, seule, une pastorale de choc pouvait – peut-être? – ébranler, c'est-à-dire "convertir"<sup>70</sup> ». Quel choc pouvait être plus grand que celui de faire présager la conquête de la colonie? Une conquête menait vers une possibilité immense de nouveautés, autant administratives que juridiques, économiques, culturelles, sociales et religieuses. La nouveauté constitue l'une des peurs profondes des sociétés d'Ancien Régime<sup>71</sup> et la conquête en serait le couronnement le plus draconien. L'évocation de la déportation des Acadiens l'illustre bien. Louis Jollivet l'évoquait pour susciter des interprétations et des recherches de sens afin de faire craindre aux Canadiens les conséquences funestes de la domination anglaise :

L'exemple des Acadiens pris au fort de Beauséjour nous fait assez voir ce que nous avons à craindre malgré les promesses les plus magnifiques [...] dans les articles de la capitulation. On les a dispersés du bord dans les isles désertes sans secours et sans appuy, un grand nombre réduit à mourir de faim et de misère, les autres obligés de chercher avec bien de peine leur salut [...] dans leurs disgrâces de trouver parmy nous quelques adoucissements à leur maux, et quels adoucissements encore, toujours de beaucoup inférieurs à leurs besoins et à leur misère comme à nos inclinaisons et aux facultés. Encore s'estimoient-ils heureux ceux venus expirer entre nos bras dans le sein de l'Église catholique<sup>72</sup>.

Dans ce passage, la description des misères de la déportation concorde avec d'autres sources historiques. En effet, alors qu'un article de la capitulation du fort de Beauséjour, signé par les Anglais, pardonnait aux Acadiens d'avoir pris les armes contre eux, puisqu'ils en avaient été contraints « sous peine de Vie<sup>73</sup> ». Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence, ordonna au colonel Moncton de chasser les Acadiens hors du pays. L'année 1755 ouvrit la grande déportation acadienne hors de la péninsule. Deux mille Acadiens réussirent à se réfugier en Nouvelle-France. L'arrivée en masse d'Acadiens errants, amaigris par de longs parcours en forêt, et mourant de faim par centaine à leur arrivée<sup>74</sup>, marqua assurément l'esprit des Canadiens. Le prêtre Jollivet s'en servait pour brandir le spectre de la

---

<sup>70</sup> Delumeau, *Le Pêché et la peur : La Culpabilisation en Occident* ... p. 384.

<sup>71</sup> Delumeau, *La Peur en Occident*, Hachette, Paris, 1978, p. 65.

<sup>72</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 4.

<sup>73</sup> Cité par Frégault, *La Guerre de la Conquête* ... p. 251.

<sup>74</sup> Archambault, « La Question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758 » ... p. 20.

dépossession : « N'avez-vous pas lieu de craindre aussi les mêmes châtiments que le Seigneur ne vous livre entre les mains de nos ennemys qui vous disperseront dans des isles désertes comme ils ont desja fait à tout les misérables victimes de leurs couroux<sup>75</sup> ». Le rappel de la terrible déportation contribuait à soulever la peur dans l'auditoire. Le prédicateur cherche à inculquer la crainte de Dieu en associant la domination étrangère à la colère de Dieu. Une conquête représentait une punition très sévère<sup>76</sup>. Comparés aux « misères qui nous environnent de toute part », les effets de la conquête constituent des « malheurs encore plus grands que nous avons à craindre [...] et [un] sort encore plus rigoureux que nous sommes menacés<sup>77</sup> ».

D'autre part, les sermons visaient aussi à susciter la crainte de l'ennemi, outil qui semble être autant politique (soutenir l'effort intérieur) que pastoral (modifier les comportements). Que ce soit en temps de paix<sup>78</sup>, de victoire<sup>79</sup> ou de siège<sup>80</sup>, les Montréalais devaient être mis en garde contre les armées britanniques. Le prédicateur leur vulgarisait la situation géopolitique pour bien leur faire comprendre les dangers de la colonie :

Vous savez les avantages considérables que nos ennemis ont eu sur nous l'année dernière et par terre et par mer, soit un siège de l'île royal, soit à la Tunaoui, soit à la Belle Rivière, les tentatives qu'ils ont fait du côté de Gaspé, les forces redoutables avec lesquelles ils nous ont attaqué du côté de Carillon, et aux quelles nous n'avons échapper que par un coup du Ciel miraculeux. Vous ne pouvez douter que votre ennemy enflé de ses succès ne fasse de nouveaux essais plus considérables [...] vous êtes instruits [depuis] des grands préparatifs qu'ils font de toute part pour s'emparer de cette colonie<sup>81</sup>.

C'était en communiquant ce genre d'information à la population que le clergé accentuait le sentiment de peur, qu'il incriminait les passions, les plaisirs et les divertissements<sup>82</sup>. À la veille de la prise de Québec, Jollivet questionna son assemblée pour la culpabiliser : « Et si aujourd'huy l'ennemy approchoit aussi près de Montréal qu'il l'est de

---

<sup>75</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* no. 44, p. 6.

<sup>76</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 16, p. 3.

<sup>77</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 18, p. 9.

<sup>78</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 6.

<sup>79</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* p. 9.

<sup>80</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet ...* No 18, p. 7.

<sup>81</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Jollivet, ...* No 16, p. 1.

<sup>82</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Jollivet, ...* No 16, p. 1.

Québec, quels seroient vos sentiments. N'avez-vous pas lieu de craindre que le feu de l'ennemy? [...] en punition de vos irrévérences et de vos sacrilèges que vos maisons souillées de vos crimes et de vos iniquités<sup>83</sup> ».

La tentative de créer de la peur s'explicitait davantage quand il était question de laisser entrevoir aux fidèles à quoi ressemblerait leur société d'après-Conquête. Des horreurs anti-chrétiennes étaient à appréhender. « Une fois aguerri sous la domination du peuple ennemy », la barbarie pénétrerait la colonie et créerait un État sans foi ni loi où l'existence des survivants, « ceux que leur gloire auroit épargné », serait soumise « à une vie plus triste que la mort même<sup>84</sup> ». « L'exercice de la religion proscrit au milieu de nous, les autels renversés, les vases du temple profanés, les femmes prostituées et les vierges violées, et la passion [...] contre toutes les règles de la pudeur, les articles sacrés [...] méprisés, le droit des gens, les lois même de l'humanité ouvertement transgressées<sup>85</sup> ». Le fidèle placé devant ce spectacle terrifiant ne pouvait faire autrement que de vouloir fournir les efforts nécessaires pour résister à l'ennemi, réformer ses propres comportements et accepter silencieusement les misères de la guerre.

Des propos prophétiques du prédicateur cherchaient à effrayer. En février 1758, Jollivet annonçait la fatalité certaine de la conquête britannique si aucune aide divine n'intervenait: « Je ne crains point de le dire, en penseront ce qu'ils voudront les politiques et les prudents du siècle, à parler humainement, nous devons dans peu de temps succomber sous les efforts de nos ennemys et devenir leurs captifs »<sup>86</sup>.

Ces prédicateurs cherchaient-ils uniquement à créer un état de peur dans la population ou n'avaient-ils pas raison de craindre et faire craindre la conquête? Probablement les deux. Selon Jean Delumeau, la manière dont les prédicateurs s'adressaient à leur public renseigne sur la finalité première de leur message : l'emploi du « tu/vous » aidait

---

<sup>83</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 7

<sup>84</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 3.

<sup>85</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 3-4.

<sup>86</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Jollivet*, ... No 16, p. 2.

à la culpabilisation, tandis que le « nous » reflétait leurs préoccupations. On remarque dans notre corpus une surutilisation de la première personne du pluriel, « nous », par rapport à la deuxième, « vous », ce qui est contraire à l'observation de Delumeau pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il note plutôt une utilisation peu fréquente du « nous » et une formulation plus généralisée du « tu ou vous ». Il en conclut que le prêtre cherchait à imposer sa supériorité morale sur ses fidèles<sup>87</sup>. On observe au contraire à Montréal entre 1756 et 1759, alors que la colère de Dieu et les condamnations retentissent durant les prônes, que les sulpiciens Jollivet et Péliissier utilisaient plus souvent le « nous » (52,2%) que le « vous » (47,8%)<sup>88</sup>. Tandis qu'entre 1751 et 1753 dans l'échantillonnage des sermons d'Antoine Déat, le « vous » (80,6 %) l'emportait largement sur le « nous » (19,4%)<sup>89</sup>. Ces résultats prouvent une certaine volonté chez les prédicateurs de partager leurs craintes avec leurs ouailles, mais sans toutefois abandonner le « vous » qui rappelle la distance spirituelle du clerc par rapport aux laïcs.

Les sermons ne nous renseignent pas uniquement sur la peur que les prêtres avaient de la conquête, mais aussi sur celle qu'ils cherchent à instiller chez leur auditoire. Les descriptions abominables avaient un but intéressé, celui d'opposer l'abstinence aux plaisirs et aux divertissements profanes.

#### *Condamnation des plaisirs et des divertissements :*

##### *Vers une normalisation des comportements*

De la prédication découle un enchaînement indissociable entre la peur, la culpabilisation et les comportements à adopter pour mettre fin à la guerre. Selon le prédicateur, c'était Dieu qui, témoin des péchés et de la mauvaise conduite des hommes, frappait la colonie. Les infidélités commises par des Canadiens les dirigeaient vers l'abandon du Seigneur et vers la « malheureuse destinée<sup>90</sup> » de la Conquête. Après que le prêtre ait inspiré la crainte, les condamnations prenaient le relais. Elles étaient de deux types :

---

<sup>87</sup> Delumeau, *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident (xiii<sup>e</sup> – xviii<sup>e</sup> siècles)* ... p. 371.

<sup>88</sup> On obtient 432 « nous » et 395 « vous » dans le corpus des sermons entre 1756 et 1759.

<sup>89</sup> On obtient 37 « nous » et 154 « vous » dans le corpus des sermons entre 1751 et 1753.

<sup>90</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Jollivet*, ... No 16, p. 2.



abstraites et explicites. Nous entendons par abstraites celles qui accusaient les paroissiens de pécher sans nommer l'action ou le comportement à éviter. Tandis que par explicites, nous faisons référence à celles qui interdisaient des comportements et des activités précis. À l'aide du lexique des sermons fourni par LEXICO-3, nous avons obtenu pour les condamnations abstraites les mots et les dérivés des mots suivants : criminel, dérèglement, déshonnête, désobéissant, désordre, dissipé, égaré, erreur, faible, faute, flatteur, impiété, impudicité, impure, immodestie, indigne, indocile, iniquité, infâme, infidèle, ingrat, injure, injuste, insensé, insensible, lâche, mépris, orgueil, péché et rebelle<sup>91</sup>. Pour les condamnations explicites, nous avons admis les mots et les dérivés des mots suivants : bal, coiffe, comédie, corruption, danse, dames, divertissement, habit, jeu, libertinage, luxe, mondain, opéra, rapine, veillés et vol<sup>92</sup>. Les résultats révèlent qu'entre 1751 et 1759, les prédicateurs accusèrent les Montréalais trois cent vingt-huit fois de manière abstraite contre quatre-vingts fois en identifiant le comportement ou l'activité à bannir (figure 2).

On remarque que la condamnation abstraite domine les critiques du prêtre envers ses fidèles. Celui-ci cherchait volontairement à les culpabiliser alors que la situation militaire devenait difficile. Ainsi en « ce temps de calamité <sup>93</sup> », comme les accusations des prédicateurs sont abstraites, on pourrait comprendre qu'ils désiraient que leur auditoire fasse pénitence de façon générale, dans toutes les sphères de leur existence.

---

<sup>91</sup> Le nombre entre parenthèses représente le nombre de fois que le mot et sa déclinaison apparaissent dans le corpus des sermons entre 1751 et 1759. La somme totale de la répétition du champ lexical de pécheur est de 328 fois : criminel (45), dérèglement (9), déshonnête (2), désobéissant (5), désordre (11), dissipé (8), égaré (5), erreur (10), faible (9), faute (5), flatteur (6), impiété (4), impudicité (2), impure (2), immodestie (1), indigne (14), indocile (3), iniquité (17), infâme (6), infidèle (14), ingrat (11), injure (4), injuste (5), insensé (1), insensible (4), lâche (3), mépris (9), orgueil (9), péché (99) et rebelle (5).

<sup>92</sup> La somme totale des condamnations concrètes est 80 de fois : bal (6), coiffe (1), comédie (3), corruption (4), danse (6), dames (5), divertissement (8), habit (9), jeu (10), libertinage (5), luxe (5), mondain (8), opéra (1), rapine (4), veillés (1) et vol (4).

<sup>93</sup> APSSM : « Donnée aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 1-2.

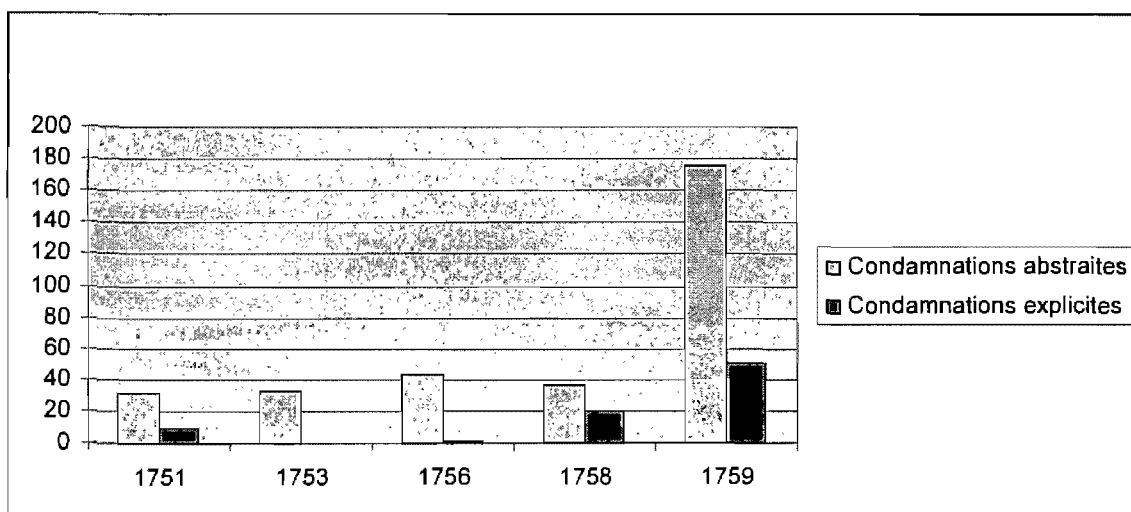


Figure 2. Fréquences des condamnations pour les années 1751, 1753, 1756, 1758 et 1759

Et la meilleure façon d'obtenir la miséricorde du Seigneur était d'accepter l'austérité, imposée de toutes manières par la conjoncture de guerre. C'est pourquoi Antoine Déat interdisait les plaisirs en vogue : le spectacle, la comédie, la mascarade, le bal et l'opéra. Les seuls plaisirs véritablement chrétiens étaient ceux proposés dans les évangiles, c'est-à-dire les plaisirs de l'âme qui s'opposaient aux plaisirs du corps<sup>94</sup>. Ce dernier, siècle des désordres et des passions, menait à des manquements à la morale chrétienne, il fallait donc éviter qu'il ne soit excité par ses sens – vue, ouïe, odorat, toucher, goût. En interdisant ainsi les plaisirs et les divertissements du corps, les sulpiciens de Montréal s'inscrivent en cela dans la tradition du clergé français<sup>95</sup>.

Il s'agissait donc pour les prédicateurs de rappeler, à l'aide d'exemples, que le siège et la prise de villes par l'ennemi étaient causés par les péchés de leurs citadins. Le prédicateur agitait l'épouvantail des dérèglements intérieurs pour exhorter les paroissiens à adopter des comportements inverses afin de ne pas subir le même sort. En effet, Louisbourg, dépeinte comme une citadelle imprenable, avait pourtant chuté en 1758. Les fautes de ses habitants en étaient l'origine:

<sup>94</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Antoine Déat, curé de Notre-Dame, 1738-1753*, P1 : 49.1-4, p. 10.

<sup>95</sup>Jean Quéniart, dans son étude de la France religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle, montre comment les autorités ecclésiastiques s'efforçaient d'éviter la propagation des plaisirs de la métropole vers les provinces Jean Quéniart, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Hachette, Paris, 1978, p. 152.

Louisbourg cette ville si essentielle pour le soutien et la conservation de cette colonie, cette ville si bien fortifiée qu'elle paraissoit inaccessible aux traits de nos ennemys et une barrière invincible à leurs attaques. Comment elle est devenue la conquête dans le temps où notre garnison paraissoit la plus encline à se défendre? Quel peut être les crimes d'un si facheux événements point d'où règne les péchés de ses habitants [...] jamais les crimes n'auroient été si multiples, les scandales si publics, le désordre si commun. Ce sont les jeux, les bals et les dames [...] qui font toute leur occupations pendant le temps avant le siège et qui est-il arrivé? Dieu s'est servi de nos ennemys pour se venger des outrages qu'il recevoit de la part des habitants et cette ville qui se voit être la force, la sûreté et la sauvegarde de nos ennemys<sup>96</sup>.

« À l'exemple de Louisbourg », Québec devait subir le même sort. Car comme Louisbourg, la ville avait cédé aux appas des jeux, bals et frivolités et durant l'hiver précédant le siège, elle avait succombé à la licence. De « capitale du Nouveau Monde », Québec devint l'« infortunée », son malheur la conduisait vers la destruction générale, à se voir transformer en « un amas informe de pierres démolies ». C'était la punition que Dieu réservait aux cités empoisonnées par le libertinage, la corruption et les plaisirs, et qui tournaient au ridicule la « majesté de notre religion<sup>97</sup> ».

Le discours demeura le même au lendemain de la prise de Québec : les défaites françaises n'étaient jamais d'ordre politique, mais inlassablement expliquées comme des châtiments envers le peuple pécheur des Canadiens :

On a toujours persévéré dans son péché, on a toujours vu continuer les mêmes désordres! Doit-on être surpris après cela de voir continuer les châtiments du ciel. Depuis environ 5 [cinq] mois que notre armée est assemblée à Québec pour la défense de cette capitale, dans le temps même où nos ennemis cernoient de tout cotez, que le feu de leur canon et l'éclat de leurs bombes renversoient les maisons et reduisoient la ville en cendre que de crimes et de brigandage, que de vols et de rapines, que d'abominations et quel libertinage n'y commettoit on pas publiquement. Dut-on être surpris après cela que les vengeances du ciel ayent éclaté sur cette ville malheureuse, d'une manière si terrible et si funeste<sup>98</sup>.

La représentation de la triste situation de la colonie servait de motif pour retenir la population dans les bornes des devoirs chrétiens définis par un rigorisme clérical<sup>99</sup>. En effet, en 1759, Jollivet dépeignait les percées britanniques sur le territoire canadien comme suit : « la capitale [est] vivement attaquée et presque réduite en cendre », les forts « entièrement

---

<sup>96</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 2.

<sup>97</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 2.

<sup>98</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... 29 septembre 1759 », *Jollivet* ... no 19 bis.

<sup>99</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 1.

abandonnés et laisser entre leurs mains » et Montréal ne saurait être que la prochaine victime de leur « fureur »<sup>100</sup>. Suite à la description, il en vint au seul moyen pour arrêter le danger, la pénitence, afin de « désarmer Dieu de son glaive vengeur ». L'exigence de la pénitence constituait la deuxième stratégie dans la prédication pour transformer les comportements. Elle permettait au prêtre de s'immiscer dans la vie de ses paroissiens où il blâmait les habillements et les loisirs profanes.

L'habillement devait être celui du pénitent. Le prêtre n'exigeait pas la robe et le capuchon, mais demandait une tenue sobre et chaste. Le repentant devait nécessairement montrer des signes extérieurs de sa conversion. Pour cela, il ne devait accorder aucune importance au corps, car le luxe et l'exposition de la chair excitaient les passions et pervertissaient l'âme. Les sulpiciens reprochaient « ce luxe dans vos habits qui sembl[ait] augmenter de jours en jours avec la misère du temps »<sup>101</sup>. L'habit du pénitent ne comportait aucune « parures riches et prétentieuses »<sup>102</sup>. Tous signes de mondanité, telle « la tête farinée et découverte » ou le port de tissus en « soye et de damas », étaient formellement réprouvés<sup>103</sup>. Pour les dames, la pudeur était de mise. Elles devaient porter un mouchoir sur leur col et une coiffe sur la tête<sup>104</sup>. Une tenue sobre était exigée à tous et quelques fois on leur demandait davantage. Jollivet exhorta à deux reprises ses fidèles à revêtir la cendre et le cilice à l'exemple de la Ninive biblique : « cette ville pénitente effaça par l'abondance de ses larmes l'arrêt de sa condamnation desjà prononcé. Voilà Mes frères, voilà notre modèle, pleurez vos péchés et convertissez vous au Seigneur, revêtez vous de cendre et de cilices »<sup>105</sup>.

Les plaisirs profanes étaient sanctionnés systématiquement, tels les bals, les danses, les veillées et les jeux de hasard. Toutes ces activités qui se situaient en dehors du contrôle ecclésial entraient en compétition avec les cérémonies religieuses en dévoyant les foules

---

<sup>100</sup> APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 17, p. 3.

<sup>101</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 7.

<sup>102</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 10.

<sup>103</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 4.

<sup>104</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 4.

<sup>105</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 7.

qu'elles attiraient et qu'elles poussaient aux débordements collectifs, ce qui s'opposait fondamentalement aux enseignements de vie réglée que voulaient inculquer les sulpiciens. Ainsi en ces temps de disette imposée par la guerre, « les gages du jeu » étaient les plus fortement réprimandés. « La fureur du jeu est poussée au point où on ne l'a jamais vu. » Sous l'ivresse de la passion du gain, les joueurs perdaient « sur un coup de dés des sommes exorbitantes qui suffiroient à la nourriture de bien des pauvres familles entières! » Anti-charitable et donc anti-chrétien, le jeu de hasard était poussé à son paroxysme d'obsécité avec la participation d'une clientèle féminine « sans honte et sans pudeur » qui « se déguis[ait] et se travesti[ssait] pour servir leurs passions criminelles<sup>106</sup> ». La condamnation du jeu comme crime économique en temps de guerre et de pénurie entraînait également dans une logique fonctionnelle et même politique que nous analyserons subséquemment.

La chasse aux passions conduisait également à désapprouver les œuvres artistiques à caractère profane, puisque celles-ci contribuaient à inspirer le péché. Pour en épurer Montréal, Jollivet se servait de la nécessité de l'état de pénitence en temps de guerre. Il exhortait « à faire à Dieu le sacrifice des tableaux déshonnêtes, des statues infâmes que l'on voit dans vos maisons, de vos chansons [...] livres, romans, comédies, intrigue d'amour et de galanterie [...] Ces sacrifices que le seigneur exige de vous et que vous devez lui offrir seront capables d'apaiser sa colère<sup>107</sup>. »

L'état de pénitence servait aussi de motif au prédicateur pour organiser la vie pratique de la cité et augmenter la discipline sociale en temps de guerre. Le contexte permettait à Saint-Sulpice d'exiger l'arrêt immédiat des vols, rapines et fraudes, surtout lorsqu'on occupait un poste au service du Roi, ainsi que le commerce inéquitable avec les nations indiennes<sup>108</sup>. On suggérait le jeûne pour pénitence, ce qui se conjugait bien à la pénurie alimentaire et à l'obligation de rationnement. On désapprouvait les « courses nocturnes », manière d'imposer un couvre-feu moral, pour surveiller plus étroitement la

---

<sup>106</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 4-5.

<sup>107</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet*... No 18, p. 3, 8. Des propos semblables se retrouvent dans APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... 29 septembre 1759 », *Jollivet* ... no 19 bis.

<sup>108</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 1. et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 8.

population et éviter les trahisons et les désaffections. Punir l'ivresse entraînait aussi dans un désir de discipline et de bon ordre et d'efficacité militaire.

Les prédicateurs aidaient ainsi les officiers de l'État à maintenir la loi royale. L'interdiction des jeux à gage en constitue un exemple significatif : ils étaient autant condamnés pour les passions qu'ils soulevaient que pour seconder l'ordonnance du Roi de 1757. À en croire plusieurs mémorialistes, l'Ordonnance du Roi ne fut pas respectée ce qui entraîna les ruines successives d'officiers et d'habitants canadiens. L'abbé Groulx souligne, pour le condamner, qu'à Québec, le palais de l'intendant Bigot, siège de l'autorité judiciaire, accueillait de nombreux bals où l'occasion de jouer s'offrait régulièrement<sup>109</sup>. La répétition dans les sermons, de l'interdiction des jeux, « contraires aux loix de l'Église et de l'État<sup>110</sup> », appuyait *de facto* l'Ordonnance du Roi.

À la lumière de ces quelques exemples, nous pouvons supposer que Saint-Sulpice travaillait fortement à maintenir l'ordre catholique durant la guerre. Tout ce qui s'y opposait devenait des fautes « si criantes et devant Dieu et devant les hommes<sup>111</sup>. » L'appel à la pénitence n'était-elle pas une tactique efficace sur une population apeurée? « En un mot faites pénitence, convertissez- vous au Seigneur et le Seigneur se convertira<sup>112</sup> ». Seuls les gémissements et les prières entre « le vestibule et l'autel » pouvaient permettre de « solliciter auprès du Dieu des armées les secours dont vous avez besoin dans les circonstances où nous nous trouvons<sup>113</sup> ».

#### *Pastorale post-tridentine, un combat contre l'hérésie*

Sous le Régime français, le Canada était une forteresse catholique, protégée intérieurement de toute concurrence protestante. Les institutions catholiques s'y étaient

---

<sup>109</sup> Groulx, « Misères des derniers jours », *Action nationale* ... p. 19-47.

<sup>110</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 8.

<sup>111</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 8.

<sup>112</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... no. 44, p. 8.

<sup>113</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Jollivet*, ... No 16, p. 1-2.

profondément enracinées et étaient appuyées par une politique d'État interdisant depuis 1627 la pratique protestante dans la colonie<sup>114</sup>. Pourtant, si la menace interne était nulle, il en était autrement de la menace extérieure. La disproportion démographique entre les protestants et les catholiques en Amérique du Nord pouvait faire craindre une infiltration du protestantisme dans la colonie canadienne. La prédication de Saint-Sulpice durant la guerre de Sept Ans s'insère dans une pastorale post-tridentine dans laquelle la religion de l'ennemi politique était discréditée.

« Hérétiques » fut le terme employé par les prédicateurs pour nommer les protestants des colonies anglaises. L'hérésie était pour les catholiques une opinion fautive corrompant les dogmes fondamentaux de leur Église. L'esprit d'erreur avait été soufflé par Satan pour diviser et affaiblir la religion romaine, catholique et apostolique. La preuve de son origine diabolique se fondait sur sa violence intrinsèque : « [Les] fausses subtilités des hérésiarques dont le vray caractère a toujours été d'employer la force ouverte, quand ils n'ont pu semer leurs erreurs par leurs artifices.<sup>115</sup> » Les attaques militaires des Britanniques pouvaient être interprétées dans ce sens. Les hérétiques, manipulés par Satan, menaient inconsciemment une guerre contre Dieu à travers celle menée contre les Canadiens catholiques, ce que le prédicateur désignait comme « l'effort de l'enfer »<sup>116</sup>. Des gestes concrets le démontraient. La profanation des temples et des objets sacrés n'étaient-elles pas des attaques dirigées personnellement contre Dieu?

Outre ce caractère violent, les prédicateurs condamnaient chez l'hérétique son refus de reconnaître à la Vierge sa maternité divine et sa royauté céleste. Soudain présenté sous des traits beaucoup moins sataniques, l'Anglais était « un frère à la vérité qui reconnaît le même père, mais d'un frère errant qui refuse de reconnaître et d'invoquer la même mère<sup>117</sup> ». En ne croyant pas l'intercession de Marie auprès de son fils, les protestants non seulement se privaient du pouvoir de la prière mariale, mais blasphémaient le nom de Dieu et méritaient donc sa punition : « Le clergé qui vous reconnoist pour la Dame et la reine sur les prêtres et

---

<sup>114</sup> Hermann Plante, *L'Église catholique au Canada (1604-1886)*, Trois-Rivières, Édition du Bien Public, 1970, p. 180; Robert Larin, *Brève Histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Alphonse-de-Granby, Éditions de la Paix, 1998, p. 74.

<sup>115</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 5.

<sup>116</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 5.

<sup>117</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame ...* p. 5.

les ministres de cette église nos pères de la foy, le soutien de notre religion sainte et la plus zélés de ferveurs de notre culte [...] Tournez votre colère envers ces nations hérétiques qui ne vous connoissent pas sur ces croyances qui blasphèment votre saint nom.<sup>118</sup> »

La différence confessionnelle entre les deux groupes belligérants au cours des guerres franco-britanniques en Amérique du Nord favorisa la popularité du culte de Notre-Dame-des-Victoires au Canada, ce que nous analyserons dans la deuxième partie. On attribuait à Marie, protectrice particulière du Canada, les victoires sur les armées anglaises, « victoires qu'elle a toujours remportées sur toutes les hérésies élevées depuis la mort de son fils<sup>119</sup> ».

Les sulpiciens spécifiaient que l'erreur hérétique se répétait dans tous les siècles et enfantait d'un « monstre » qui disputait la « qualité glorieuse de Marie »<sup>120</sup>. Mais l'hérésie n'était parvenue par son acharnement qu'à confirmer d'une manière plus authentique sa gloire. Le culte marial devint le prétexte pour affirmer le rôle de gardienne de la foi de la Vierge « que tous les âges de l'Église lui ont déclaré d'une voix unanime<sup>121</sup> ». La doctrine catholique apparaissait ainsi fidèle à elle-même et l'hérésie, une constante erreur répétée par une minorité d'hommes infidèles<sup>122</sup>. Le prédicateur ne manquait pas d'illustrer l'esprit de révolte qui animait l'hérésie et qui visait le renversement de l'ordre religieux et politique. Le passé catholique des « nations hérétiques » de la Grande-Bretagne démontrait ce renversement de l'ordre. Autrefois « l'île des saints », elles étaient devenues « aujourd'hui étrangère(s) au peuple de Dieu<sup>123</sup> ». Le bouleversement se répercuta jusque dans la sphère politique par l'expulsion du monarque légitime et par l'installation d'un usurpateur sur le trône. Toutefois, le retour à un ordre catholique était toujours espéré.

En 1758, le prêtre Jollivet proposait à ses fidèles de voir dans une victoire possible de la France sur l'Angleterre un présage à la reconquête catholique de la Grande-Bretagne.

---

<sup>118</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet* ... No 18, p. 10.

<sup>119</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat, curé de Notre-Dame* ... p. 5.

<sup>120</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... doc. 1, p. 3.

<sup>121</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... doc. 1, p. 3.

<sup>122</sup> Bernard Dompnier *Le Venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Centurion, 1985, p. 49.

<sup>123</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand* ... p. 3.



Sous-entendue dans sa prédication, la victoire décisive de la France favoriserait le retour de la dynastie catholique des Stuart et la reconversion du peuple anglais :

Le Seigneur se sert de nous pour punir nos ennemys [...] Les victoires remportées sur eux l'année dernière, les pertes considérables qu'ils ont faites, toutes leurs tentatives contre nous [...] et devenues toutefois inutile ne sont-ils point pour nous de flatteuses espérances de pouvoir bientôt remonter sur le trône de ses pères l'héritier légitime de la couronne d'Angleterre qui y feroit reflourir la religion catholique dont luy et toute sa famille ont toujours fait profession ouverte malgré toutes les disgrâces qu'ils ont éprouvés<sup>124</sup>.

Ce passage est riche en renseignements sur l'attachement politique de Jollivet, et peut-être plus généralement de Saint-Sulpice, au jacobinisme. Ce mouvement soutenait la dynastie détrônée des Stuart et considérait les rois issus des familles d'Orange et d'Hanovre comme des usurpateurs<sup>125</sup>. La dernière grande insurrection jacobite avait éclaté sous le règne de Georges II en 1745 – règne qui inclut une partie de la guerre de Sept Ans et qui prend fin en 1760 – et elle fut dirigée par Charles-Édouard Stuart. Ce dernier battit les Anglais à la bataille de Prestonpans, mais subissant la défaite l'année suivante à la bataille de Culloden. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, le problème jacobite fut toujours d'actualité<sup>126</sup>, ce qui confirme les propos de Jollivet concernant la situation politique d'Angleterre.

L'heure des victoires françaises (1756-1758) laissait supposer la volonté de Dieu de rouvrir les yeux des Anglo-protestants « à la lumière de la vérité; et les faire entrer dans la religion catholique que leurs pères ont abandonnée. » Jollivet en gardait espoir : « Nous avons tout lieu de le croire et de l'espérer de la miséricorde du Seigneur<sup>127</sup> ».

La conversion apparaissait à ce titre comme la preuve de l'intervention de Dieu dans la vie des hommes et de celle de la vérité du catholicisme. Le prédicateur n'hésita pas à mentionner et à accentuer le nombre de conversions chez les Anglais : « Nous avons en la

---

<sup>124</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* p. 3.

<sup>125</sup> Voir : Françoise Deconinck-Brossard, *Vie politique, sociale et religieuse en Grande-Bretagne d'après les sermons prêchés ou publiés dans le Nord de l'Angleterre 1738-1760*, Paris, Diffusion Didier Érudition, 1992.

Le jacobitisme prend naissance en 1688 avec l'invasion de l'Angleterre par les troupes protestantes de Guillaume d'Orange, chassant le catholique Jacques II du trône. Depuis, la succession à la couronne fut interdite aux Catholiques et légiféré en 1701. À la mort d'Anne I<sup>re</sup>, Georges I<sup>er</sup>, électeur d'Hanovre, était le premier protestant en ligne de succession avec son 56<sup>e</sup> rang, ce qui lui accordait peu de légitimité sur le plan de la généalogie, mais sa royauté était conforme à la nouvelle loi de Succession.

<sup>126</sup> Deconinck-Brossard, *Vie politique, sociale et religieuse en Grande-Bretagne d'après les sermons prêchés ou publiés dans le Nord de l'Angleterre 1738-1760*.

<sup>127</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* p. 3.

consolation d'en voir un grand nombre d'abjurer leurs erreurs et mourir dans le sein de l'Église <sup>128</sup> ». Faisait-il référence aux conversions des prisonniers de guerre? Dans un autre sermon, on y faisait référence explicitement en exposant l'importance de la conversion des prisonniers ennemis. Faire preuve de miséricorde envers ces frères perdus dans l'erreur contribuait à la gloire du Seigneur :

Nos ennemys mêmes retirés chez nous par les loix de la guerre y trouveront des secours et des consolations dont sont privés nos prisonniers chez eux. Heureux dans leurs disgrâces s'ils sçavent en profiter pour ouvrir les yeux à la vérité de notre religion sainte, se désabuser de leurs erreurs et rentrer dans le sein de l'Église catholique que leurs pères ont abandonnée pour aller puiser dans les eaux corrompues de l'erreur et du libertinage les principes de leur créance et la règle de leur conduite, c'est la consolation que nous ont donné un grand nombre de leurs prisonniers cette année-cy<sup>129</sup>.

En somme, la conversion des protestants et la démonstration des erreurs de l'hérésie venaient à prouver que l'Église catholique était la véritable Église. Il s'agissait pour Saint-Sulpice de la conserver à Montréal : « Vos enfants élevés dans le sein de l'Église catholique perpétueront dans cette colonie le culte du Seigneur [...] [et] les monuments de notre reconnaissance<sup>130</sup> ». « Vous rendrez vos hommages dans votre saint temple tous les jours de votre vie, de génération en génération, jusqu'à la consommation des siècles<sup>131</sup> ».

\*\*\*

Représentants institutionnels de l'Église, les prédicateurs sulpiciens étaient au service de la Religion, de leur communauté de prêtres et de la hiérarchie catholique dans son ensemble. Leurs sermons étaient à l'image de la prédication post-tridentine, qui recherchait à la fois la réforme des mœurs et la préservation du catholicisme contre le protestantisme. La guerre de Conquête, situation troublante et angoissante pour la population, était une occasion pour raffermir l'influence de l'Église et de Saint-Sulpice. Les prédicateurs avaient utilisé la peur pour parvenir à leur but, mais cette prédication se confondait aussi avec un discours patriotique qui défendait à la fois la Religion, le Roi et le territoire colonial.

---

<sup>128</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* p. 3.

<sup>129</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* p. 5.

<sup>130</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement ... ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand ...* p. 4-5.

<sup>131</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Jollivet ...* No 18, p. 10.

L'interprétation religieuse de la guerre servait donc à conforter le pouvoir clérical, mais elle servait aussi à faciliter la soumission des sujets à la monarchie en période de trouble.

DEUXIÈME PARTIE

**QUAND L'ENNEMI DE LA RELIGION EST L'ENNEMI  
DE L'ÉTAT**

*Mourir pour ses intérêts c'est l'effet de la nature dont on voit des exemples chez les peuples les plus barbares, Mourir pour la patrie c'est le partage de tout bon citoyen. Mourir pour son roi, c'est le devoir de tout bon sujet. Mais mourir pour la défense de sa religion, c'est l'effet de la grâce, c'est mourir en quelque façon martyr; et quand on est animé d'un si saint motif c'est trouver dans sa mort le principe d'une vie éternelle<sup>1</sup>.*

Évêque Pontbriand

Au fil des siècles, la royauté française et le catholicisme se soutenaient mutuellement : le roi protégeait l'Église et l'Église sacralisait le pouvoir du roi. Les papes avaient décerné aux rois de France le titre de Roi Très-Chrétien et en vertu de la promesse faite au sacre, le roi était considéré par le clergé comme le bras séculier de l'Église<sup>2</sup>. Néanmoins, la raison d'État avait dès Philippe le Bel devancé les intérêts chrétiens dans la gestion politique internationale. Les décisions prises par le roi en matières extérieures relevaient de moins en moins du rôle traditionnel de protecteur de l'Église. Ainsi, l'intérêt de l'État avait succédé à l'idéal médiéval de chrétienté universelle<sup>3</sup> : au XVI<sup>e</sup> siècle, François I<sup>er</sup> s'était allié aux Turcs musulmans pour affronter la dynastie catholique des Habsbourg et au siècle suivant, Louis XIII avait fait de même avec les protestants allemands au cours de la guerre de Trente Ans<sup>4</sup>. De telles alliances qui mettaient à mal le titre de Roi Très-Chrétien avaient poussé la propagande royale au sujet des guerres contre les Habsbourg à s'axer sur l'ordalie : le roi français était mis à l'épreuve par Dieu dans la guerre et la victoire militaire signifiait que les décisions politiques étaient appuyées par Dieu. Le rôle de la propagande était donc de louer les victoires et de limiter l'impact des défaites afin de contrôler la perception qu'en avait la population<sup>5</sup>.

Au Canada, le problème ne se posait pas en des termes si tranchés, car l'ennemi du roi était le même que celui de la Religion. La guerre contre l'ennemi anglo-protestant, à la fois concurrent colonial de la France et concurrent religieux de l'Église catholique, alliait

---

<sup>1</sup> A.S.S.M. : « Mandement de M<sup>gr</sup> de Pontbriand, évêque de Québec, ordonnant des prières publiques, 20 juin 1745 », *les Mandements de M<sup>gr</sup> Pontbriand*, P1 : 44.4., tir 134, no 6.

<sup>2</sup> Michel Antoine, *Louis XV*, Paris, Hachette, 2006, p. 174.

<sup>3</sup> Georges Minois, *Le Confesseur du roi. Les Directeurs sous la monarchie française*, Paris, Fayard, 1988, p. 490 et 526.

<sup>4</sup> Joël Cornette, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1993.

<sup>5</sup> Voir : Cornette, *Le roi de guerre*; Michèle Fogel, *Les Cérémonies d'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989.

parfaitement la raison d'État avec la conscience religieuse. Les autorités catholiques, et donc à Montréal la Compagnie de Saint-Sulpice, avaient tout intérêt à limiter l'expansion des colonies anglo-américaines et à œuvrer pour la conservation de la Nouvelle-France.

Aussi les prédicateurs sulpiciens recoururent à une rhétorique militaire, fondée sur la distinction confessionnelle; ils décrivent comme une « guerre sainte » les combats menés par les catholiques français contre les ennemis anglo-protestants. Cela servit parfaitement la propagande royale, puisque celle-ci mettait en scène le rôle traditionnel du roi comme défenseur de l'Église catholique. Saint-Sulpice alliait religion et patriotisme, et dans ses prêches et ses prières, visait à rassembler les fidèles, à leur faire garder espoir et à éteindre leurs éventuelles critiques tout en renforçant la cohésion sociale. La fermeté, la discipline et la cohésion étaient absolument nécessaires aux Français dans une guerre qui devint presque totale à l'échelle de la colonie.

## ENNEMI DU ROI, ENNEMI DE DIEU : RHÉTORIQUE DE LA GUERRE SAINTE

Au moment de la guerre de Sept ans, l'esprit de la Croisade qui avait connu une recrudescence en France au début du XVII<sup>e</sup> siècle était demeuré vivace dans les mentalités et surtout dans la rhétorique ecclésiastique<sup>6</sup>. Les prédicateurs sulpiciens, en usant d'un discours guerrier, poursuivaient une tradition de propagande mise en place durant les siècles précédents. Dans ce chapitre, nous allons faire ressortir les caractéristiques propres à la rhétorique de la « guerre sainte » telle qu'elles apparaissent dans les sermons sulpiciens<sup>7</sup>. Elles s'organisent comme suit : certitude de faire la guerre sous l'ordre direct de Dieu; diabolisation de l'ennemi; récompense céleste accordée aux défenseurs de la religion et idéalisation du modèle du saint guerrier; intercession des saints en faveur d'une victoire sur l'adversaire.

*L'appel de Dieu à la guerre*

L'appel de Dieu à la guerre ne fut jamais explicitement utilisé dans les sermons sulpiciens. Néanmoins, cet ordre se percevait sous une forme implicite. En effet, les sulpiciens rappelaient que la guerre servait à la défense de la Religion et, par prolongement, à

---

<sup>6</sup> Christian Mellon, « Chapitre 5 : Deux mille ans de réflexion chrétienne », *Chrétiens devant la guerre et la paix*, Paris, Le Centurion, 1984, p. p. 108; Joël Cornette, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1993, p. 301-302; Dominique Deslandres, *Croire et faire croire : les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1650)*, Paris, Fayard, 2003, p. 297-298. En effet, l'esprit de croisade fut « entretenu avec fougue par Charles de Gonzague, duc de Nevers, et le père Joseph, l'éminence grise de Richelieu ». La délivrance par les armes du Tombeau du Christ et la conversion des protestants exaltaient les prières, et elles donnèrent même naissance à une congrégation : les bénédictines du Calvaire. Ensuite, la prise de la Rochelle de 1627, dernier bastion protestant, s'accompagna d'une rhétorique de croisade. Pourtant, il faut être plus nuancé. Cette rhétorique ne faisait pas l'unanimité. Les « politiques », comme Richelieu, s'opposaient aux « ultras », comme père Joseph, qui appelaient à la croisade. Selon Dominique Deslandres, le discours de la guerre sainte avait traversé l'Atlantique dans le contexte particulier de la mission amérindienne. Les missionnaires l'utilisaient dès le XVII<sup>e</sup> siècle pour exprimer le combat qu'ils menaient en Amérique pour évangéliser les non-chrétiens. Deslandres, *Croire et faire croire ...* p. 297-298.

<sup>7</sup> Jean Fiori, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Aubier, Paris, 2001; Joseph Joblin (s.j.), *L'Église et la guerre. Conscience, violence, pouvoir*, Desclée de Brouwer, Paris, 1988; Stanley Windass, *Le christianisme et la violence : étude sociologique et historique de l'attitude du christianisme à l'égard de la guerre*, Paris, édition du Cerf, 1966; Mellon, *Chrétiens devant la guerre et la paix ...* p. 85 à 112.

la glorification de Dieu dans la colonie. La guerre n'était pas commandée par Dieu, mais figurait plutôt comme un devoir tout à fait chrétien pour protéger l'Église et obtenir son salut.

À l'exemple des croisades des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la guerre de Sept ans se présentait comme un combat dont l'enjeu était l'héritage du Christ. Selon les prédicateurs sulpiciens, elle se distinguait cependant par sa nature défensive. Alors que les croisés du Moyen Âge aspiraient à la conquête de la Terre sainte pour « mettre en liberté l'héritage de J[ésus]-C[hrist]<sup>8</sup> » – selon les termes employés par le curé Déat –, les colons devaient préserver la « conquête de J[ésus]-C[hrist] » que représentaient les terres christianisées et catholiques du Canada. Ces territoires avaient été repris des mains de l'« Usurpateur » qu'était le démon et devaient être protégés par la France des assauts du diable et de l'hérésie, portés par les tentatives d'invasion anglaise.<sup>9</sup>

Pour renforcer l'idée selon laquelle les Canadiens défendaient une terre appartenant à Dieu, les prédicateurs établirent une analogie entre le règne du Christ sur le Canada et celui de Salomon sur la Terre Sainte<sup>10</sup>. Le démon utilisait l'« Anglais » pour tenter de « détronner le véritable Salomon [et] faire passer son royaume dans des mains étrangères », mais le prédicateur rassurait son auditoire en affirmant que « J[ésus]-C[hrist], le véritable Salomon, restera paisible possesseur de tout ce pays »<sup>11</sup>.

Le Canada appartenait au Christ et les colonies anglaises étaient possédées par le diable. Le conflit devenait ainsi un véritable combat territorial entre l'espace de la Vérité et celui de l'Erreur. La foi catholique devenait, dans les discours sulpiciens, l'enjeu central de la guerre en Amérique<sup>12</sup>. La conservation du catholicisme allait de pair avec la conservation du

---

<sup>8</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Antoine Déat, curé de Notre-Dame, 1738-1753*, P1 : 49.1-4, p. 11.

<sup>9</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire, 20 octobre 1748, 21 octobre 1753 », *Antoine Déat, curé de Notre-Dame, 1738-1753*, P1 : 49.1-4, p. 4.

<sup>10</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat ...* p. 4-5 et APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme, 1754-1764*, P1 : 49.1-15, tiroir 168, doc. 1, p. 7.

<sup>11</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat ...* p. 4-5.

<sup>12</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat ...* p. 5., APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières publiques, mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 44, p. 10., APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis. et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 : 49.1-13, tiroir 168, no 20, 5 pages.



Canada à la France. La victoire française assurerait l'avenir de la religion, tandis que la défaite engendrerait sa perte. Jollivet exprimait cette conviction quand, en 1758, il expliquait à ses paroissiens qu'une victoire de la France permettrait à « vos enfants [d'être] élevés au sein de l'Église catholique<sup>13</sup> », tandis qu'en 1759, il exposait, au contraire, que si défaite et conquête il y avait « vos enfants suceroient avec le lait les principes de l'erreur de ceux avec qui ils seroient élevés »<sup>14</sup>. Ainsi, l'avenir de la Religion et la gloire de Dieu dépendaient de l'issue de la guerre. La victoire française intéressait donc autant la « gloire [de] Dieu [...] que [le] propre bonheur »<sup>15</sup> de la colonie. On perçoit bien, dans de tels propos, que Saint-Sulpice faisait de la guerre du roi un combat au service de la gloire du Seigneur.

### *Diabolisation de la figure ennemie*

La diabolisation des ennemis était systématique dans la rhétorique de la « guerre sainte »<sup>16</sup>. Elle résultait moins, selon Jean Fiori, « d'une volonté consciente de dévalorisation de l'adversaire et de conforter ses propres partisans que d'une construction mentale, profondément ancrée dans [l']esprit [et le] caractère universel de ce combat nécessairement juste que mène l'Église de Dieu »<sup>17</sup>. Relevant d'une compréhension manichéenne du monde, la diabolisation des ennemis permettait au prêtre en chaire de séparer les belligérants en deux camps opposés : les agents de Satan d'un côté et les membres du Christ de l'autre. Une telle séparation servait à identifier nettement les défenseurs de la juste cause, c'est-à-dire ceux participant à la gloire de Dieu.

Chez les prédicateurs sulpiciens, le processus de diabolisation de l'ennemi anglais s'articulait en trois étapes : l'identification de l'Anglais par le terme d'« ennemi », son association à la barbarie et enfin, son affiliation au diable.

---

<sup>13</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 43, p. 5.

<sup>14</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

<sup>15</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 12.

<sup>16</sup> Fiori, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade* ... p. 222.

<sup>17</sup> Fiori, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade* ... p. 222-223.

Le terme d'« ennemis » qui désignait les voisins anglais est utilisé 100 fois entre 1751 et 1759, ce qui surpasse largement l'emploi à 9 reprises du terme « Anglois<sup>18</sup> »<sup>19</sup>. Que ce soit en temps de paix (1751-1754) ou en temps de guerre (1754-1759), le terme « ennemi » fut toujours privilégié (figure 3). Il renforçait l'opposition des Canadiens et des Britanniques, tout en présentant ces derniers comme « les Autres ». Selon Dominique Deslandres, l'altérité se définissait souvent en fonction de croyances religieuses<sup>20</sup>. Les Anglais avaient abandonné la religion catholique et, de ce fait, ne partageaient plus de valeurs communes avec les Canadiens.

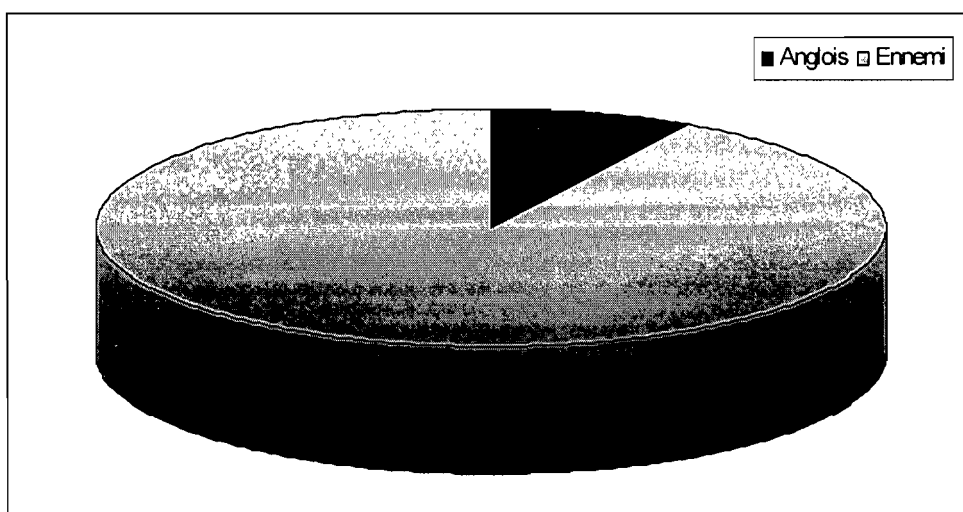


Figure 3. Désignation de l'Autre entre 1751 et 1759

Le terme d'« ennemi » fut également utilisé pour identifier les passions menant aux péchés (11 fois). Par le double emploi du mot, le prêtre plaçait le Canadien face à un double combat. D'une part, il était menacé par un ennemi « invisible<sup>21</sup> » – aussi appelé ennemi « domestique<sup>22</sup> » ou « du salut<sup>23</sup> » –, que sont les passions cherchant à pervertir l'âme. D'autre

<sup>18</sup> Le terme « anglois » comprend sa variation au féminin: « angloise ».

<sup>19</sup> Sans avoir fait d'étude lexicologique de la correspondance officielle de 1751-1759, il semble à la lumière de mes lectures que les administrateurs coloniaux privilégiaient le terme « Anglois » au terme d'« ennemi ». On peut conclure par cette observation que le sermon vise non le pragmatisme politique, mais la représentation, l'Autre était représenté par le prêtre comme l'« ennemi » des Canadiens.

<sup>20</sup> Deslandres, *Croire et faire croire* ... p. 55-56. Les réformateurs du XVII<sup>e</sup> siècle percevaient comme Autres « les catholiques tièdes, les paysans ignorants, les hérétiques de France, les peuples païens du Moyen-Orient, les Idolâtres des Indes, les Turcs comme les « Sauvages » du Canada. »

<sup>21</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 8.

<sup>22</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... p. 2.

<sup>23</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 11.

part, il devait affronter un ennemi « visible<sup>24</sup> » – ou « du dehors<sup>25</sup> » –, les Britanniques, qui, par la guerre, attaquaient les « biens » et les « corps » et compromettaient la sécurité physique et spirituelle du culte<sup>26</sup>. Puisque les Britanniques agressaient à la fois Dieu et la colonie du roi, le prêtre s'autorisait à les désigner sous la formulation « ennemi de l'Église et de l'État<sup>27</sup> ».

Mais les prédicateurs stigmatisaient aussi les vices qu'ils attribuaient aux Britanniques et qu'ils voulaient voir éviter aux Français. Ils dépeignaient l'« Anglais » comme un barbare, un être violent et vengeur, un homme aussi « furieux qu'[une] bête<sup>28</sup> » qui cherchait « à assouvir sa vengeance dans [le] sang [des Canadiens]<sup>29</sup> ». Le prêtre Jollivet prenait parfois la voix de l'« ennemi », lui faisant dire par exemple sur les Canadiens : « je les poursuivrai et je les prendrai tous, je partagerai leur dépouille, j'assouvirai une vengeance sur eux, je tirerai mon épée sur eux et les percerai de la main<sup>30</sup> ». Ces descriptions correspondent à ceux que l'on faisait du barbare à l'époque médiévale lorsqu'il était accusé de violence guerrière et de soif de domination<sup>31</sup>. Les sulpiciens dépeignaient ainsi les Anglais comme des êtres diaboliques dans le but de faire de la guerre du roi une entreprise sainte<sup>32</sup>.

Selon le prédicateur, l'orgueil et la convoitise étaient les seules motivations guerrières des Britanniques; motifs qui, dans le discours clérical, étaient traditionnellement vus comme insufflés par le diable<sup>33</sup>. Si l'orgueil des Anglais leur faisait croire à des victoires toujours faciles et certaines<sup>34</sup>, et si leur « jalousie de tous les temps de la gloire de notre nation<sup>35</sup> » leur

---

<sup>24</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 7.

<sup>25</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... p. 2.

<sup>26</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 3. et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 4.

<sup>27</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 42, p. 7. ; APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 2., APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 10. et APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 17, p. 1.

<sup>28</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

<sup>29</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 4.

<sup>30</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 3.

<sup>31</sup> Fiori, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade* ... p. 254.

<sup>32</sup> Windass, *Le christianisme et la violence* ... p. 57.

<sup>33</sup> Fiori, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade* ... p. 223. En effet, on voyait dans ces dispositions l'essence même de la révolte et de la désobéissance.

<sup>34</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... p. 2. et APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 6.

<sup>35</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », ... p. 2.

faisait envier les terres des Canadiens, c'était donc bien ce qui permettait au curé Déat de parler des « pernicieux desseins<sup>36</sup> » comme les vrais motifs des guerres anglaises.

Cependant, aux yeux des sulpiciens, le crime le plus horrible des Britanniques ne découlait pas de l'orgueil et de la convoitise, mais de leur pratique militaire anti-chrétienne qui les faisait détruire et profaner les églises sur leur passage<sup>37</sup>, « renversant de fond en comble la maison du Seigneur<sup>38</sup> ». L'Anglais devenait par cette entreprise de diabolisation, non seulement l'ennemi de l'Église et de l'État, mais également l'ennemi de Dieu, puisqu'il travaillait à abattre ses temples et à réduire sa gloire. Ennemi déclaré du sanctuaire de Dieu, l'Anglais pouvait se flatter de l'« insulter au milieu même de [ses] fêtes et de [ses] solennités »<sup>39</sup>. Il blasphémait même le saint nom de Dieu pendant que les Canadiens se faisaient une « gloire de [lui] appartenir, [de rendre à son] saint nom les hommages qui lui sont dus<sup>40</sup> ». Par l'opposition fondamentale entre l'attitude blasphématoire des Britanniques et la fidélité des Canadiens à Dieu, Jollivet exposait encore une fois le combat entre le camp du Bien et celui du Mal. Les prédicateurs allaient jusqu'à utiliser dans leurs prières adressées à Dieu et à la Vierge Marie les termes de « votre ennemi et [du] mien<sup>41</sup> » pour désigner l'Anglais.

En somme, la diabolisation effectuée par le prédicateur aboutit à faire de l'ennemi du roi l'ennemi de Dieu, et des entreprises militaires de l'Angleterre, « l'effort de l'enfer<sup>42</sup> » contre la gloire du Seigneur. Ainsi, comme au temps des Croisades, les Canadiens étaient appelés à défendre leur Église contre les forces du Mal<sup>43</sup>.

---

<sup>36</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 1.

<sup>37</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 6 et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 2-3.

<sup>38</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 6.

<sup>39</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

<sup>40</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 12

<sup>41</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 5. La citation se retrouve également sous la formulation de « vos ennemis » dans APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

<sup>42</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 5.

<sup>43</sup> Fiori, *Guerre sainte, jihad, croisade. Violence et religion dans le christianisme et l'islam*, Paris, Seuil, 2002, p. 197.

Depuis les décrets du concile de Clermont (1095), les bulles prêchant la croisade accordaient aux combattants de la Terre sainte des indulgences entières et à ceux qui mourraient pour la défense du Christ la rémission de leurs péchés<sup>44</sup>. Ces dispositions conciliaires eurent pour effet de valoriser le sacrifice individuel, qui devint un élément central de la rhétorique de la « guerre sainte »<sup>45</sup>.

Si le discours sulpicien n'aborde pas la récompense céleste accordée aux soldats morts en Nouvelle-France, quelques courts passages relatent une glorification du sacrifice individuel. Par exemple, en 1758, Jollivet définissait les survivants d'une conquête appréhendée comme « ceux que leur gloire auroit épargné »<sup>46</sup>. Par ces termes, il faisait clairement référence à la gloire du sacrifice personnel pour la colonie. Cet honneur prenait probablement une signification religieuse, puisque le prêtre associait la protection de la colonie à celle de la Religion<sup>47</sup>.

Une phrase tirée d'un sermon de 1759 semble également faire référence à la notion de sacrifice religieux : « le sang de vos victorieux serviteurs répandus contre les règles de la justice<sup>48</sup> ». Le soldat français y était présenté comme un serviteur de Dieu, porteur de sa Justice, et dont la mort ne pouvait qu'être victorieuse puisqu'il défendait le culte catholique. Jollivet faisait-il référence à la récompense céleste destinée aux soldats du Christ? Le sujet étant peu abordé dans la prédication paroissiale (destinée avant tout à la population civile), nous ne pouvons pousser plus loin les interprétations. L'étude des documents écrits par les aumôniers militaires, s'ils existent, serait peut-être une piste intéressante à cet égard et elle pourrait révéler une rhétorique plus élaborée au sujet de la défense militaire de la colonie.

---

<sup>44</sup> Cornette, *Le roi de guerre* ... p. 298.

<sup>45</sup> Mellon, *Chrétiens devant la guerre et la paix* ... p. 97.

<sup>46</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 3.

<sup>47</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 3.

<sup>48</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 18, p. 9.

Un panégyrique écrit en 1751 en l'honneur de saint Louis – l'un des rares croisés sanctifiés<sup>49</sup> – valorise lui aussi le sacrifice du guerrier. Le curé Déat y démontrait comment la vie militaire pouvait s'harmoniser avec la sainteté. L'esprit de pénitence constitue la clef de son explication :

C'est en effet, M[es frères], cet esprit de pénitence dont il [saint Louis] étoit animé aussi bien que le zèle pour la gloire de son Dieu qui luy firent traverser les mers et entreprendre ces fameux voyages qu'il fit pour retirer les lieux saints de la puissance des infidèles. La vue de cette terre consacrée par la pénitence du Sauveur et arrosée par son sang fit sur son esprit et son cœur des impressions de douleur qui ne s'effacèrent jamais. Aussi sont-ils avec une constance vraiment chrétienne et héroïque tout ce qu'une pareille expédition peut présenter de plus dur à la nature. La faim, la soif, la maladie, l'intempérie de l'air et des saisons, les incommodités de la mer, la dureté des barbares, les horreurs de la prison; toutes ces peines non seulement ne furent jamais capables d'ébranler sa constance et cette grandeur d'âme qui ne l'abandonna jamais, mais faisoient encore ses délices<sup>50</sup>.

L'esprit de pénitence du saint roi, qui le poussait à subir des douleurs physiques, évolua jusqu'au sacrifice suprême de sa vie à Tunis : « Il entreprend encore un second [voyage] dans l'espérance de mettre en liberté l'héritage de J[ésus] C[hrist] ou se sacrifier luy même pour son Dieu et c'est ce qui luy arriva. Dieu content de sa bonne volonté l'arrête au milieu de sa course. Il meurt à l'entrée de cette terre désirée dans l'exercice de la pénitence, martyr de son zèle de la religion et de sa charité<sup>51</sup>. » Le martyr du roi était idéalisé et pouvait même être interprété comme une imitation des souffrances du Christ sur la croix<sup>52</sup>. Le modèle de sainteté de ce roi guerrier, honoré au Canada tous les 25 août, contribua certainement à imprimer dans les mémoires l'esprit de Croisade et l'idée du sacrifice individuel.

#### *Notre-Dame et la colonie : l'intercession en faveur d'une victoire sur l'adversaire*

Le discours sulpicien allouait à la Vierge Marie le pouvoir de porter l'armée française vers une victoire quels que en soit ses effectifs<sup>53</sup>. Les vertus militaires de Marie, célébrées au Canada par le culte de Notre-Dame des Victoires, s'inscrivent dans une vieille tradition selon

---

<sup>49</sup> Jean-Pierre Landry, « Saint Louis vu par les prédicateurs de l'époque classique » dans *Image du Moyen Âge dans la littérature française de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle*, Colloques de Poitiers, 1982, Poitiers, Faculté des lettres de Poitiers, 1982, p. 381-404.

<sup>50</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 10-11.

<sup>51</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 11.

<sup>52</sup> Landry, « Saint Louis vu par les prédicateurs de l'époque classique » ... p. 381-404.

<sup>53</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat*.

laquelle le succès des troupes chrétiennes s'obtenait par l'intercession des saints<sup>54</sup>. Dès la première croisade, la Vierge fut investie du rôle de protectrice de la chrétienté et décrite en sainte militaire, « apportant son aide active aux combattants » contre les Infidèles<sup>55</sup>. Quelques siècles plus tard, la victoire de Lépante (1571) sur l'Empire ottoman réaffirma la protection guerrière de la Vierge sur le monde chrétien<sup>56</sup>.

En France, le culte marial connut au cours des XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles un processus de politisation et de militarisation, exprimé par la figure de Notre-Dame des Victoires<sup>57</sup>. La Vierge devint un symbole fédératif pour les catholiques capable d'unir les fidèles contre les dangers du protestantisme. Celui-ci s'était attaqué au culte rendu à Marie et la réponse de la France catholique fut d'y affermir sa dévotion. L'établissement au Canada de la fête de Notre-Dame des Victoires en 1690 peut se percevoir comme la continuation de l'élan militariste du culte de la Vierge. Ce fut l'évêque M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier qui l'institua dans son diocèse de Québec en commémoration de « la très insigne victoire et protection que nous avons reçues de la très sainte Vierge contre les Anglais hérétiques »<sup>58</sup>.

La fête de Notre-Dame des Victoires a pour origine deux succès français attribués à son secours : la déroute de l'amiral William Phipps en 1690 et le naufrage de la flotte anglaise dirigée par l'amiral Hovenden Walker en 1711<sup>59</sup>. Cette seconde victoire donna lieu à la construction à Montréal d'une chapelle dédiée à Notre-Dame des Victoires<sup>60</sup>. Le curé de

---

<sup>54</sup> Fiori, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade* ... p. 132.

<sup>55</sup> Fiori, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade* ... p. 132.

<sup>56</sup> Jean Schillinger, *Abraham a Sancta Clara : Pastorale et discours politique dans l'Autriche du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Berne, Éditions scientifiques européennes, 1993, p. 98.

<sup>57</sup> Voir : Bruno Maes, *Le Roi, la Vierge et la Nation : Pèlerinages et identité nationale entre guerre de Cent Ans et Révolution*, Paris, Publisud, 2002. et Louis Blond, *Notre-Dame des Victoires et le vœu de Louis XIII. Origine et publication du vœu*, Paris, Presses modernes, 1938. Pendant les guerres de Religion en France, la Vierge devint le symbole catholique par excellence. Au siècle suivant, Louis XIII destina à Notre-Dame des Victoires des ex-voto en reconnaissance des victoires militaires extérieures et des réussites de son entreprise de pacification intérieure. En 1629 par exemple, le roi fit bâtir une église consacrée à Notre-Dame des Victoires après la prise de La Rochelle, dernier bastion rebelle protestant du royaume. Près de dix ans plus tard, il consacra son royaume, sa couronne et sa personne à la Vierge (vœu de Louis XIII).

<sup>58</sup> Marie-Aimée, Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, p. 63.

<sup>59</sup> Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France* ... p. 62.

<sup>60</sup> Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France* ... p. 61.

Les jeunes filles de Montréal avaient fait le vœu pendant la guerre de faire bâtir une chapelle en l'honneur de Notre-Dame des Victoires. La chapelle fut construite en 1718 et reconstruite après son incendie en 1768. Elle sera finalement rasée en 1912.

Montréal, Antoine Déat, aimait raviver dans les mémoires le souvenir des interventions miraculeuses de la Vierge en faveur de la colonie canadienne :

Rappelez vous M[es frères], ces heureux jours de votre délivrance et les obligations que vous avez à celle qui vous la procurée; en effet à qui devez vous ces fameuses victoires remportées sur vos ennemis en 1690 et 1711 et cela sans qu'il vous en ait couté une goutte de sang; [...] Ah divine Marie, c'est vous seule à qui nous sommes redevables de tant de faveurs [...] Comme reine du Ciel et ayant en cette qualité sous la dépendance toutes les troupes des esprits bienheureux, après avoir obligé la première fois nos ennemis de lever le siège de devant Québec, et de prendre honteusement la fuite; elle envoye la seconde de la part de Dieu l'ange exterminateur, qui le glaive à la main excite la tempête, seme la terreur, frappe la flote anglaise et submerge dans les eaux ceux qui avoient voulu s'élever contre le Seigneur et contre son Christ et comme reine de la terre et de tous les éléments, elle commande en cette qualité à la mer et les mêmes flots qui conduisent notre vaisseau heureusement au port et sur nos rivages, fracassent, brisent renversent et coulent à fond les vaisseaux ennemis qui venoient pour nous surprendre. Ah qui n'admira après cela la puissante protection de Marie sur nous<sup>61</sup>.

Dans la prédication sulpicienne, la Vierge Marie faisait figure de protectrice particulière de la colonie et ce constat se vérifie tout au long de la guerre de Sept ans<sup>62</sup>. De 1751 à 1759, les prêtres étaient unanimes sur ce privilège céleste qu'ils exposèrent maintes fois à leurs paroissiens. Antoine Déat, quoique reconnaissant la qualité universelle de la protection de Marie sur l'Église romaine, ajoutait toutefois que Marie prenait « soin spécialement de celle du Canada qui menaçait ruine si nos armées eussent été vaincues »<sup>63</sup>. Il assurait à la population montréalaise que la Vierge serait encore et toujours « l'appuy, le soutien, et la force de cette colonie [...] et la principale défense »<sup>64</sup>. Un autre prédicateur parlait du Canada comme du « pais qu'on peut appeler la région des faveurs et des prodiges de Marie »<sup>65</sup>. La Vierge ne refusait jamais son assistance et volait toujours à son secours lorsque le pays réclamait une aide<sup>66</sup>. La victoire de Carillon démontrait une nouvelle fois la protection particulière de Marie pour ce territoire qui lui était dédié<sup>67</sup>. Malgré les défaites de 1759, Marie demeurait la « singulière protectrice et notre ressource ordinaire dans toutes nos

---

<sup>61</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 1, 7.

<sup>62</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 4, 7., APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... p. 7. APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 10., APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 11., APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet*, ... p. 9. De plus, il faut noter que la Vierge est la patronne de Montréal, anciennement appelé Ville-Marie.

<sup>63</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 4.

<sup>64</sup> Voir: Maes, *Le Roi, la Vierge et la Nation* ... p. 19-20.

<sup>65</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... p. 7.

<sup>66</sup> APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme* ... p. 7.

<sup>67</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 10.



calamités »<sup>68</sup>. Le dévouement à Marie, régulièrement exprimé par les prédicateurs, fait supposer que la dévotion à Notre-Dame des Victoires servait à unir les habitants lors de situations difficiles<sup>69</sup>. Au Canada, le catholicisme fut proposé comme un marqueur important de différenciation identitaire avec les voisins anglo-protestants et le culte de la Vierge symbolisait l'attachement au catholicisme. Ainsi, dans les sermons, Marie était étroitement associée à la colonie et ceci se constate par sa constante intervention en faveur des Canadiens. « Terrible comme une armée rangée en bataille », Marie est « la force et la défense de nos guerriers »<sup>70</sup>.

---

<sup>68</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 11. et formuler différemment dans APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet*, ... p. 9.

<sup>69</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 7.

<sup>70</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 8.

## CHAPITRE IV

### LE ROI DE FRANCE, LE BRAS SÉCULIER DE L'ÉGLISE

Durant l'Ancien Régime, la représentation du pouvoir du roi fut le ciment de toute autorité civile<sup>71</sup>. Le roi consolidait sa souveraineté en représentant symboliquement son droit divin à régner, et ce, à travers un éventail de moyens tels que la littérature, la sculpture, la peinture ou encore l'architecture. Les diverses autorités du royaume qui gouvernaient en son nom bénéficiaient pareillement de cette représentation pour légitimer leurs propres charges. Au Canada, les autorités coloniales ne faisaient pas exception et, par conséquent, le gouvernement colonial dépendait lui aussi du système de représentation royale.

Au Canada, l'Église joua un rôle clef dans l'entretien de l'idée monarchique grâce à son système exceptionnel de diffusion, notamment avec la lecture en chaire des mandements épiscopaux<sup>72</sup>. Pourtant, les sermons sulpiciens soulignent peu la représentation religieuse du roi. Malgré tout, ils contiennent suffisamment d'éléments pour que nous puissions nous intéresser à l'image du roi qui y était diffusée. Un panégyrique de saint Louis<sup>73</sup>, écrit par Antoine Déat et daté de 1751, est particulièrement riche pour éclairer les rapports sociaux promus et l'image véhiculée du roi. Le curé y présentait son souverain en saint Louis, auquel est rattaché traditionnellement le rôle de défenseur séculier de l'Église.

---

<sup>71</sup> Jürgen Habermas, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, voir l'introduction.

<sup>72</sup> La lecture des mandements épiscopaux et des lettres royales, le chant du *Te Deum* et la célébration de la fête de saint Louis étaient autant de façons de diffuser l'idée du pouvoir divin du roi. L'origine du pouvoir étant reconnu comme divine, les sujets devaient une soumission autant civique que religieuse envers leur souverain et les autorités qui lui étaient subordonnées (Michel Antoine, *Louis XVI*, Paris, Hachette, 2006, p. 174.). Bossuet, évêque de Meaux, synthétise parfaitement cette pensée : « le service de Dieu et le respect pour les rois sont choses unies [...] Dieu a mis dans les princes quelque chose de divin. C'est donc dans l'esprit du christianisme de faire respecter les rois comme une seconde religion ». (BOSSUET dans Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot et Rivages, 1993, p. 212.) Au cours de la guerre de Sept Ans, l'Église canadienne s'adonna à la promotion de la sanctification du roi pour faire respecter les décisions royales en matière militaire et les mesures prises par les autorités coloniales.

<sup>73</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ...p. 11.

La renaissance du culte de saint Louis au XVII<sup>e</sup> siècle appuya l'entreprise de légitimation de la succession bourbonnienne au trône de France<sup>74</sup>. Sous Louis XV, le travail de légitimation des Bourbon était déjà achevé depuis près d'un siècle et le culte de son aïeul, ancré dorénavant dans la tradition, demeurait une occasion de célébrer la monarchie. Comme dans toutes les paroisses en France, les Messieurs de Saint-Sulpice célébraient à Montréal une messe à la gloire du saint roi et y lisaient un panégyrique en son honneur. Le contenu du panégyrique composé par le curé Déat à cette occasion correspond aux résultats des analyses de Jean-Pierre Landry concernant ce type de discours en France<sup>75</sup>. Celui de Déat suit la même composition, constituée à la fois d'une hagiographie et d'une instruction morale aux fidèles. On y retrouve également les deux thèmes fondamentaux de la vie de saint Louis, la sainteté et la royauté; la relation est simple : « Louis a été un grand saint au milieu des corruptions du siècle, et cette sainteté lui a permis d'être un grand roi<sup>76</sup> ». Mais, certaines autres conceptions du pouvoir monarchique transparaissent du panégyrique de Déat.

Le curé établissait une monarchie fondamentalement religieuse. L'adhésion du roi au christianisme y était centrale. D'une part, le prédicateur faisait apparaître saint Louis dans une condition humaine de soumission à Dieu. En effet, le curé Déat rappelait que les rois de la terre, élevés au-dessus des autres hommes, étaient minuscules aux yeux de Dieu et devaient reconnaître un être supérieur « devant qui ils ne sont pas plus grands que le dernier de leurs sujets<sup>77</sup>. Or selon Deat, l'humilité chrétienne de saint Louis le rendit le « plus soumis de ses sujets<sup>78</sup> » et son attachement à Dieu lui parut toujours plus précieux que ses titres de dignité. Le saint roi tenait « à plus grand honneur d'avoir été lavé dans les eaux salutaires du baptême [que] d'être né dans la pourpre et destiné à gouverner le plus beau

---

<sup>74</sup> Voir : Maes, *Le Roi, la Vierge et la Nation.*, Blond, *Notre-Dame des Victoires et le vœu de Louis XIII.* et Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Gallimard, Paris, 1996, 976 pages. Louis IX, qui est l'ancêtre de la nouvelle dynastie bourbonne, fut, en 1618, proclamé saint patron et protecteur de la France et le 25 août devint jour de la fête de saint Louis. En ce jour de fête, chaque paroisse du royaume est tenue de célébrer une messe à la gloire du saint roi et d'y lire un panégyrique en son honneur.

<sup>75</sup> Landry, « Saint Louis vu par les prédicateurs de l'époque classique » ... p. 381-404.

<sup>76</sup> Landry, « Saint Louis vu par les prédicateurs de l'époque classique »... p. 382.

<sup>77</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 3.

<sup>78</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 3.

royaume du monde »<sup>79</sup>. Une telle humilité est la source du prestige du pouvoir royal, car Déat en faisait le « plus haut degré de gloire et de grandeur », ce qui faisait de saint Louis un modèle de chrétien. Son abnégation devant Dieu et sa charité envers ses sujets démontrent que le pouvoir monarchique s'apparentait plus à une paternité bienfaisante qu'à une domination tyrannique :

Instruit à l'école de J[ésus].C[hrist], il avait appris que celui qui est au-dessus des autres et le premier d'entre eux doit se regarder comme leur serviteur et le dernier de tous [...], quoique le Sauveur [...] semble dire qu'il est permis aux rois de la terre de dominer sur leurs sujets [...] saint Louis peu jaloux de cet esprit de domination regarde dans la royauté non le droit qu'elle peu luy donner de dominer sur ses peuples, mais l'obligation qu'elle luy impose de veiller sur ses peuples, d'édifier ses peuples, de soulager ses peuples, d'aimer ses peuples<sup>80</sup>.

Pour Déat, la religion de saint Louis informait son action politique. La puissance royale étant d'origine divine, le monarque se devait de protéger l'Église de Jésus-Christ. Il était ainsi présenté comme le bras séculier de l'Église, mettant à la disposition de Dieu sa force militaire autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume. En France, il bannit « de ses états l'hérésie, l'impiété, le blasphème, la simonie et tous ces crimes qui attaquent plus directement la divinité<sup>81</sup> ». Selon le sulpicien, sa loi punissait même les blasphémateurs en leur faisant fondre les lèvres et percer la langue. Saint Louis dirigea également, au sud du royaume, des croisades contre les « Albigeois et les autres hérétiques<sup>82</sup> » et il poursuivit son action guerrière au-delà des frontières contre les Infidèles musulmans dans le but de délivrer la Terre Sainte. Le prédicateur de Saint-Sulpice cherchait ainsi à prouver que « la sainteté n'est point incompatible avec la véritable valeur, et que l'on peut être humble chrétien et très grand héros<sup>83</sup> ». Cette compatibilité entre le saint et le guerrier confirmait que le roi était le protecteur de l'Église et présentait la guerre comme un outil mis à sa disposition pour exercer une autorité voulue par Dieu.

---

<sup>79</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 1 et 3

<sup>80</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 4-5

<sup>81</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 3.

<sup>82</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 7.

<sup>83</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 7.

La fête de saint Louis ne visait pas uniquement la célébration du saint, mais cherchait plus globalement la glorification de la dynastie bourbonne et de son souverain actuel, Louis XV. Tout d'abord, le panégyrique donnait l'occasion au prédicateur de rappeler la souveraineté du roi sur le Canada et l'allégeance des Montréalais à la Couronne française. Déat faisait remarquer à son auditoire que la colonie vénérât l'ancêtre des Bourbon « comme son père, son souverain et son protecteur »<sup>84</sup>. Les Canadiens étaient eux aussi l'« héritage », les « sujets » et les « enfants » de saint Louis<sup>85</sup>. De la sorte, le texte semble faire de la célébration de la fête de saint Louis un marqueur des possessions territoriales de Louis XV.

On remarque une similitude dans la narration des actions militaires de saint Louis et de celles de son descendant Louis XV au Canada. Saint Louis repoussa les « Anglois qui étoient entrés dans le royaume pour soutenir les rebelles [c'est-à-dire le comte de la Marche et le duc de Bretagne] [et les obligea] à en sortir plus vite qu'il n'y avait entré<sup>86</sup> », au même titre que Louis XV repoussa de la Nouvelle-France les incursions des Anglo-américains. Saint Louis remporta « des victoires [...] contre les Albigeois et les autres hérétiques qui les armes à la main prétendoient soutenir leurs erreurs et leurs révoltes<sup>87</sup> », de la même façon que Louis XV lutta contre les hérétiques protestants en Amérique. Finalement, saint Louis, dans ses expéditions en terre sainte, combattit avec un courage intrépide « des ennemis qui luy étoient supérieurs en nombre » tout comme Louis XV le fit en terre américaine contre les colonies britanniques plus peuplées. Le prédicateur voulait faire un parallèle entre les deux règnes. Les caractéristiques de leurs ennemis – Anglais, hérétiques et supérieurs en nombre – servirent à établir une continuité entre l'œuvre monarchique du saint roi et celle de Louis XV. Ce dernier pouvait être, à l'exemple de son aïeul, le bras séculier de l'Église en Amérique.

Pourtant, en règle générale, le roi de France n'apparaît que très peu dans la prédication. Dans l'ensemble du corpus, seulement deux passages le mentionnent expressément, et ce, en utilisant la même formulation respectueuse : « celui qui détient si

---

<sup>84</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 1.

<sup>85</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 11.

<sup>86</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 7-8

<sup>87</sup> APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Déat*, ... p. 8

dignement sa place dans cette colonie<sup>88</sup> ». Son absence des sermons paroissiaux porte à réflexion. Il serait possible que la lecture des lettres royales, celle des mandements épiscopaux et la célébration des *Te Deum* aient suffi à assurer la présence du roi dans l'esprit des paroissiens. Cette absence découlait peut-être aussi du fait que son pouvoir était déjà bien ancré dans la société canadienne. Exalter l'attachement au terroir était un moyen sans doute plus efficace pour engager la population à supporter l'effort de guerre.

---

<sup>88</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 » ... p. 7. et APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 19, p. 1.

## LA PRÉDICATION ET L'EFFORT DE GUERRE

Les prédicateurs de Saint-Sulpice devaient soutenir l'effort de guerre dans la colonie, car défendre la présence française au Canada allait selon eux de pair avec la sauvegarde du catholicisme en Amérique du Nord. Ils engageaient leurs fidèles à se soumettre aux commandants militaires et à supporter les maux de la guerre sans critiquer les autorités civiles. L'attachement des Canadiens à leur terroir permit aux sulpiciens de nourrir un patriotisme local qui devint un vecteur important pour soutenir l'effort de guerre dans la population.

*L'attachement au terroir au service de l'effort de guerre*

La rhétorique de la guerre sainte servait, nous l'avons vu, à sacraliser les entreprises militaires, mais à elle seule, elle n'aurait pas suffi à consolider l'effort de guerre. Elle était trop éloignée des préoccupations et des peurs de la population, tandis que la protection des biens matériels, fruits d'un travail familial parfois accompli sur plusieurs générations, était un motif pour se battre probablement plus fondamental que celui de la défense de la foi ou de la gloire du roi. Les orateurs de Saint-Sulpice le remarquèrent, car ils usèrent de la hantise de la dépossession comme un argument complémentaire aux considérations religieuses pour stimuler la défense de la colonie<sup>89</sup>. Les prêtres présentaient les projets d'invasion anglaise comme des tentatives d'appropriation des terres agricoles<sup>90</sup>. Jollivet alertait les Montréalais : « [les anglais] avoient desjà distribués nos héritages et nos grains faisoient l'espérance de leur récolte<sup>91</sup> ». Un tel avertissement ne pouvait que les inciter à espérer le maintien de la colonie sous les drapeaux français. Nous observons que les prédicateurs misaient sur un patriotisme attaché au terroir pour soutenir l'effort de guerre. Ceci se constate par l'utilisation des termes « colonie », « pays », « patrie » et « nation » pour définir le territoire ou la collectivité à

<sup>89</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

<sup>90</sup> APSSM : « Notre-Dame de Victoire ... 21 octobre 1753 », *Déat* ... p. 1. et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 7.

<sup>91</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 7.

défendre<sup>92</sup>. La signification au XVIII<sup>e</sup> siècle de ces mots reflète l'existence d'un sentiment d'appartenance au terroir canadien<sup>93</sup>.

En comparaison, les termes concernant le roi et la France sont moins présents dans les sermons paroissiaux. L'absence discursive de la figure royale ne signifie pas pour autant l'évincement d'un sentiment d'affection portée au roi. La colonie appartenait au roi de France, son protecteur, et elle se défendait en son nom<sup>94</sup>. Comme le mentionne Michèle Fogel, « l'État ne s'ancre pas dans la société d'abord par ses discours verbaux ou visuels, mais par une action pratique<sup>95</sup> » et en temps de guerre, il s'agit d'actions militaires. Seule la victoire décisive de la France permettrait aux Canadiens de jouir « en paix de la possession de [leurs] biens, de l'héritage de [leurs] pères et du fruit de [leurs] travaux<sup>96</sup> ».

Les miliciens canadiens étaient priés de se porter « au secours de leur patrie, de leurs biens et de leur personne<sup>97</sup> ». Le prêtre leur demandait une obéissance totale aux commandants militaires enfin d'assurer la conservation de leurs biens : « Obéissons aveuglément pour les expéditions militaires à ceux qui nous commandent au nom de notre roy, au nom de celui qui tient si dignement sa place dans cette colonie et bientôt les bénédictions du Seigneur seront notre partage, l'abondance succèdera à la misère, la victoire couronnera nos entreprises<sup>98</sup>. »

---

<sup>92</sup> Dans le corpus des sermons de 1751 à 1759, le terme « colonie » apparaît 39 fois, « pays », 16 fois « patrie », 3 fois et « notre nation », 2 fois versus 4 fois pour la « France » et 2 fois pour le « Roi ».

<sup>93</sup> *Académie de la langue française* [2 tomes], Quatrième édition, veuve de Bernard Brunet, Paris, 1762.

NATION : Terme collectif. Tous les habitants d'un même État, d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois, parlent le même langage.

PATRIE : Le pays, l'État où l'on est né. On étend quelques fois ce mot à des Provinces, à des villes.

COLONIE : Nombre de personnes que l'on envoie d'un pays pour en habiter un autre. Se dit aussi des lieux où l'on envoie des habitants.

PAYS : Région, contrée, province. Veut dire encore patrie, lieu de naissance. Il s'entend quelques fois de tout l'État dans lequel on est né; quelques fois de la province, de la contrée, ou de la ville.

<sup>94</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », ... p. 7. et APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 19 , p. 1.

<sup>95</sup> Fogel, *Les Cérémonies d'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle ...* p. 16.

<sup>96</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 4.

<sup>97</sup> APSSM : « Donnée aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet...* p. 10.

<sup>98</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », ... p. 7. et se retrouve dans des termes similaires dans le sermon : APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 19 , p. 1.



L'obéissance que prônait Saint-Sulpice appuyait la défense des intérêts matériels. La prédication encourageait la soumission aux décisions royales, seules gardiennes du maintien de l'ordre. L'obéissance était également liée à la victoire militaire et à l'abondance, deux thèmes traditionnellement associés au roi<sup>99</sup>. Toute résistance aux ordres du roi et toute fraude commise à son service apparaissaient comme les plus abominables péchés<sup>100</sup>. En attaquant le roi, c'était l'ordre public que l'on attaquait et c'était la protection de la collectivité que l'on affaiblissait. Ceci aurait pour effet d'opprimer en premier lieu « la veuve et l'orphelin », mais également de dissiper le « patrimoine des pauvres »<sup>101</sup>. En quelque sorte servir le roi équivalait à secourir la patrie, une patrie qui s'enracine dans l'occupation du sol.

Si seuls les hommes étaient invités à exercer directement leur patriotisme par le port des armes dans les milices coloniales, l'ensemble de la communauté devait y participer par la prière<sup>102</sup>. N'oublions pas, énonce le prêtre, que l'enjeu n'est « rien de moins que la conservation de vos biens, de vos familles, de vous-même et de votre religion en cette colonie<sup>103</sup> ».

### *La prière et l'effort intérieur*

Conséquence de la colère divine, la guerre était perçue comme un fléau qui punissait l'ensemble de la société. Si le malheur individuel nécessitait des prières personnelles ou familiales, la calamité publique nécessitait, quant à elle, un remède collectif. En temps de guerre, le recours à la prière publique pour soulager les douleurs était encouragé et coordonné par la hiérarchie ecclésiastique<sup>104</sup>. Tout au long de la guerre de Sept ans, l'Église chercha à réunir l'ensemble des Canadiens dans la prière pour augmenter l'efficacité du

---

<sup>99</sup> Cornette, *Le roi de guerre* ... p. 283.

<sup>100</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 16, p. 3. et APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet*... p. 1.

<sup>101</sup> APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Louis Jollivet*, ... p. 3.

<sup>102</sup> Tout homme âgé de 16 à 60 ans devait participer à un corps de milice (avec permission d'exemption pour les officiers civils). Voir : Gérard Malchelosse, « Milice et troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760 », *RHAF*, no. 14, 1949, p. 115-147.

<sup>103</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 10.

<sup>104</sup> Cliche, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France* ... p. 50.

rituel<sup>105</sup>. La logistique de ce mouvement à l'échelle du diocèse s'appuyait sur la diffusion des mandements épiscopaux dans chaque paroisse.

À Notre-Dame de Montréal, pour réaliser ce grand corps de prière, Louis Jollivet expliqua les intentions de l'évêque aux fidèles. Il exprima avec pragmatisme « les principaux sentiments que doit vous suggérer la lecture du mandement de M<sup>gr</sup> notre evesque<sup>106</sup> ».

En janvier 1758, tandis que les nouvelles venues d'Europe annonçaient les victoires françaises remportées sur les armées de Prusse et de Hanovre, et alors que les entreprises au Canada connaissaient un relatif succès, la misère intérieure de la colonie poussa l'évêque M<sup>gr</sup> Pontbriand à demander des prières publiques<sup>107</sup>. En cette occasion, Jollivet reformula les propos du mandement à ses paroissiens. Il les exhorta à réciter en famille le *Pater Noster*, prière apprise de la bouche même du Christ et connue comme la plus puissante pour attirer la miséricorde du Seigneur<sup>108</sup> :

Réunissez vous ensemble plusieurs fois le jour pour la réciter en famille cette prière excellente et si salutaire, prière faite en commun est un exercice qui se pratique dans toutes les familles chrétiennes bien réglées et qu'on ne scauroit trop vous recommander quand vous voulez obtenir quelque grâce pour la société civile, tous les membres se réunissant pour refaire qu'un même corps, par là fait une plus grande impression auprès de celui qui put l'accorder. Ainsi devez-vous vous comporter à l'égard du Seigneur qui ne pourvoit pas moins au bien de toute la société et de chaque famille qu'à celui des particuliers, c'est donc juste que toute la société et chaque famille s'assemble pour luy rendre hommage, luy demander ses grâces et les miséricordes, ses bienfaits. C'est ce que nous faisons dans l'exercice de la prière commune<sup>109</sup>.

On constate par ces propos que la coordination de la prière recherchait à resserrer les liens sociaux, à commencer par ceux de la famille.

Le rite de la prière proposé par Saint-Sulpice pouvait s'envisager comme la mise en scène du corps social où chaque rang hiérarchique possédait un rôle défini. Les gens de « haut rang », de « grands emplois » et de « bonne condition » servaient d'exemple, de

---

<sup>105</sup> Hubert, *Sur la terre comme au ciel* ... p. 77.

<sup>106</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 » ... p. 9.

<sup>107</sup> « Mandement de Mgr de Pontbriand ordonnant des prières publiques pour le temps de la guerre, 20 janvier 1758 » dans H. Têtu et C.-O. Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec*. Volume II, Québec, Imprimerie Générale A. Côté et Cie, 1889, p. 125-130.

<sup>108</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 » ... p. 8.

<sup>109</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 » ... p. 8-9.

consolation et d'édification pour le peuple<sup>110</sup>. Les officiers et les militaires, « qui [étaient] par état la force et la défense de cette colonie », devaient attirer le « secours du Dieu des armées, qui seul p[ouvait] donner la sagesse [aux] conseils, la prudence [aux] actions, la force [aux] armes, le succès [aux] entreprises »<sup>111</sup>. Le reste de la population composé des marchands, des habitants et des ouvriers était convié à renouveler leur ferveur et leur dévotion, qui allaient de pair avec leurs propres intérêts et la gloire de Dieu<sup>112</sup>. On remarque ainsi que les groupes sociaux avaient chacun une fonction assignée pour que l'ensemble de la collectivité atteigne un état de piété requis pour protéger la colonie. Selon Cornette, cette conception de l'ordre social qui démontrait l'harmonie de la hiérarchie des rangs fondait et légitimait l'autorité même du roi<sup>113</sup>.

La prédication révèle également une certaine conception bipartite de la société : ceux qui se battent et ceux qui prient – cette division pouvait être sexuelle, puisque les hommes étaient mobilisés dans les milices pour se battre et les femmes, majoritaires dans la population civile, étaient appelées à la prière. Peu importe le modèle de la séparation sociale, nous remarquons que ces deux groupes luttèrent contre les mêmes ennemis, l'un physiquement et l'autre spirituellement. L'un le faisait par une action militaire directe contre l'armée anglaise et l'autre en implorant l'aide du Ciel<sup>114</sup>. Lors des campagnes militaires, les soldats et les miliciens n'avaient plus « toujours le même loisir [de prier] et les moyens de le faire »<sup>115</sup>. C'était aux dévots de poursuivre les prières et de solliciter les grâces les plus nécessaires à la victoire<sup>116</sup>. Selon Jollivet, le triomphe des armées françaises à Carillon fut le résultat des prières de la population civile : « C'est [l'auguste Vierge] encore qui nous a protégé d'une manière si visible dans la circonstance présente, au jour de la semaine qui est

---

<sup>110</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des prières publiques, mai 1759 »... p. 9.

<sup>111</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des prières publiques, mai 1759 »... p. 9.

<sup>112</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des prières publiques, mai 1759 »... p. 10.

<sup>113</sup> Cornette, *Le roi de guerre* ... p. 331.

<sup>114</sup> L'idée de la séparation dans le combat des guerriers et des orants s'appuie sur l'Exode 17. Lors du combat des Juifs contre les Amalécites sur la plaine, la ferveur des prières de Moïse sur la montagne détermine l'issue de la bataille. « Lorsque Moïse tenait ses mains levées, Israël l'emportait, et quand il les laissait retomber, Amaleq l'emportait. » (Exode 17, 11)

<sup>115</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des prières publiques, mai 1759 »... p. 9.

<sup>116</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des prières publiques, mai 1759 »... p. 10.

consacré particulièrement à l'honorer, dans un temps où nos églises étoient remplies des fidèles assidus aux pieds de ses autels, à implorer son assistance par les neuvaines faites en son honneur à l'honorer par des vœux et des prières publiques<sup>117</sup>. »

Une telle croyance aux effets de la prière collective n'était pas propre aux sulpiciens. En 1755, l'évêque de Québec établissait lui aussi une corrélation entre la victoire et les oraisons. Le jour même où l'armée française remportait la bataille de l'Ohio, il s'était célébré à Montréal « l'octave de la Visitation de la Ste Vierge » où il fut chanté « à la demande de plusieurs fidèles une messe solennelle en l'honneur de la très Ste Vierge pour obtenir sur nos troupes la protection<sup>118</sup> ».

Même au cours de la période des défaites françaises, les sermons sulpiciens soulignaient une complémentarité entre la prière et le combat militaire. En août 1759, pendant le siège de Québec, le prédicateur exhortait les Montréalais à soutenir leurs compatriotes de la capitale par la ferveur de leurs oraisons. Pour être entendues, leurs prières devaient égaler en vigueur la lutte physique et armée des Québécois, assiégés depuis plus d'un mois<sup>119</sup>. Selon les mots employés par Jollivet, ces derniers avaient « les armes à la main et le jour et la nuit, sans se déshabiller ni prendre aucun repos ». Ce fut à ce moment que le prêtre interrogea son auditoire : « avons-nous donc moins de force pour prier qu'ils n'en ont pour combattre? Serons-nous moins assidus aux pieds des autels qu'ils le sont au camp de l'ennemy? » Il enjoignit chaque famille à prier sans répit, à « se succéder les uns aux autres afin d'y venir à son tour implorer les miséricordes du Seigneur, satisfaire à sa Justice et solliciter les grâces ». Montréal devait de partager les souffrances de Québec. On exigeait des paroissiens, les genoux à terre, qu'ils se fatiguent les mains et les yeux « à force de les tenir élevés vers les montagnes saintes d'où [la colonie attend sa] délivrance. » « Le matin et le soir, à midy et à toutes les heures du jours », les Montréalais étaient invités à « importuner » Dieu

---

<sup>117</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 7-8.

<sup>118</sup> « Mandement de Mgr de Pontbriand ordonnant des prières publiques pour les besoins temporels et spirituels de la colonie, 9 août 1755 », dans Têtu et Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec ...* p. 103-105.

<sup>119</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet...* p. 3.

par leurs prières et à « le fatiguer par [leurs] demandes » jusqu'à lui faire « une sainte violence ».

La prière était donc l'exercice privilégié pour faire participer l'ensemble de la population civile à l'effort de guerre. Elle devenait de cette manière une source de réconfort en fournissant concrètement un moyen d'intervention à des gens impuissants face à la situation militaire. Nous pouvons constater que la prière permettait au croyant d'entrer dans le domaine de l'agir et que son action spirituelle faisait partie intégrante des stratégies de guerre. C'était pourquoi le prédicateur suggérait à ses fidèles une pratique journalière pour apaiser leurs souffrances, et ce, tout en leur insufflant l'espérance du retour de la paix et de l'abondance dans la colonie.

#### *Espoir de paix et d'abondance*

Comme nous l'avons vu précédemment, la guerre était perçue par Saint-Sulpice comme un événement propice à renforcer la pratique religieuse des Canadiens, car elle provoquait une peur de Dieu salvatrice pour les hommes impies<sup>120</sup>. Pourtant, selon Jean Delumeau, pour rendre efficace cette pastorale de la peur, le prédicateur, après avoir désespéré son auditeur devait aussitôt, passer aux remèdes – dans notre étude, il s'agit surtout de la prière et de la pénitence – pour insuffler un message d'espoir<sup>121</sup>. Ainsi, la pastorale de la peur était toujours conjointe à celle de l'espérance, même si la première était souvent présentée « sous des couleurs plus frappantes que la seconde »<sup>122</sup>. Ce constat se vérifie aussi dans notre corpus. En effet, Louis Jollivet fit couler plus d'encre pour présenter des événements angoissants que pour redonner espoir à ses fidèles. Néanmoins, dans cinq de ses sermons, il réitéra que la fin des misères et des restrictions était proche et qu'à ceux-ci succèderaient la paix et l'abondance<sup>123</sup>. Dès le début des hostilités en 1756, il promit à ses

---

<sup>120</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet ...* p. 8. Le prédicateur utilisait le terme de « révolution » pour expliquer la conversion qui s'effectuait au cours de la guerre.

<sup>121</sup> Delumeau, *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident (XIII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1983, p. 384.

<sup>122</sup> Delumeau, *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident ...* p. 384.

<sup>123</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 : 49.1-13, tiroir 168, No 12 ; APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des

paroissiens qu'ils verraient bientôt « régner l'abondance dans cette colonie [qu'ils] goûter[ont] les douceurs d'une paix profonde et [que] les bénédictions du ciel et de la terre les plus abondantes deviendront [leur] partage<sup>124</sup> ».

En 1758, le prédicateur joignit à ces promesses l'espérance d'une victoire future<sup>125</sup> : « bientôt les bénédictions du seigneur seront notre partage, l'abondance succèdera à la misère, la victoire couronnera nos entreprises<sup>126</sup> ». Quelques mois plus tard à la victoire de Carillon, il réaffirma les mêmes propos : « les grâces et les bénédictions du ciel seront pour vous une source abondante de paix et de consolations dans les misères de cette vie, le gage de la victoire sur nos ennemis sur la terre et d'une gloire éternelle dans le ciel<sup>127</sup> ».

À partir de 1759, alors que les armées françaises connaissaient des déboires de plus en plus sérieux, les promesses du prêtre montréalais devenaient de moins en moins fermes pour finalement s'éteindre avec la prise de Québec. En mai, Jollivet prédisait toujours la paix et l'abondance, sans toutefois envisager avec autant de conviction une future victoire française<sup>128</sup>. Par la suite, à partir du siège de Québec jusqu'à la capitulation de Montréal<sup>129</sup>, seules des suppliques à Dieu étaient utilisées pour redonner quelque espoir.

Les promesses de paix, d'abondance et de victoire étaient toujours conditionnelles à une conduite particulière. Dans tel sermon, on exigeait pour leur réalisation la pratique

---

prières, 20 janvier 1758» ... p. 7 ; APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 : 49.1-13, tiroir 168, No 19 ; APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 ». et APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet* ... p. 10.

<sup>124</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 : 49.1-13, tiroir 168, No 12, p. 12.

<sup>125</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », ... p. 7 ; APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 : 49.1-13, tiroir 168, No 19 ; APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 11.

<sup>126</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », ... p. 7., APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 : 49.1-13, tiroir 168, No 19.

<sup>127</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., ... victoire de Carillon, 23 juillet 1758 » ... p. 11.

<sup>128</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 8.

<sup>129</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet*... p. 10., et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

« d'une véritable pénitence<sup>130</sup> », dans d'autres, l'obéissance aux commandants militaires<sup>131</sup>, la ferveur des prières<sup>132</sup> ou bien la « docilité » et à la « fidélité » à Dieu<sup>133</sup>. Dans la conduite sommée par le prêtre, nous pouvons remarquer le poids accordé à la soumission du paroissien envers Dieu et même envers les officiers militaires.

Un mandement de M<sup>gr</sup> Pontbriand daté du 20 janvier 1758 offre une piste de réflexion intéressante sur la signification de la résignation en temps de guerre<sup>134</sup>. Elle était selon lui une capacité à supporter « sans murmure » et sans résistance les maux envoyés par la providence<sup>135</sup>. La soumission prescrite par le prélat possédait, tout comme celle prônée par Saint-Sulpice de Montréal, un double caractère : le Canadien étant aussi bien chrétien que sujet, il devait une obéissance et à Dieu et au roi. Devant Dieu, la résignation silencieuse était le meilleur moyen pour mettre fin aux châtiments et obtenir la miséricorde. « Le moindre murmure » irriterait Dieu et ferait perpétuer la guerre dans le pays<sup>136</sup>. Selon l'évêque, la soumission au roi se confondait avec celle due à Dieu : « murmurer contre les ordres de ceux qui vous gouvernent, c'est attaquer Dieu lui-même [...] c'est aux puissances d'ordonner et à nous d'obéir<sup>137</sup> ». Les Canadiens devaient ainsi se soumettre à Dieu et au roi, en silence et avec résignation, car de cela dépendait le « bien général » et la sauvegarde même de la colonie<sup>138</sup>.

---

<sup>130</sup> APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Louis Jollivet*, ... p. 12.

<sup>131</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », ... p. 7 et APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 19.

<sup>132</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 11.

<sup>133</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 8.

Voir aussi : APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 12, APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet*... p. 10., et APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

Dans les suppliques pour la paix contenues dans ces trois sermons, la qualité des paroissiens en tant que serviteur de Dieu est le gage d'une paix prochaine.

<sup>134</sup> « Mandement de Mgr de Pontbriand ... 20 janvier 1758 » dans Têtu et Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec* ... p. 125-130.

<sup>135</sup> « Mandement de Mgr de Pontbriand ... 20 janvier 1758 » dans Têtu et Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec* ... p. 126.

<sup>136</sup> « Mandement de Mgr de Pontbriand ... 20 janvier 1758 » dans Têtu et Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec* ... p. 126.

<sup>137</sup> « Mandement de Mgr de Pontbriand ... 20 janvier 1758 » dans Têtu et Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec* ... p. 126.

<sup>138</sup> « Mandement de Mgr de Pontbriand ... 20 janvier 1758 » dans Têtu et Gagnon, *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Évêques de Québec* ... p. 127.

La pastorale de l'espérance pratiquée par Saint-Sulpice comportait sans aucun doute un message de soumission à l'autorité diocésaine et au pouvoir politique. Elle peut se percevoir comme un moyen d'encourager les Canadiens à poursuivre l'effort de guerre, et ce, sans résister aux autorités coloniales. De cette manière, la prédication maintenait un ordre social à Montréal malgré les agitations causées par les hostilités.

*Éteindre les « murmures » : restreindre et diriger l'opinion publique*

Avant d'amorcer notre analyse sur les efforts déployés par les prédicateurs à influencer l'« opinion publique », posons-nous la question à savoir s'il existait réellement une « opinion publique » au Canada sous le Régime français<sup>139</sup>? Selon les travaux de Michèle Fogel<sup>140</sup> et d'Hélène Duccini<sup>141</sup>, il aurait existé une circulation de nouvelles et d'opinions, voire des émotions, à travers les peuples français de l'Ancien Régime, et ce, avant même que n'apparaît la définition d'« opinion publique » dans le Dictionnaire de l'Académie française en 1798. Même si le mot pour l'exprimer n'avait pas encore été formulé, Duccini affirme « que la chose existe et que les gouvernements [...] ont constamment tenté de convaincre et de rallier [cette opinion]<sup>142</sup> ». De plus, Fogel présume également l'existence d'une « opinion publique » dénotée par la présence dans les sources modernes de certaines particules en suspension – « on », « les esprits », les « peuples »<sup>143</sup>.

---

<sup>139</sup> Voir : Arlette Farge, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1992 ; Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire. L'Opinion publique sous Louis XIII*, Paris, Champvallon, 2003 ; Habermas, *L'espace public*. L'observation d'une opinion publique au Canada, alors même que l'imprimerie est interdite, va à l'encontre de la thèse de Jürgen Habermas, précurseur dans ce champs d'étude, qui définissait son développement par l'essor d'un espace de discussion bourgeois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La genèse de l'opinion publique se serait constituée par le « processus au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État » (p. 61). Toujours selon Habermas, au cours de notre période d'étude, la sphère publique bourgeoise aurait été isolée de la sphère publique de l'État. Pourtant, comme le remarque Hélène Duccini, ce modèle est difficilement compatible avec la réalité sociale de l'époque moderne, puisque les « peuples » ne furent pas toujours spectateurs de la représentation du pouvoir monarchique. « La vigueur des révoltes exclut la passivité des acteurs et que la 'voix publique' [...] est justement l'expression d'une contestation active et non d'un respect tétanisé par le pouvoir souverain. »

<sup>140</sup> Fogel, *Les Cérémonies d'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

<sup>141</sup> Duccini, *Faire voir, faire croire*.

<sup>142</sup> Duccini, *Faire voir, faire croire*.

<sup>143</sup> Fogel, *Les Cérémonies d'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*.p. 16.



Dans notre corpus de sermons, nous retrouvons ce genre de particules flottantes sous les dénominations de « murmures » et de « plaintes »<sup>144</sup> et l'une des facettes du travail prédicatif de Saint-Sulpice fut justement de les limiter, en particulier celles qui contestaient le commandement des armées françaises. Si la répétition de leurs condamnations au cours des années d'échecs militaires (1758, 1759, 1760) signale bien l'existence d'une critique à l'égard du pouvoir militaire à Montréal, elle suppose également que Saint-Sulpice cherchait à empêcher la population de canaliser leurs frustrations contre les autorités coloniales. En effet, le prédicateur Jollivet condamnait les plaintes et les murmures, et cela, en insistant sur le fait qu'ils provoqueraient l'irritation et la colère de Dieu et ne feraient qu'empirer les misères provoquées par la guerre. Un autre moyen privilégié pour proscrire la circulation des plaintes dans la population était le recours aux analogies entre l'exode biblique et la situation canadienne. L'épisode de la marche au désert des Israélites assoiffés et affamés (Exode 16 et 17) et celui des guerres contre les Amalécites (Exode 17, 8-16) furent expliqués de façon à souligner leurs similitudes avec les disettes et les guerres contre les Anglais au Canada. Ensuite, on y enseignait les interdictions contenues dans la Bible dans un tel contexte<sup>145</sup>. Le prêtre associait l'irritation de Yahvé jadis « contre son peuple [...] pour ses plaintes et ses murmures continuels dans le désert »<sup>146</sup> à la colère de Dieu contre les murmures que les Canadiens tenaient « dans [leurs] tentes ou plustost dans [leurs] cœurs contre ceux qui [les] conduisent et à qui [ils] d[oi]vent obéir<sup>147</sup> ».

Le sulpicien accordait une attention particulière aux plaintes lors des défaites. En effet, après la prise de Québec, il réitérait de « ne murmur[ez] point contre la conduite de nos généraux et des officiers » et ordonnait de ne point accuser « la lâcheté du soldat ni la timidité du milicien. S'il y a eu de la faiblesse de notre part [dit-il], chacun je pense a fait de son mieux<sup>148</sup> ». À la capitulation de Montréal en 1760, nous retrouvons cette même position

---

<sup>144</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des prières, 20 janvier 1758 » ... p. 6-7., APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement ... demandant des prières publiques, mai 1759 » ... p. 6., APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 19, p. 1., APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet* ... p. 3, 5.

<sup>145</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 ».

<sup>146</sup> APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p. s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », ... p. 6.

<sup>147</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 6.

<sup>148</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

chez Jollivet : « Ne murmurez donc point davantage mes frères contre la conduite de ceux qui [ont travaillé] à votre conservation. N'accusez point la lâcheté du soldat et du milicien qui combattait pour vous. De semblables murmures ne faisoit qu'irriter le seigneur contre les israélites et n'appaisoient qu'attirer sur vous sa colère plutôt que ses bénédictions<sup>149</sup>. »

Il demandait plutôt de concevoir les péchés comme la vraie cause de la guerre et de la défaite : « ne nous en prenons qu'à nous mêmes plutôt, plaçons sur nos péchés [...] nos malheurs, ce sont le moyen de nous rendre notre pénitence plus douce et plus salutaire<sup>150</sup> ».

La prédication ne condamnait pas seulement les murmures de la population, mais elle cherchait à orienter l'opinion dans une confiance inconditionnelle à l'armée du roi, toujours décrite positivement. Les troupes du roi étaient dépeintes comme « formidables » contre les ennemis, et la milice canadienne toujours prompte à la seconder habilement dans toutes « les sortes d'attaque et de défense<sup>151</sup> ». Les succès de l'armée française faisaient « l'étonnement et l'admiration de toutes les couronnes<sup>152</sup> », tandis que ses défaites ne lui étaient jamais imputées et toujours causées par les péchés de la population<sup>153</sup>. En temps de victoire, on célébrait la prudence et la valeur du général<sup>154</sup>, alors qu'en temps de défaite, on préférait taire le rôle joué par le commandement. Saint-Sulpice interdisait les critiques contre les officiers et les militaires, puisque ces « généreux défenseurs de la patrie<sup>155</sup> » se sacrifiaient sur les champs de bataille pour le bien commun<sup>156</sup>.

En tentant d'orienter l'opinion populaire vers le respect dû aux armées du roi, Saint-Sulpice travaillait à éradiquer les oppositions susceptibles d'affaiblir l'effort de guerre. Cette politique s'appuyait sur une présentation religieuse de la guerre - la rhétorique de la « guerre sainte » et la représentation du monarque en tant que bras séculier de l'Église – qui voulait

---

<sup>149</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet*, ... no 20, p. 3.

<sup>150</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet*, ... no 20, p. 3

<sup>151</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 9.

<sup>152</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 6

<sup>153</sup> APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers événements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet*, ... No 18, p. 2.

<sup>154</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p. s.s., sur ... la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », ... p. 2

<sup>155</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 4

<sup>156</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ... mai 1759 », ... p. 9.

conduire les paroissiens à manifester une stricte obéissance aux autorités militaires. De cette manière, la politique pastorale s'insérait dans une propagande d'État selon laquelle le conflit armé devait ôter « au peuple toute possibilité d'intervenir librement et directement dans la gestion de l'État<sup>157</sup> ».

\*\*\*

Le resserrement d'un lien déjà puissant entre pouvoirs religieux et civil durant la guerre est visible dans le langage employé par les prédicateurs de Saint-Sulpice. Le conflit militaire procurait aux prêtres autant l'occasion de conforter leur pouvoir social que celle d'appuyer les entreprises militaires du souverain. Or les liens entre l'Église et l'État seront rompus et réorganisés avec la Conquête britannique. Dorénavant, le séminaire de Saint-Sulpice devra allégeance à un pouvoir protestant qui fut diabolisé tout au long de la guerre. L'enjeu sera double : « défendre les positions de l'Église dans le gouvernement de Montréal tout en ne s'aliénant pas le gouverneur »<sup>158</sup>. Le changement de régime nous permettra d'éclairer les éléments de continuité et de rupture de la pratique politique de la Compagnie.

---

<sup>157</sup> Cornette, *Le roi de guerre ...* p. 131

<sup>158</sup> Angélique Da Silva, *Du régime français au régime anglais : le supérieurat d'Étienne Montgolfier (1759-1791) au Séminaire de Montréal*, M.A. (Histoire), Université de Versailles – St Quentin – en Yvelines, 2000, p. 135.

TROISIÈME PARTIE

**QUAND L'ENNEMI DE LA RELIGION  
EST LE MAÎTRE DE L'ÉTAT**

La Prise de Québec le 13 septembre 1759 amorçait l'établissement d'un régime militaire au Canada qui s'étendait, dès la capitulation de Montréal l'année suivante, à l'ensemble du territoire. Cependant, le sort de la colonie n'était pas encore scellé, car la guerre se poursuivait en Europe. Cette situation politique resta ambiguë jusqu'à la signature du traité de Paris en 1763 par lequel la cession définitive du Canada à l'Angleterre fut confirmée. Pourtant, dans les faits, dès 1760, un nouveau monarque régnait sur le Canada. Les habitants avaient déjà prêté serment d'allégeance au roi George II d'Angleterre et la hiérarchie catholique le reconnaissait en vertu du droit de conquête<sup>1</sup>. En effet, à plusieurs reprises, le clergé avait ordonné de faire chanter pour le souverain protestant des *Te Deum* (un signe de servitude selon Marcel Trudel) avant même l'officialisation de la cession<sup>2</sup>. L'Église avait tout avantage à coopérer avec le nouveau gouvernement, puisque ce dernier détenait le pouvoir de déporter le clergé, de s'emparer de ses biens et d'y interdire le culte catholique dans la colonie.

À Montréal, les sulpiciens craignaient entre autres que la domination protestante ne les contraigne à quitter le Canada. Le sulpicien Jean-Baptiste Curatteau dans une lettre adressée à son frère écrivait : « j'ay cru quelque temps que la prise du Canada m'obligeoit de repasser cette année en France<sup>3</sup> ». Nul n'ignorait l'interdiction du catholicisme par les lois anglaises, à la fois en Grande-Bretagne et dans les colonies<sup>4</sup>. Le serment que le roi anglais avait prononcé lors du sacre n'admettait que les religions protestantes en son royaume<sup>5</sup>. Dans ce contexte hostile, la stratégie à suivre s'imposait d'elle-même. Pour maintenir sa présence, le clergé devait à tout prix prouver son utilité en favorisant le développement d'une loyauté canadienne envers la monarchie anglaise. C'est ainsi, explique Da Silva, que les « sulpiciens de Montréal se sont faits sujets britanniques pour pouvoir rester et continuer à encadrer la population canadienne<sup>6</sup> ».

---

<sup>1</sup> Marcel Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire*. Tome 1 : *Les Problèmes*, Ottawa, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1956, p. 71

<sup>2</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire* ... p. 201, 233 et 240.

<sup>3</sup> Angélique Da Silva, *Du régime français au régime anglais : le supérieurat d'Étienne Montgolfier (1759-1791) au Séminaire de Montréal*, M.A. (Histoire), Université de Versailles – St Quentin – en Yvelines, 2000, p. 22.

<sup>4</sup> Hermann Plante, *L'Église catholique au Canada (1604-1886)*, Trois-Rivières, Édition du Bien Public, 1970, p. 179.

<sup>5</sup> Plante, *L'Église catholique au Canada* ... p. 179.

<sup>6</sup> Da Silva, *Du régime français au régime anglais* ... p. 153.

La dépendance des sulpiciens et de l'Église catholique en général à l'égard de l'État n'était pas une révolution en soi<sup>7</sup>, car elle existait lors du Régime français<sup>8</sup>. L'innovation de la Conquête se trouvait plutôt dans le changement de la religion d'État. Officiellement catholique, la colonie prohibait le protestantisme depuis 1627<sup>9</sup>. Le gouvernement français interdisait aux protestants – tout juste tolérés individuellement – la construction de temple et l'accès aux charges publiques<sup>10</sup>. Mais avec l'invasion britannique, la politique religieuse de la colonie s'inversa. Dès 1759, la brèche était ouverte. Le gouvernement provisoire permit aux pasteurs protestants de célébrer leurs offices dans des chapelles catholiques et il octroyait aux protestants le droit d'être inhumés dans les cimetières catholiques, deux choses inconcevables sous le Régime français<sup>11</sup>. D'ailleurs, la suprématie protestante fut pleinement visible lorsqu'on imposa le Régime du Test, la confession protestante devint le critère pour l'obtention d'une charge publique. L'Église catholique était face à une situation difficile où son existence se jouait<sup>12</sup>.

La période s'étalant de la prise de Québec (1759) à la nomination d'un évêque sous le titre de « Supérieur du clergé<sup>13</sup> » (1766) fut une époque charnière dans l'histoire sulpicienne. L'adaptation stratégique de la Compagnie au Régime anglais soulève plusieurs questions. Quels discours adoptèrent les prédicateurs au cours de cette phase critique? Quel message politique livrèrent-ils à la population montréalaise? Sous quelles représentations dépeignaient-ils leur nouveau maître protestant, celui-là même qui était décrit comme l'ennemi de la religion au cours de la guerre? De quelle façon continuaient-ils à exercer une pastorale post-tridentine pour contrer l'évangélisation protestante, et ceci, sans s'aliéner le gouverneur anglais? Dans cette partie, nous tenterons de répondre à ces questionnements.

---

<sup>7</sup> Marcel Trudel répondait vingt-trois ans plus tard à la publication de Gustave Lanctôt au sujet de la liberté de l'Église et du régime en place au Canada. Le premier démontrait que le régime anglais restreignait davantage l'Église et l'autre affirmait le contraire : Gustave Lanctôt, « Situation politique de l'Église Canadienne sous le régime français », *S.C.H.E.C.*, Rapport 1940-41, p.35-56; Marcel Trudel, « La servitude de l'Église catholique du Canada français sous le régime anglais », *S.C.H.E.C.*, Rapport 1963, p.11-33.

<sup>8</sup> Voir, par exemple, la dépendance financière de l'Église au Roi de France : Guy Frégault, « Les finances de l'Église sous le régime français », *Écrits du Canada français*, 1959, vol. 5, p. 147-172.

<sup>9</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I* ... p. 193.

<sup>10</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I* ... p. 189.

<sup>11</sup> Lucien Lemieux, *Histoire du catholicisme québécois. Tome I. Les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les années difficiles (1760-1839)*, Montréal, Boréal, p. 16-17 et Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I* ... p. 184-189.

<sup>12</sup> Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique du Québec*, Montréal, Boréal, 1999, p. 37-38.

<sup>13</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I* ... p. 193.

## CHAPITRE VI

### THÉOLOGIE DE LA CONQUÊTE : DE LA PRISE DE QUÉBEC À LA CAPITULATION DE MONTRÉAL

Lors de la prise de Québec et de la capitulation de Montréal, le prédicateur expliquait les défaites françaises en développant une compréhension nouvelle des événements. La Conquête du Canada ne permettait plus aux prêtres de prêcher des discours patriotiques en associant la victoire militaire aux croyances et vertus religieuses des Canadiens. Nous analyserons l'adaptation du thème de la défaite contenue dans les sermons sulpiciens à l'heure de la Conquête.

#### *La Prise de Québec : Tournant et questionnement*

Alors que la résistance du Canada s'affaiblissait et que l'armée anglaise attaquait Québec, l'évêque Pontbriand préparait son clergé à la possibilité d'un changement de régime. Le 5 juin 1759, il demandait d'éviter « dans leurs prédications et même leurs conversations tout ce qui pourrait irriter le gouvernement nouveau<sup>14</sup> ». Si la paroisse venait à être conquise, le curé devrait user de toutes les politesses possibles pour éviter la destruction de son église et le massacre de ses paroissiens<sup>15</sup>. Pourtant, à ces recommandations s'opposaient celles du gouverneur français. Alors que Lévis entreprenait la reconquête de Québec, le marquis de Vaudreuil (16 avril 1760) s'adressa aux curés pour exiger leur collaboration afin d'inciter « les fidèles à combattre », de « surveiller les ennemis » et de « fournir à ce sujet tous les renseignements utiles »<sup>16</sup> :

Je vous prie de vouloir bien employer le crédit, l'ascendant que votre caractère vous donne sur vos paroissiens pour leur faire connaître qu'il est de leur religion, de leur honneur et de leur propre intérêt de se joindre tous avec armes et bagages à l'armée, et de surpasser même le zèle et l'ardeur des troupes [...] Maintenant, Monsieur, le moment où vous pouvez, en ce qui vous concerne, donner des preuves parfaites de votre zèle pour le service du Roi et de

---

<sup>14</sup> Plante, *L'Église catholique au Canada* ... p. 161.

<sup>15</sup> Plante, *L'Église catholique au Canada* ... p. 161.

<sup>16</sup> Plante, *L'Église catholique au Canada* ... p. 161.

vosre amour pour la patrie. Je saisisrai avec plaisir cette occasion pour vous procurer des grâces de Sa Majesté<sup>17</sup>.

Bien que séparées d'une année, les requêtes opposées du gouverneur et de l'évêque illustrent les intérêts divergents des autorités civiles et religieuses sur le rôle que doit jouer le clergé dans le conflit alors que l'ennemi devient maître du territoire. D'une part, le gouverneur cherchait à conserver la colonie française en utilisant tous les leviers à sa disposition, y compris l'influence des prêtres. D'autre part, l'évêque préparait l'Église canadienne à survivre sous la bannière britannique. Le clergé se situait donc face à un dilemme. L'historien Marcel Trudel se pencha précisément sur la réaction des prêtres du gouvernement de Québec<sup>18</sup>. Selon son analyse, si certains prêtres furent réceptifs à l'appel de Vaudreuil et jouèrent un rôle actif dans l'organisation de la résistance canadienne, ce ne furent que des cas d'exception. Cent quatre-vingts des cent quatre-vingt-quatorze prêtres de la colonie optèrent pour la prudence en se positionnant hors du conflit armé, soit une proportion de 92,8 %. Il faut cependant mentionner que l'étude ne repose que sur les faits mentionnés dans les mémoires et les journaux d'officiers. Trudel ne tint pas compte de la pastorale pour mesurer l'implication des prêtres dans le conflit. La directive du gouverneur ne prônait pas l'action militaire du prêtre, mais exigeait l'exercice de son influence sur ses concitoyens. Le sermon serait selon nous la source la plus convaincante pour étudier le comportement clérical au cours de la Conquête, puisqu'il était le véhicule de communication privilégié du clergé pour s'adresser à la communauté paroissiale. Nous nous pencherons sur le cas de la Compagnie de Saint-Sulpice dans ce contexte de divergence dans le message des autorités. Il est à noter cependant que les paroisses sulpiciennes se situaient non pas sous le gouvernement de Québec, mais sous celui de Montréal qui demeura français jusqu'à la capitulation finale.

Le sermon commentant la prise de Québec<sup>19</sup> est intéressant par son double caractère : il s'inscrit dans la continuité du discours religieux rattaché à la France, mais il introduit quelques nouveautés thématiques préparant à l'éventuel changement de régime. Commençons par les éléments de continuité.

---

<sup>17</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I* ... p. 55.

<sup>18</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I* ... p. 65.

<sup>19</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec. Jour de la St-Michel, 29 septembre 1759 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 19 bis.



Le sermon semblait toujours appuyer les autorités civiles, car son contenu cherchait à stimuler les militaires et à encourager la persistance de l'effort intérieur. La capitale était peut-être tombée, mais il existait toujours une armée française et une portion non conquise du territoire canadien. Le prédicateur s'engageait à redonner espoir à la population montréalaise pour leur insuffler un nouvel esprit de résistance suite à l'abatement de la dernière défaite. La conquête était proche, disait-il, mais elle pouvait encore être évitée. La situation de la colonie était critique, mais elle « n'[était] pas désespérée ». Il invitait ses fidèles à ne pas perdre courage et à ranimer leur confiance « dans le Seigneur qui n'abandonne jamais ceux qui l'invoquent dans la sincérité de leur cœur ». « Notre mal est grand, dit-il, mais il n'est pas sans remède ». Il exhortait les Montréalais à remettre leur destin entre les mains de Dieu et à raviver la ferveur de leurs prières. Dieu étant le seul maître des victoires, il pouvait tourner « à son gré les desseins » de l'homme et inverser à sa guise la situation militaire de la colonie. Pour cette raison, Jollivet demandait à Dieu de détourner les malheurs qui menaçaient Montréal et de revivifier le courage et l'ardeur des soldats « pour sauver du moins le reste de [la] colonie s'ils ne peuvent réparer les pertes qu'elle a faites »<sup>20</sup>. Par ces propos, le sulpicien, loin d'adopter un discours défaitiste préparant l'arrivée de l'envahisseur, encourageait les paroissiens à soutenir les entreprises de l'armée française.

Le portrait de l'« Anglais » ne s'adoucit aucunement. Il était toujours qualifié d'« ennemi » et d'« hérétique », et décrit comme une bête furieuse, perverse et corrompue<sup>21</sup>. L'idée selon laquelle l'ennemi de l'État est celui de l'Église est présentée dans le sermon sur la prise de Québec et ne disparaîtra des discours qu'à partir de la capitulation de Montréal en 1760. Le sermon sur la prise de Québec peut donc être identifié comme le dernier exemple de la tradition profrançaise que nous possédons.

Le sermon du 29 septembre 1759 allait cependant au-delà de la rhétorique classique et proposait des éléments nouveaux. D'abord, le prêtre prenait un ton réconfortant et délaissait la prédication de la peur, qui était omniprésente dans les sermons précédents. Il consolait ses fidèles dans leurs malheurs, sans les condamner. Il parlait avec compréhension,

---

<sup>20</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 9-10

<sup>21</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 10-11.

allant jusqu'à laisser percevoir sa propre faiblesse humaine : « Vos larmes elles sont justes et raisonnables, je ne les condamne pas. Cette douleur est naturelle et légitime, je la récents moy même avec vous, et ce n'est qu'après m'être fait bien de la violence a moy même que j'entreprends aujourd'huy de vous parler et d'essayer de vous consoler dans votre affliction. Ce n'est qu'après m'être attristé avec vous que nous devons tous chercher ensemble notre consolation d'un Père Seigneur dans les motifs que la foy et la religion nous suggèrent en semblables occasions<sup>22</sup> ». Jollivet cherchait à associer le désespoir de la population à des motifs spirituels. En ce sens, il inspirait une tristesse davantage causée par les menaces qui pesaient sur la religion catholique plutôt que par la perte possible « de ses biens, de sa fortune et de sa vie même »<sup>23</sup>.

La réalité militaire posait problème à la vraisemblance du discours prédicatif. Elle allait à l'encontre de la pastorale construite sur l'association des Canadiens au peuple élu et sur la protection particulière que leur réservait la Vierge Marie depuis le début de leur histoire. Malgré leurs privilèges célestes, voilà que les Canadiens étaient abandonnés de Dieu. Dorénavant, le Seigneur avantageait la progression militaire des Anglo-protestants, ceux-là mêmes qui avaient été décrits comme des hérétiques et des blasphémateurs. Le hasard ne trouvait aucune place dans la compréhension historique de Jollivet : puisque la providence expliquait à elle seule le développement historique de la colonie, la prise de Québec était voulue par Dieu. Jollivet s'interrogeait sur les desseins cachés de la providence :

Pourquoy Seigneur nous traitez-vous de t-elle sorte qu'il semble que vous nous ayez rejetté pour toujours [...] Souvenez-vous de cette église que vous avez choisi pour épouse, de tous ceux que vous avez rassemblé et réunis en un seul peuple et que vous possédez depuis le commencement de l'établissement de la foy dans cette colonie [...] Cette terre est votre héritage, vous l'avez racheté au prix de votre sang, vous la cultivez encore tous les jours par l'abondance de vos grâces par les sueurs et les travaux de vos ministres que vous avez envoyé travailler à votre vigne. Pourquoi voudriez-vous l'abandonner après y avoir fixé votre demeure? Pourquoi votre main se retire telle de nous dans le temps où nous avons besoin de votre secours ? La tenez vous toujours renfermée dans votre sein, sans répandre sur nous ses grâces et ses bienfaits comme vous le faisiez auparavant, sans faire éclater sous nos yeux aucun de vos prodiges que vous avez si souvent opéré en notre faveur, votre bras s'est-il raccourci, le trésor de vos grâces est-il donc épuisé et n'avez-vous aucune bénédiction à répandre sur votre peuple? [...] Si vous n'êtes pas sensible à nos malheurs, soyez sensible, allons Dieu, aux intérêts du moins de votre culte et de votre religion. Quelle gloire retireriez vous de la part de ces nations hérétiques qui blasphèment votre saint nom [...] Quelle gloire retireriez-vous de nous même au milieu de cette nation perverse et corrompue? Quelque libre exercice de religion qu'ils nous y laissent, comment chanterions nous les cantiques du Seigneur dans une terre étrangère? [...] Que d'adultes mêmes se laisseroient séduire et

---

<sup>22</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 4-5.

<sup>23</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 5.

pervertir par les discours et les exemples contagieux de ceux avec qui ils seroient obligés de vivre et se trouveroient confondus [...] Paraistrez vous toujours oublier les insultes de vos ennemis pour ne vous souvenir que des iniquités de votre peuple<sup>24</sup>.

On ressent à la lecture de ce passage une certaine angoisse vécue par le prêtre et une remise en question de l'utilité de sa mission en Amérique. Métropolitain de naissance, il avait quitté la France pour servir Dieu au Canada. Si la colonie était conquise et convertie au protestantisme, en quoi auraient servi ses propres efforts et sacrifices, ainsi que l'œuvre du clergé canadien et des missionnaires? Le prédicateur cherchait-il à partager ses doutes, ses craintes et ses incompréhensions avec son auditoire? Ou bien, n'était-ce que de la pure rhétorique pour préparer les consciences à la possibilité d'une conquête prochaine?

#### *Explication religieuse de la défaite : De la prise de Québec à la capitulation de Montréal*

En septembre 1760, le gouverneur Vaudreuil signe la capitulation du Canada à Montréal. Pour la première fois, l'« ennemi » entrait à l'intérieur des murs de la ville et devenait maître. Saint-Sulpice décidait de prendre parole en cette occasion pour expliquer à la paroisse les raisons religieuses de la Conquête<sup>25</sup>. Le sermon que rédigea Jollivet était construit sur le même modèle que celui de la prise de Québec<sup>26</sup>, écrit un an auparavant. Les thèmes y étaient repris et certains passages étaient littéralement copiés, le prédicateur associant étroitement la prise de Québec à la capitulation de Montréal. L'explication religieuse se développait en trois points : la défaite était une punition en raison des péchés des habitants; Dieu était juste dans son châtement; la punition n'était point une damnation, mais une preuve d'élection divine.

Premièrement, la Conquête était présentée comme une punition divine. Dans le sermon de 1759, c'étaient les péchés des Canadiens qui avaient attiré les « vengeances du Seigneur » et qui avaient fait d'eux « les auteurs de [leur] disgrâce »<sup>27</sup>. En 1760, Jollivet le répétait : « Nous ne pouvons nous dissimuler à nous mêmes que ce soient nos péchés qui

<sup>24</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 10-13.

<sup>25</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 20, 5 pages.

<sup>26</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis.

<sup>27</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 1.

soient la cause de notre défaite, que nous sommes nous-mêmes les auteurs et les artisans de nos propres malheurs<sup>28</sup> ». L'équation entre défaite militaire et punition n'avait rien de nouveau. Elle était au cœur de l'explication cléricale depuis le début des troubles. Elle avait été utilisée à la prise de Louisbourg et lors de la perte du fort Niagara. La continuité du propos permettait au prêtre, à l'heure de la capitulation montréalaise, de mettre en évidence la réalisation de ses mises en garde. Depuis le début de la guerre, il désignait le péché comme cause du châtement et avait appelé à la réformation des mœurs. « Malgré les avis et les exhortations des prêtres et des ministres de J[ésus] C[hrist] », Jollivet soulignait que dans la colonie « les crimes et l'iniquité [s'y] sont toujours multipliés plus que jamais »<sup>29</sup>.

Les pertes successives de différentes places « étoient autant de châtements de Dieu » et la Conquête prenait la figure du coup décisif de la colère divine. « Je vous l'ai dit bien souvent m[es] fr[ères] que ce temps de guerre et chaque événement fâcheux qui nous arrivoit et qui étoit le prélude de la révolution qui s'est faite aujourd'huy parmy nous<sup>30</sup> ». Jollivet notait qu'il avait déjà sermonné les Montréalais sur leur façon de célébrer les victoires françaises. En particulier, il revint sur les victoires de Belle Rivière et de Carillon qui avaient été célébrées dans l'orgueil plutôt qu'en rendant grâce à la providence divine pour les succès militaires. Après un tel péché, le prêtre insistait sur le fait que les habitants n'avaient « à attendre qu'une entière défaite, c'[était leur] tour aujourd'huy »<sup>31</sup>.

Les Montréalais persistaient dans le péché et étaient la cause de la Conquête. Le prédicateur leur reprochait leur indifférence à l'égard des recommandations faites par les ministres de Dieu, et ce, jusqu'« encore dernièrement aux approches de [l'] ennemy »<sup>32</sup>. Pour le prédicateur, le châtement divin ne pouvait être que juste et la punition frappant les Canadiens ne pouvait être que méritée : « Je ne viens point vous les reprocher aujourd'hui, m[es] fr[ères], tous ces péchés. Je ne veux contre vous d'autres accusateurs et d'autres joyes que votre propre conscience; c'est exocer pour vous confondre entièrement le Seigneur et

---

<sup>28</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet* ... p. 2.

<sup>29</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 2.

<sup>30</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet* ... no 20, p. 2.

<sup>31</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 15.

<sup>32</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet* ... no 20, p. 2.

nous porter à rendre à sa justice les hommages qui luy sont dus. Vous êtes justes mon Dieu ». Pour cette raison, les Montréalais devaient « rendre hommage à la justice de Dieu qui [les] punit d'une manière bien visible » par la Conquête anglaise.

Les « desseins de la providence » ne pouvaient être discutés par les hommes, puisqu'ils étaient tracés par la main de Dieu pour leur bien. Ce fut dans cette logique que le prêtre parvint à résoudre le problème soulevé précédemment par la prise de Québec. La défaite militaire remplaça la victoire comme signe d'une élection divine, car la punition démontrait d'une autre manière l'amour que Dieu portait à l'égard de son peuple. En effet, le Seigneur punissait pour la « plus grande gloire » et le plus « grand bien » des Canadiens, car il cherchait en imposant ses châtiments à offrir à son peuple les plus grands des biens : le salut et la vie éternelle. « Le Seigneur aime ceux qu'il corrige », car en punissant « les fautes mêmes les plus légères », il les détournait du péché et leur ouvrait le royaume céleste, ce qui constituait un présent d'une plus grande valeur que « la terre promise » du Canada abandonnée aux Britanniques<sup>33</sup>. Ce renversement de perspective soulignait que la victoire des protestants n'était pas le signe de leur élection divine. Si les Canadiens, reconnaissant la justice divine dans la punition qui les affligeait, demeuraient fidèles au catholicisme, l'hérésie ne triompherait pas—malgré la Conquête. Les Canadiens demeuraient ainsi le peuple élu malgré la défaite temporelle, ce qui constituait une victoire d'ordre supérieur, car elle était spirituelle.

« Les sentiments d'amour et de reconnaissance » envers la bonté de Dieu devaient se traduire par la soumission au nouvel ordre anglais, établi par la volonté divine.

---

<sup>33</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet* ... no 20, p. 2-3, 5.

## CHAPITRE VII

### L'ALLÉGEANCE À LA COURONNE BRITANNIQUE

À l'heure du régime militaire, Saint-Sulpice s'était vu dans l'obligation de se distancer du gouvernement français pour se rapprocher des autorités britanniques. La rapidité avec laquelle il donna son appui au nouveau gouvernement suppose que la communauté religieuse cherchait avant tout à défendre ses propres intérêts qui étaient, d'une part, la protection du catholicisme et, d'autre part, celle de ses biens et de ses droits à Montréal. Le message pastoral portant sur l'allégeance politique indique certains éléments de continuité avec la pratique pré-Conquête, c'est-à-dire avec la vieille alliance entre l'Église et l'État de France. Le pouvoir avait changé de main, mais le dogme religieux sur l'obéissance au souverain, lui, restait inchangé. Pour mieux comprendre le contenu des sermons, nous allons brièvement évoquer la situation de Saint-Sulpice sous le Régime militaire, ce qui nous offrira l'occasion d'explorer les intérêts unissant la Compagnie au gouvernement anglais.

#### *Saint-Sulpice sous le Régime militaire*

Entre 1759 et 1760, les Canadiens durent prêter un serment d'allégeance au roi d'Angleterre et jurer solennellement de ne pas porter les armes contre lui<sup>34</sup>. Il ne s'agissait que d'un premier pas pour s'assurer la loyauté des Canadiens à long terme. Dès le début du Régime militaire, le commandant anglais James Murray avait considéré que l'Église était un instrument de contrôle utile. Malgré sa méfiance à l'égard du clergé catholique, il reconnaissait l'importance de son ascendant sur la population. Dès lors, le gouvernement britannique chercha à s'allier l'Église pour entreprendre l'assujettissement des Canadiens<sup>35</sup>.

Du côté de l'Église, la coopération avec les Britanniques constituait l'unique possibilité politique pour assurer la conservation du droit à la pratique catholique dans la colonie. Un nouveau personnage fut amené à jouer un rôle décisif au cours du régime

---

<sup>34</sup> Plante, *L'Église catholique au Canada* ... p. 178.

<sup>35</sup> Da Silva, *Du régime français au régime anglais*... p. 122.

militaire : Étienne Montgolfier, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal (1759-1791). À l'aube de la conquête, la hiérarchie ecclésiastique fut bousculée par les morts successives de l'ancien supérieur sulpicien Louis-Normand du Faradon (18 juin 1759) et de l'évêque de Québec Pontbriand (8 juin 1760)<sup>36</sup>. Ces décès plaçaient le supérieur Montgolfier dans une position-clef, puisqu'il n'y avait plus d'évêque à la tête du diocèse. Il devint officieusement le primat de l'Église canadienne, car il était à la fois le grand vicaire du gouvernement de Montréal et le supérieur de la communauté masculine la plus nombreuse<sup>37</sup>. Une double responsabilité pesait sur lui : en tant que responsable de Saint-Sulpice, il devait travailler à sauvegarder les biens et à perpétuer l'existence du Séminaire, et en tant que primat de l'Église, il devait œuvrer à conserver le catholicisme au Canada<sup>38</sup>.

L'entretien de relations cordiales avec les autorités britanniques apparut essentiel au supérieur Montgolfier. C'est pourquoi il se plia à leurs demandes durant les trois années que dura le régime militaire, et avant même la cession officielle du Canada par la France (1763). Ainsi, trois *Te Deum* furent cependant célébrés dès 1761 pour la monarchie anglaise. Ordonné par Gage, le premier *Te Deum* fut chanté à la mémoire du défunt George II, le suivant, en février 1762, soulignait le couronnement et le mariage de George III et le troisième fut célébré en l'honneur de la naissance d'un fils à la succession au trône<sup>39</sup>. Par ailleurs, le supérieur des sulpiciens publia à la demande du commandant militaire Thomas Gage des mandements favorables à la monarchie anglaise. Marcel Trudel considère la publication de ces mandements comme un signe de servitude, puisqu'ils étaient soumis à une censure imposée par l'autorité anglaise<sup>40</sup>. En effet, il remarque dans le mandement de février 1762 à l'occasion du couronnement et du mariage de George III que Montgolfier obéit aux ordres du gouverneur. Il dut censurer une partie de son discours qui précisait que la glorification du Roi anglais ne correspondait pas à une « communion de religions » ou à une réunion des deux confessions chrétiennes antagonistes. Da Silva et Dickinson n'ayant lu que

---

<sup>36</sup> Bruno Harel, « Saint-Sulpice et la conquête du Canada par les Anglais (1760-1764) », *Bulletin de Saint-Sulpice*, vol. 4, 1978, p. 265.

<sup>37</sup> 30 membres pour les sulpiciens versus 25 pour les Jésuites, 24 pour les Récollets, 6 pour les chanoines de Québec et 5 pour le séminaire de Québec.

Da Silva, *Du régime français au régime anglais...* p. 124.

<sup>38</sup> John A. Dickinson, « Les sulpiciens au Canada » dans Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les sulpiciens de Montréal...* p. 42-43.

<sup>39</sup> Harel, « Saint-Sulpice et la conquête du Canada par les Anglais (1760-1764) » ... p. 266. et Da Silva, *Du régime français au régime anglais...* p. 125-126.

<sup>40</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire...* p. 201.

le brouillon du mandement conclurent que la distance avec l'anglicanisme avait été affirmée haut et fort devant la population par Montgolfier<sup>41</sup>.

L'avenir du catholicisme était en péril. Une politique de la sagesse était de mise. Il ne fallait pas irriter inutilement le gouvernement, mais plutôt se servir des événements pour prouver sa loyauté envers la famille royale. Montgolfier n'attendit pas la cession définitive du Canada pour manifester sa fidélité. Il s'agissait d'une tactique diplomatique. Le supérieur établissait des liens de confiance avec le gouvernement anglais en vue de préserver les droits du Séminaire. En cas de rétrocession du Canada à la France, les privilèges seraient évidemment assurés par les lois françaises.

#### *Se Soumettre à l'ordre politique voulu par Dieu*

L'allégeance à la Couronne britannique fut présentée comme l'obligation de se soumettre à la volonté de Dieu. Nous l'avons vu, les prêtres associaient l'événement de la Conquête à la providence et non à l'œuvre militaire des Anglais, en d'autres mots, la défaite n'était pas la conséquence de la supériorité des Anglais en Amérique. C'était le « Seigneur Dieu des armées » qui déterminait le dénouement de la guerre. Lui seul était le maître de la victoire. Pour cette raison, les Anglais « ne peuvent s'en glorifier »<sup>42</sup>, puisqu'ils n'avaient aucun mérite dans leur triomphe. Dans cette même logique, les prêtres poussaient les Canadiens à adopter « une parfaite résignation à la volonté de Dieu<sup>43</sup> », c'est-à-dire à l'ordre anglais nouvellement établi par Dieu. Ils exigeaient de leurs paroissiens qu'ils n'insultent pas les vainqueurs<sup>44</sup>, puisqu'il s'agirait d'une insulte contre le jugement divin. Les Canadiens, rappelait le prédicateur, devaient honorer Dieu « dans l'adversité comme dans la prospérité<sup>45</sup> ». Pour cette raison, les plaintes et les murmures contre le gouvernement britannique étaient à éradiquer. La résignation était de mise. Ainsi Jollivet indiquait aux

---

<sup>41</sup> Da Silva, *Du régime français au régime anglais...* p. 126; John A. Dickinson, « Les sulpiciens au Canada » dans Deslandres, Dickinson et Hubert (dir.), *Les sulpiciens de Montréal...* p. 43.

<sup>42</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 6-7.

<sup>43</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet...* no 20, p. 5.

<sup>44</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 6.

<sup>45</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet...* no 20, p. 5.



Canadiens que « quoique vous disiez quoique vous fassiez, vous n'êtes plus les maîtres de votre sort, vos plaintes et vos murmures ne feraient qu'irriter votre douleur<sup>46</sup> ». On remarque, comme sous le Régime français, que le clergé désapprouvait l'intervention du peuple dans les affaires publiques. La liberté d'action politique était réservée à l'État et la population devait se soumettre à ses décisions. Dans ce cas, les Montréalais devaient se plier aux termes de la capitulation signée par Vaudreuil et attendre sans protestation la fin de la guerre en terrain européen. L'issue des négociations entre les États belliqueux déterminerait à elle seule et en toute légitimité le futur possesseur du Canada.

*Le traître intérieur, véritable coupable de la défaite*

La punition divine qu'était la Conquête s'adressait-elle à l'ensemble des Canadiens? Le discours de Jollivet semble plutôt indiquer la culpabilité d'une infime partie de la population car, lors de la prise de Québec, il avait noté une réforme des mœurs chez les habitants de Montréal, voire même un élan de dévotion : il y eut « plus d'assidus à la prière, plus de dévots à l'église et plus de pieux qu'auparavant [...] plus de modestie dans les habits ». Aucun grand crime ne pouvait être reproché aux Montréalais comme ce fut le cas aux habitants de Québec – brigandages, vols, rapines et libertinage. Seule une minorité de Montréalais était composée de « méchants obstinés » et de « pécheurs toujours rebelles ». Dans ce sermon, le prédicateur demandait à Dieu de ne punir que les pécheurs et de faire grâce à la majorité des hommes humbles qui composaient la colonie :

S'il y a parmi nous des hommes d'iniquité des méchants obstinés à leur perte des pécheurs toujours rebelles à vos grâces et à vos avertissements, qu'ils portent seuls le poids de votre colère et ne nous perdes pas avec eux ne permettes pas que ceux qui n'ont point participé aux conseils des méchants [...] humiliés tant qu'il vous plaira ces hommes fiers et orgueilleux pleins d'eux mêmes et de leur prétendu mérite. Retranchez du milieu de nous ces hommes voluptueux plongés dans les délices des sens qui ne sont propres qu'à mettre la contagion dans votre troupeau<sup>47</sup>.

Jollivet évoquait la présence de traîtres intérieurs, de « faux frères » responsables de la Conquête. Cette trahison n'est pas à prendre à la lettre, car le prêtre ne s'adressait non pas aux Canadiens qui avaient aidé les Britanniques, mais plutôt aux pécheurs qui avait provoqué

---

<sup>46</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 6.

<sup>47</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 14.

la colère de Dieu : « Je vous le disais encore dernièrement aux approches de votre ennemy [...] qu'il y en a encore des faux frères [...] qui se sont montrés insensibles à leur malheur et à celui de leurs frères, indociles à la voix du Seigneur et inflexibles aux prières de ses ministres<sup>48</sup> ». Le prêtre rajouta que l'« ennemy caché », le pécheur, était plus dangereux que l'« ennemi déclaré », l'Anglais<sup>49</sup>. Cette démonstration cherchait à canaliser les frustrations non pas vers le conquérant, mais vers les « faux frères », membres de la collectivité. Ainsi, une rhétorique culpabilisante était à l'œuvre.

« *L'Anglois notre maître et notre frère*<sup>50</sup> »

Les prédicateurs de Saint-Sulpice s'exprimèrent peu sur les relations à entretenir avec les Britanniques. Il serait possible que le Supérieur ait exigé de ses prêtres d'éviter ce sujet et de se contenter de lire les missives officielles de l'Église dont il était responsable dans son district depuis la mort de l'évêque de Québec. Toutefois, à la capitulation de Montréal, un sermon écrit de la main de Jollivet aborde ces relations et s'étend spécifiquement sur les « devoirs [des Canadiens] envers l'anglois »<sup>51</sup>. Malheureusement, cette partie est manquante dans le document d'archives. Elle aurait été susceptible de fournir des détails forts intéressants. Néanmoins, quelques éléments présents au début du document permettent d'éclairer les principaux arguments du sermon. Une phrase scripturaire en tête du texte et répétée dans le paragraphe d'introduction semble composer l'élément central du comportement chrétien à adopter envers les Anglais : « Rendez à chacun l'honneur qui luy est dû, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le Roy ». La citation provient du verset « À l'égard des autorités » de la *Première épître de saint Pierre* (Pet I, 2, 17). Ce verset appuie l'un des arguments du prêtre, soit que les devoirs de soumission à l'égard de l'autorité politique découlent du respect de l'ordre divin :

---

<sup>48</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet ... no 20*, p. 2.

<sup>49</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet ... no 20*, p. 4.

<sup>50</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet ... no 20*, p. 5.

<sup>51</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet ... no 20*, p. 1.

Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute institution humaine : soit au roi, comme souverain, soit aux gouverneurs, comme envoyés par lui pour punir ceux qui font le mal et féliciter ceux qui font le bien. Car c'est la volonté de Dieu qu'en faisant le bien vous fermiez la bouche à l'ignorance des insensés. Agissez en hommes qui font de la liberté un voile sur leur malice, mais en serviteurs de Dieu. Rendez à chacun l'honneur qui lui est dû, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le Roi. (Pet I, 2)

L'« anglais qui est aujourd'hui [le] maître et [le] frère<sup>52</sup> » du Canadien n'était plus décrit comme l'ennemi extérieur à abattre, mais un être avec lequel il faudrait désormais vivre et collaborer sous peine de perdre le « libre exercice de la religion catholique ». En effet, les Canadiens avaient tout intérêt à se montrer bons sujets afin de conserver ce privilège récemment accordé par les autorités britanniques.

Pourtant, l'opinion de Jollivet sur le sujet était aux antipodes de celui qu'il défendait lors de la dernière guerre. À l'occasion de la prise de Beauséjour (1758), il doutait du respect des articles de la capitulation du fort et accusait les Anglais de perfidie au sujet de la liberté religieuse accordée aux Acadiens<sup>53</sup>. En 1759, lors de la prise de Québec, Jollivet s'interrogeait à propos des latitudes dans l'exercice de la religion catholique sous un éventuel gouvernement protestant : « Quelque libre exercice de religion [que les anglais] nous y laissent, comment chanterions [nous] les cantiques du Seigneur dans une terre étrangère? »<sup>54</sup> Après la Conquête, le discours du prêtre changea. Il louait la liberté religieuse reconnue dans l'article 27 de la capitulation de Montréal. Cet article assurait pour le futur du Canada que « Le Libre Exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine subsistera En son Entier; En Sorte que tous les États et les peuples des Villes et des Campagnes, Lieux et postes éloignés pourront Continuer de s'assembler dans les Églises et de fréquenter les Sacremens<sup>55</sup> ». Selon lui, la liberté de religion promulguée par le conquérant démontrait sa « clémence ». Les Canadiens, « tout à fait humiliés sous la main de l'ennemys, et soumis à leur domination », étaient à la merci du vainqueur et soumis à ses « loix ». Cette liberté religieuse devait donc inspirer aux « cœurs véritablement chrétiens » la « reconnoissance et

---

<sup>52</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet ...* no 20, p. 1.

<sup>53</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 43, p. 4.

<sup>54</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec ... » ... no 19 bis, p. 10-13.

<sup>55</sup> Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'Histoire constitutionnelle du Canada, 1719-1791*, Ottawa, Première partie, 1921. dans Da Silva, *Du régime français au régime anglais ...* p. 120-121.

[l']attachement envers [l']aimable vainqueur» et « confirmer [les Canadiens] dans les serments de fidélité qu'[ils] luy [avaient] prêtés »<sup>56</sup>.

La clémence et la générosité du roi anglais étaient des qualités qui revenaient souvent dans le discours sulpicien. Par exemple, dans le mandement signé par le supérieur Montgolfier à l'occasion de la paix de 1763<sup>57</sup>. Sa formulation était plus explicite que celle employée dans le sermon, mais l'idée demeurait la même. Le roi anglais avait préféré la douceur à la vengeance contre ces anciens ennemis : « Lorsqu'il vous a conquis par la force de ses armes, il a semblé préférer le sort de ne vous avoir plus pour ennemis à la gloire de vous vaincre. Il pouvait lancer sur vous le tonnerre, et il ne s'est annoncé que par la voix de ses bienfaits [...] Maintenant que vous êtes ses sujets, que n'avez-vous point à espérer d'un Roi qui vous a traités si favorablement lors même que vous étiez ses ennemis<sup>58</sup>? »

Saint-Sulpice œuvrait ainsi à faire accepter à la population le changement politique imposé par la présence des Britanniques sur le territoire. Toutefois, la Compagnie devait se distancer ouvertement du protestantisme pratiqué par le roi afin de dissiper toute confusion entre l'allégeance politique et l'allégeance religieuse. Comme nous l'avons mentionné, cette distanciation apparaissait dans le brouillon du mandement de 1762 écrit par le supérieur Montgolfier à l'occasion du couronnement et du mariage de George III<sup>59</sup>, avant qu'il ne soit censuré par les autorités britanniques. Les sulpiciens continuèrent à exposer les dangers du protestantisme pour prévenir la conversion des catholiques, surtout dans un contexte politique si propice à l'évangélisation protestante. La glorification du roi anglican ne devait en aucun cas fournir aux fidèles un argument de conversion; Saint-Sulpice poursuivait une pastorale post-tridentine. La prédication paroissiale, plus difficilement contrôlable par la censure gouvernementale que la publication de mandements, devenait un véhicule de communication idéal pour poursuivre l'effort de prévention contre la menace protestante.

---

<sup>56</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet ...* no 20, p. 1.

<sup>57</sup> « Mandement de Monsieur le vicaire général du diocèse de Québec pour faire chanter un Te Deum en action de grâce de la paix, 28 juillet 1763 », dans Henri Têtu et Charles-Octave Gagnon, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Volume II*, Québec, Archidiocèse de Québec, 1887, p. 171-172.

<sup>58</sup> « Mandement de Monsieur le vicaire général du diocèse de Québec pour faire chanter un Te Deum en action de grâce de la paix, 28 juillet 1763 », Têtu et Gagnon, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Volume II ...* p. 171-172.

<sup>59</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I ...* p.201

## CHAPITRE VIII

« POUR AVOIR CHANGÉ DE MAÎTRES,  
NOUS N'AVONS POINT CHANGÉ DE RELIGION<sup>60</sup> »

Le Traité de Paris (1763) restreignait la liberté religieuse accordée lors de la capitulation au cadre juridique de la Grande-Bretagne. Le catholicisme était interdit en sol britannique, et en métropole et en colonies<sup>61</sup>. En 1764, James Murray nommé gouverneur de la *Province of Quebec* reçut maintes directives pour restreindre les droits des catholiques. Le serment du Test empêchait dorénavant les catholiques d'occuper les emplois publics – le Conseil et le fonctionariat civil et militaire. Aucune juridiction ne devait émaner d'institutions étrangères, y compris du siège pontifical de Rome. De plus, les nominations ecclésiastiques nécessitaient l'approbation du gouverneur et, depuis la mort de M<sup>gr</sup> Pontbriand, l'épiscopat de Québec était resté vacant. Le renouvellement des effectifs cléricaux en souffrait, puisque sans évêque, il ne pouvait y avoir d'ordination, ceci sans compter que le recrutement à l'étranger était également défendu et que les Canadiens ne se pressaient pas aux portes du séminaire de Québec. Entre 1759 et 1764, le nombre de prêtres passa de 196 à 137 individus. Affaiblie par la diminution du personnel clérical, l'Église canadienne était aussi fragilisée financièrement puisque la dîme n'étant plus obligatoire dépendait de la bonne volonté des fidèles.

D'autre part, l'Église d'Angleterre, quant à elle, possédait un terrain politique favorable à son implantation. Le gouverneur encourageait son installation et la construction d'écoles protestantes dans la colonie. La conversion à l'anglicanisme des catholiques avait bien entendu l'aval du gouvernement et était appuyée par la *Society for the Propagation of the Gospel* qui envoyait des Bibles et des livres de prière en français<sup>62</sup>. Au contraire, la conversion catholique des protestants était interdite et les curés catholiques s'étaient fait forcer la main

---

<sup>60</sup> APSSM : « Jour de saint André, 20 novembre 1763 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 23, p. 2.

<sup>61</sup> Lemieux, *Les années difficiles (1760-1839)* ... p. 17-18; Plante, *L'Église catholique au Canada* ... p. 178 à 181, 186-187 et Da Silva, *Du régime français au régime anglais*... p. 123.

<sup>62</sup> Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome I* ... p. 188.

par le gouverneur pour célébrer dans leur église des mariages mixtes entre protestants et catholiques<sup>63</sup>.

L'Église devait agir sur deux fronts pour assurer le maintien de sa position privilégiée. Premièrement, elle devait comme nous l'avons vu précédemment, prouver son utilité et sa fidélité à la Couronne et, deuxièmement, elle entendait malgré tout poursuivre la pastorale post-tridentine pour conserver dans la foi catholique la population francophone. En 1763, Jollivet résuma parfaitement cette idée lorsqu'il fit observer à ses fidèles que « pour avoir changé de maîtres, nous n'avons point changé de religion. Les loix de l'Église sont toujours les mêmes<sup>64</sup> ». La France demeurait la référence catholique des prédicateurs, ils l'utilisaient comme un argument d'exemplarité, même après la Conquête. En effet, Pélissier prouvait la nécessité des processions par leur enracinement en France et Jolivet jugeait le métier de comédien en décrivant le sort que la France leur réservait : « En France, [les comédiens] sont constamment exclus de la participation des sacrements pendant leur vie, privés de la sépulture ecclésiastique après leur mort. Voilà sur quel pied les comédiens sont regardés en France, voyez sur quel pied nous devons les regarder icy<sup>65</sup> ». Ainsi, le souvenir de l'ancienne métropole servait à préserver les mœurs catholiques de l'influence des Anglo-protestants.

Après 1760, dans les prédications, on observe cette tension entre l'allégeance envers les Britanniques et le travail discursif fait pour conserver la religion catholique. Ceci favorisera, comme nous le verrons, une « canadianisation » du sentiment national qui exclura les « Anglais », de par leur religion protestante, et faisant d'eux des éléments exogènes. Tout d'abord, nous analyserons deux tactiques utilisées pour éloigner la menace protestante, soit, la distinction des fondements du catholicisme par rapport à ceux du protestantisme et l'interdiction d'aduler les dieux étrangers soulignée par le Décalogue.

---

<sup>63</sup> Lemieux, *Les années difficiles (1760-1839)* ... p. 17.

<sup>64</sup> APSSM : « Jour de saint André, 20 novembre 1763 », *Louis Jollivet*, ... no 23, p. 2.

<sup>65</sup> APSSM : « le 5<sup>e</sup> dimanche après Pâques, 8 mai 1763 », *J-François Pélissier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, no.6, p. 1; APSSM : « Jour de saint André, 20 novembre 1763 », *Louis Jollivet*, ... no 23, p. 2.

Pour contrer la menace protestante, certains fondements doctrinaux étaient présentés pour en différencier le catholicisme. D'où l'insistance sur la nécessité du prêtre, intermédiaire entre Dieu et les hommes, dont la fonction était récusée par les protestants. Ainsi, Jollivet présentait les prêtres comme les successeurs de Jésus Christ sur terre et réitérait la reconnaissance du pouvoir du pape, le successeur de Saint Pierre. Selon Jollivet, le Christ avait institué « dans son Église des prêtres et des pasteurs pour tenir sa place icy bas et exercer les mêmes fonctions<sup>66</sup> » et c'était pour cette raison que les prêtres sont les « dépositaires de son autorité ». Voici comment le prédicateur dépeignait les prêtres de la paroisse de Notre-Dame de Montréal : « Si vous reconnoissez pas m[es] f[rères] celui qui vous conduit et vous parle aujourd'hui, vous ne pouvez du moins reconnaître le grand nombre de ceux qui ont travailler successivement dans cette paroisse et ceux qui font encore aujourd'hui l'ornement de ce sanctuaire. Par la sagesse de leur conduite, leur tendre affection pour vous, leur zèle et leur courage à tout sacrifier, leurs biens, leur patrie, leur repos, leur santé, leur vie même dans l'occasion pour le salut de vos âmes. »<sup>67</sup>

Du sacrifice des prêtres dévoués envers les paroissiens découlait une série de devoirs pour les fidèles. Jollivet remarquait « quatre qualités du bon pasteur et qui sont aussi le fondement de quatre obligations réciproques des brebis envers luy ». Premièrement, il précisait que « le bon pasteur connoist toutes ses brebis et les distingue les unes d'avec les autres, et les brebis connoissent aussi leur pasteur et distinguent sa voix de celle de tout autre » ; deuxièmement, que « le bon pasteur donne la nourriture à ses brebis et ses soins dans leur maladie; et les brebis donnent à leur pasteur leur laine pour son vêtement et leur lait pour sa subsistance »; troisièmement, que « le bon pasteur marche à la teste de son troupeau pour le conduire et les brebis le suivent »; quatrièmement, que « le bon pasteur veille sur son troupeau et le défend de la fureur des loups au péril même de sa vie [...] et les brebis retrouvent aussi leur sûreté qu'autant qu'elles se trouvent attachées à leur pasteur, et qu'elles obéissent à sa voix! ». En présentant les devoirs des paroissiens, le sermon

---

<sup>66</sup> APSSM : « Prône 1<sup>er</sup> pour le 2d dimanche après Pâques, 1764 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 24, p. 1.

<sup>67</sup> APSSM : « Prône 1<sup>er</sup> pour le 2d dimanche après Pâques, 1764 », *Louis Jollivet ...* no 24, p. 1.

s'inscrivait dans la pastorale post-tridentine et réaffirmait l'adhésion des Canadiens au catholicisme contre le protestantisme. Obéir à la seule voix du prêtre signifiait l'attachement à la seule Église catholique.

Le « symbole de Nicée » était un argument pour prouver la continuité et la vérité du catholicisme, puisque seule l'Église romaine croyait encore en son contenu. L'ensemble des articles de foi de Nicée, issus du concile œcuménique de 325, guidait toujours le « catéchisme » catholique, expliquait Jollivet<sup>68</sup>. Le prêtre ne désirait pas exposer le détail des disputes théologiques entre protestants et catholiques, mais plutôt éclairer la qualité universelle de l'Église catholique par rapport au particularisme des Églises protestantes, qu'il nommait « sectes ». Selon le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1740, le terme « secte » s'employait justement pour parler d'un groupe qui se distingue des autres par une opinion singulière. Le dictionnaire ajoute qu'« en matière de religion », on entend « une opinion hérétique ou erronée »<sup>69</sup>. Ainsi, l'utilisation du mot illustre bien la volonté du prêtre d'affirmer le caractère erroné du protestantisme.

Son discours culminait en un point essentiel : la subsistance temporelle du prêtre, la dîme. Ayant énoncé les sacrifices de la vie cléricale et ayant prouvé la Vérité de l'Église romaine par son universalité, le prédicateur avait ainsi préparé le terrain pour aborder le sujet délicat du paiement de la dîme. Le gouvernement britannique n'ayant pas reconnu l'obligation légale de la dîme, il semble que les Canadiens furent moins disposés à la payer. James Murray l'affirmait dans un rapport de 1762 où il suggéra que l'influence du clergé possédait une faille, le paiement de la dîme : « Depuis le peu de temps que nous sommes ici, nous avons constaté un changement : la population ne se soumet pas aussi docilement au joug et tous les jours les termes de la capitulation leur fournissent quelques raisons de contester les dîmes aux curés<sup>70</sup> ». Cette contestation était aussi soulevée par le prédicateur en 1764 : « je sçais qu'un grand nombre d'habitans ne sont point exacts et fidèles à payer les

---

<sup>68</sup> APSSM : « Prône 1<sup>er</sup> pour le 2d dimanche après Pâques, 1764 », *Louis Jollivet ...* no 24, p. 3.

<sup>69</sup> *Dictionnaire de l'Académie française. Troisième édition. Tome II*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, imprimeur du Roi, 1740, p. 645.

<sup>70</sup> Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'Histoire constitutionnelle du Canada, 1719-1791*, Ottawa, Première partie, 1921. dans Da Silva, *Du régime français au régime anglais...* p. 123.



dismes<sup>71</sup> ». Le problème était majeur, puisque la dîme était la base du financement de l'institution paroissiale et assurait, de facto, la viabilité institutionnelle de l'Église. Devant ce problème, le prédicateur ne pouvait rester silencieux. Toutefois, la question était délicate, car le prêtre ne devait pas être motivé par des considérations matérielles. C'est donc à travers les saintes Écritures qu'il fit passer ses demandes. « À plusieurs endroits de ses épîtres »<sup>72</sup>, il mentionna que saint Paul commandait aux laïcs le paiement de la dîme pour permettre à « celui qui sert à l'autel vive de l'autel »<sup>73</sup>. Jollivet ajouta : « si nous vous donnons si libéralement les secours spirituels dont nous sommes les dispensateurs, comment pouvez vous nous refuser une partie de vos biens pour pourvoir à notre subsistance [...] ? ». En commentant les épîtres, le sulpicien affichait un désintéressement personnel – que l'on peut douter – tout en mettant en lumière l'acte chrétien qu'est le paiement de la dîme. Le salut figurait comme le seul intérêt du prêtre :

Je le dis comme je le pense et je le dis avec peine; je crains fort que la plus grande partie des habitants ne se damne par leur infidélité en ce seul point. Je ne veux icy jugé, ni condamner personne en particulier, mais juger vous-même m[es] fr[ères] et ne vous flattez point. Ce n'est point l'intérêt qui me fait parler de la sorte, c'est uniquement le zèle pour le salut de vos âmes et la sûreté de vos consciences. Quoique vous puissiez en dire, m[es] fr[ères], nous sommes plus jaloux de votre salut que vos dismes. Ce ne sont point vos biens temporels, c'est vous-mêmes, ce sont vos âmes que nous cherchons.

Saint-Sulpice procurait également des éclaircissements sur les points de la doctrine catholique critiqués par le protestantisme. De cette manière, il armait ses fidèles contre des tentatives éventuelles d'évangélisation protestante. Au Sault-au-Récollet, le sulpicien Pélissier de Féligonde aborda les sujets épineux de l'évocation des saints, du culte de leurs images et de l'honneur rendu à leurs reliques<sup>74</sup>. Il désira « prouver contre les ennemis de l'Église que ces pratiques ne sont pas contraires au culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu seul<sup>75</sup> ». Le prêtre exposa que l'invocation des saints respectait le monothéisme judéo-chrétien, puisqu'elle se faisait par la reconnaissance des « mérites » et des « grâces » accordés par Dieu aux saints. « D'ailleurs, questionna le prêtre, n'est-ce pas honorer luy même [Dieu] que d'honorer ceux qu'il a mis au rang de ses élus dont il exalte luy même la gloire et les vertus

---

<sup>71</sup> APSSM : « Prône 1<sup>er</sup> pour le 2<sup>d</sup> dimanche après Pâques, 1764 », *Louis Jollivet ...* no 24, p. 4.

<sup>72</sup> Voir par exemple l'Épître aux Hébreux (7, 4-10) sur Melchisédech a reçu la dîme d'Abraham.

<sup>73</sup> APSSM : « Prône 1<sup>er</sup> pour le 2<sup>d</sup> dimanche après Pâques, 1764 », *Louis Jollivet ...* no 24, p. 4.

<sup>74</sup> APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, no.6, p. 5.

<sup>75</sup> APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde ...* no.6, p. 5.

comme nous le lisons à plusieurs occasions dans l'Écriture<sup>76</sup> », la Bible faisant toujours état d'autorité dans le discours sacré.

Ensuite, le prédicateur s'engagea à défendre l'utilisation et la vénération des images contre les accusations d'idolâtrie. Les catholiques n'adoraient pas l'image du saint en soi, mais la prenaient uniquement comme une « figure » à l'invocation des saints, seuls « objets réels » de la prière. Pour les mêmes raisons, expliqua Pélissier de Féligonde, le dogme catholique autorisait l'hommage rendu aux reliques<sup>77</sup>.

Les sulpiciens ne pratiquaient pas seulement une prédication défensive pour protéger les éléments fondamentaux de leur dogme, mais ils exerçaient aussi une prédication offensive contre le protestantisme. Pourtant, les stratégies d'attaque ne pouvaient pas être autant explicites qu'au temps de la Nouvelle-France. Elles se devaient d'être plus subtiles pour ne pas offusquer le vainqueur et ne pas constituer une menace à la pacification du Canada. Pour ce faire, on remarque tout d'abord la disparition à partir de 1760 du terme « hérésie »<sup>78</sup> pour désigner le protestantisme (figure 4).

La disparition de l'emploi du terme d'« hérésie » ne signifie pas la reconnaissance du protestantisme. D'autres mots moins provocateurs furent utilisés pour nommer le protestantisme : « autre église », « dieux étrangers » et « secte ». Toutefois, on retrouve aussi des termes plus agressifs : « loups » et « ennemis de l'Église ». Les dénominations mentionnées dénotent deux caractères d'importance accordés au protestantisme : la notion de prédateur (« loups » et « ennemis de l'Église ») et celle d'étranger (« autre église » et « dieux étrangers »). Tout d'abord, le protestantisme figurait en prédateur sans doute à cause de l'appui politique à l'évangélisation anglicane. Ce qui se vérifie par exemple chez Féligonde dans le rapprochement qu'il fait entre le protestantisme et l'image du « loup » attaquant les

---

<sup>76</sup> APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde ...* no.6, p. 5.

<sup>77</sup> L'argument du prédicateur reposait sur l'imputrescibilité des corps de quelques-uns des saints. Ceci fut considérée par l'Église comme la manifestation d'une volonté divine d'honorer les corps des saints, puisque ceux-ci étaient les « compagnons de leurs travaux et les instruments de leurs mérites ». Dans cette optique, les reliques « doivent pendant toute l'éternité participer à la gloire de l'âme ». APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde ...* no.6, p. 5.

<sup>78</sup> Le champ lexical d'« hérésie » se compose des termes suivants : Hérésie, hérétique, hérésiarque.

« brebis » du troupeau<sup>79</sup>. Le prêtre avait pour rôle de défendre ses fidèles contre la « fureur des loups », et cela même au « péril de sa vie ».

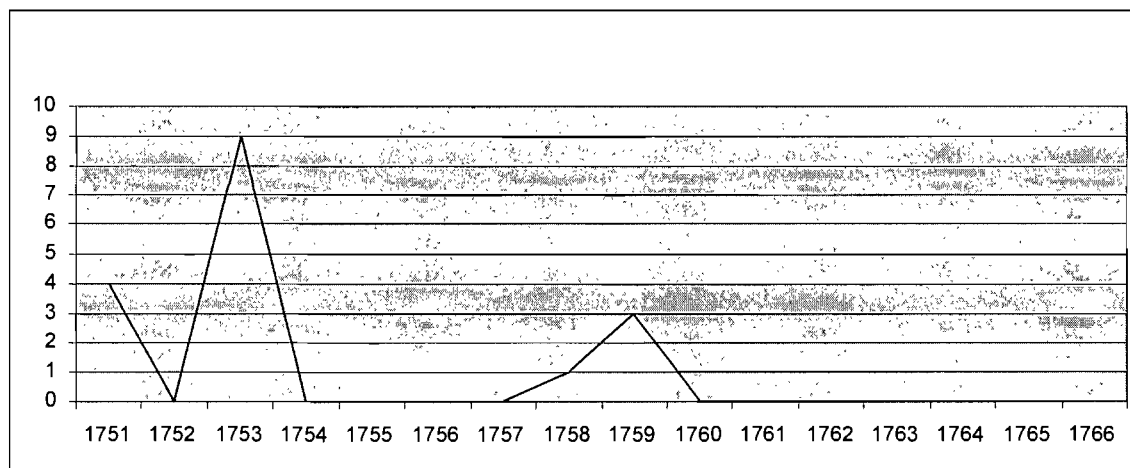


Figure 4. Présence du terme "hérésie" dans les sermons entre 1751 et 1766

Une autre façon d'empêcher la conversion des Canadiens au protestantisme était d'assimiler la religion de l'envahisseur à celle d'un dieu étranger. Cette confusion permettait de condamner le protestantisme sans le nommer tout en s'appuyant sur les lois du Décalogue. Le Premier Commandement du Décalogue stipulait « vous n'aurez point des dieux étrangers devant moi, un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement »<sup>80</sup> (Deutéronome 4, 7). Ensuite, en citant le Deuxième Commandement, le prédicateur annonçait le châtement divin réservé à ceux qui commettaient le sacrilège d'honorer un dieu étranger : « Je suis le Seigneur votre Dieu fort et jaloux, je venge jusqu'à la troisième et quatrième génération les iniquités de ceux qui haïssent et violent un commandement<sup>81</sup> » (Deutéronome 4, 8). Le plus terrible des péchés, avertissait Pélissier de Féligonde, était de « violer le premier commandement », c'est-à-dire d'honorer un dieu étranger et, dans le cas présent, d'adhérer au protestantisme. L'« Anglais » passait ainsi dans la prédication post-Conquête d'ennemi à étranger, ce qui rendait compatible la loyauté exigée envers l'État britannique (puisqu'il n'est plus un ennemi) et le rejet de la religion protestante (puisqu'elle

<sup>79</sup> APSSM : « Prône 1<sup>er</sup> pour le 2<sup>d</sup> dimanche après Pâques, 1764 », *Louis Jollivet ...* no 24, p. 1-2.

<sup>80</sup> APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde ...* no.6, p. 3.

<sup>81</sup> APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde ...* no.6, p. 6.

demeure étrangère). À la lumière de ce constat, l'évolution de l'analogie biblique des Canadiens avec les Hébreux devient une piste d'analyse intéressante pour comprendre l'évolution de l'identité nationale façonnée par la prédication. Comme le mentionne Christophe Horguelin, le discours officiel, qu'il soit produit par des autorités civiles ou religieuses, travaille à orienter et éveiller les sentiments identitaires<sup>82</sup>.

### *Les Nouveaux Israéliens de la Province of Quebec*

Après la conquête, une atmosphère d'inquiétude religieuse transparait à la lecture des sermons. Le nouveau curé de Notre-Dame notait une perte de confiance en l'efficacité des rites catholiques<sup>83</sup>. Par exemple, à la prise de Montréal, ce dernier déclarait que quelques impies regrettaient « les sacrifices qu'il[s] aurai[en]t offert au Seigneur, et les prières qu'il[s] en avoi[en]t adressé ou pour notre délivrance ou pour la prospérité de nos armes<sup>84</sup> » Un sentiment d'abandon éprouvé par la population catholique semble avoir persisté au moins jusqu'en 1766. Au cours de cette année-là, le prêtre jugea encore nécessaire de consacrer un prône à l'efficacité de la prière pour répondre aux « bons chrétiens » qui ne comprenaient pas pourquoi Dieu n'exauçait pas leurs demandes pour « la délivrance de la colonie » et le retour des « 1ers maîtres<sup>85</sup> », la France. Il est difficile de supposer que les Montréalais se questionnaient sur l'insensibilité nouvelle de Dieu à leur égard, car les sermons ne nous renseignent que sur le discours diffusé par les prêtres et non sur la réception de celui-ci par les paroissiens. Néanmoins, notons que le discours prédicatif durant la guerre avait continuellement comparé les Canadiens au peuple d'Israël. Alors, une question s'impose d'elle-même : Comment les sulpiciens pouvaient-ils désormais réconcilier l'idée du peuple élu et le sentiment vif qu'éprouvait ce même peuple d'avoir été abandonné par Dieu?

---

<sup>82</sup> Christophe Horguelin, « Le XVIII<sup>e</sup> siècle des Canadiens : discours public et identité », Mémoires de la Nouvelle-France, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2005, p. 219.

<sup>83</sup> APSSM : « Jour de saint André, 20 novembre 1763 » *Louis Jollivet ...* no 23.

<sup>84</sup> APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet ...* no 20, p. 5.

<sup>85</sup> APSSM : « Pour le [?]e dimanche après Pâques sur la prière, 1764 et 1766 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no.26, p. 6.

Les prêtres de Saint-Sulpice travaillèrent à dissocier la Conquête britannique de l'idée de l'abandon divin. Pour ce faire, ils devaient donner un nouveau sens à la Conquête. La Bible était pour les prédicateurs la référence absolue et leur fournissait la grille de lecture adéquate pour appréhender le sort de la colonie sous la domination anglaise. Comme nous l'avons vu lorsque nous avons étudié le Régime français, les analogies fréquentes entre l'histoire des Canadiens et l'Ancien Testament avaient favorisé un phénomène d'identification au peuple israélite, notamment par les luttes contre les hérétiques de l'Amérique anglaise. La Conquête ne mit pas fin à cette association. Les analogies bibliques s'adaptèrent à la nouvelle situation politique du Canada. Sous le Régime français, les prêtres comparaient les Canadiens aux Hébreux libres et établis en Terre Promise et, suite à la Conquête, ils les associaient plutôt aux Juifs dominés par le pharaon d'Égypte<sup>86</sup>.

En 1762, l'explication du prêtre Pélissier de Féligonde à propos de l'élection du peuple juif n'avait rien d'anodin. Il cherchait à poursuivre la comparaison entre le « petit » peuple des Canadiens dominés par les Britanniques et celui des Israélites mis en esclavage par les Égyptiens :

Dieu se choisit ce peuple petit [les Juifs] pour en faire son peuple chéri tout élevé, tout grand, tout puissant, tout infini qu'il est le Dieu et le maître du ciel et de la terre. Il ne daigne pas de prendre et d'aimer le titre de Dieu d'Abraham, non que sa famille, non que cette petite nation comme il le disait luy même aux juifs fut nombreuse, plus puissante, plus relevée, plus sainte même que les autres, mais premièrement parce qu'il en fesoit son choix privilégié et ensuite pour faire éclairer davantage sa puissance et sa bonté en élevant un peuple faible et enrichissant une famille pauvre, afin que à la vue du bonheur de son peuple les nations a l'envie cherchassent à le connaître luy même et à le ranger sous ses loix.

L'analogie suggérait que Dieu avait permis la défaite pour s'attacher intimement les Canadiens comme il l'avait fait jadis avec les Israélites d'Égypte. Dieu, disait le prédicateur, « permit que ce peuple chéri fut affligé, méprisé, persécuté pour nous apprendre qu'on est bien avec luy que lorsqu'on est ennemi de ce monde et nous montrer la différence qu'il y a le servir et à servir les rois de la terre; il différa longtemps l'exécution des promesses qu'il avoit faite parce qu'il veut que les siens soyent toujours dépendants de luy, qu'ils vivent de la foy soutenue de la confiance en luy seul »<sup>87</sup>.

---

<sup>86</sup> APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde ...* no.6, p. 2.

<sup>87</sup> APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélissier de Féligonde ...* no.6.

L'analogie choisie contenait une note d'espoir pour le Canada : le Seigneur protégeait les Hébreux contre « les ordres donnés pour les détruire » et contre « les mauvais desseins du pharaon. » Les Hébreux « accablés sous la dure servitude [...] [Dieu] envoya Moïse avec la sagesse et le pouvoir nécessaire pour les en délivrer ». Par ces mots, Pélissier cherchait à insuffler à ses paroissiens non un esprit de révolte contre le pouvoir étranger, mais une confiance en Dieu et en la providence.

En mettant en scène une petite nation soumise à un pouvoir étranger, le sermon de Féligonde comporte des données intéressantes pour réfléchir à la formation du sentiment national canadien. Les références bibliques qu'il emploie n'exposaient plus un roi national hébreu comme Salomon, mais un roi étranger, comme le pharaon d'Égypte. Au début du Régime anglais, le prédicateur faisait du roi anglais un étranger à la nation canadienne. Dans l'imagerie prédicative, le roi n'était plus un élément constituant du peuple comme au temps de la Nouvelle-France, mais il prenait figure d'étranger.

De manière générale, c'était l'adhésion au protestantisme des conquérants qui accentuait leur caractère étranger. Cette observation se rapporte à la thèse classique sur le sentiment national au Québec<sup>88</sup>. L'identité canadienne-française, entre la Conquête (1760) et la Révolution tranquille (1960), serait axée sur la volonté de sauvegarder le fait français en Amérique. La thèse suggère que le sentiment national fut construit sur une « espèce de résistance au Conquérant anglais<sup>89</sup> » dans laquelle la religion catholique était le premier critère d'appartenance.

Notre étude nous prouve que dès la Conquête les prédicateurs de Saint-Sulpice favorisèrent la constitution d'une forme de patriotisme fondé sur l'appartenance religieuse. Ceci se fit dans un processus par lequel les prêtres définirent le Canadien par sa confession catholique et où le protestantisme devint le signe manifeste de l'étranger. La différence religieuse permit ainsi à Saint-Sulpice de tracer une barrière entre les communautés canadienne et britannique, et ce, à l'avantage de la conservation du catholicisme à Montréal.

---

<sup>88</sup> Lucille Beaudry, « Le Sentiment national au Québec. Les Avatars d'une survivance » dans Pierre Ansart et Sonia Dayen-Herzbrun (dir.), *Le Sentiment national*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1997, p.59-71.

<sup>89</sup> Lucille Beaudry, « Le Sentiment national au Québec. Les Avatars d'une survivance » ... p.60.

## CONCLUSION

De la guerre de Sept ans à la Conquête, les sulpiciens agissent en agents de maintien de l'ordre : sous le Régime français, ils supportèrent la guerre du roi et, sous le Régime anglais, ils appuyèrent l'intégration du Canada dans l'Empire britannique. Malgré cette continuité apparente, notre étude sur la prédication à Montréal nous amène à penser que les relations entretenues avec l'État ont changé fondamentalement après la Conquête. Pour en juger, nous allons synthétiser les résultats de notre étude à travers un modèle développé par Friedman et Miles en planification stratégique<sup>1</sup>. Ce modèle nous servira à identifier la stratégie d'actions utilisée par la Compagnie.

Selon la théorie, deux variables influencent la stratégie d'actions d'une organisation par rapport à une autre : la compatibilité des intérêts et la nécessité des relations. Lorsque les intérêts sont compatibles avec ceux d'un autre groupe et que les relations entretenues avec ce dernier sont nécessaires à son développement, le comportement institutionnel tend à adopter une stratégie de défense commune. Lorsque les intérêts sont compatibles, mais que les relations ne sont pas nécessaires à sa survie, l'organisation aura plutôt tendance à avoir des comportements opportunistes et sporadiques. Lorsque les intérêts sont incompatibles et que les relations sont nécessaires, les actions doivent suivre une stratégie de compromis pour assurer sa pérennité. Finalement, lorsque les intérêts sont incompatibles et les relations, non nécessaires, l'organisation cherchera tout simplement à éliminer les contacts possibles avec le parti adverse (figure 5).

	Relations	
Intérêts	Nécessaires	Non nécessaires
Compatibles	Défensive	Opportuniste
Incompatibles	De compromis	D'élimination

Figure 5. Les détenteurs d'enjeux et la stratégie d'actions associée aux formes contractuelles<sup>2</sup>

<sup>1</sup> A. L. Friedman et S. Miles, "Developing Stakeholder theory", *Journal of Management Studies*, Oxford, Blackwell Publishing, volume 39, numéro 1, 2002, p. 1-21.

<sup>2</sup> Friedman et Miles, "Developing Stakeholder theory" ... p. 7.

Au cours du Régime français, la nécessité des relations entre le Séminaire et les autorités civiles allait de soi : c'était le roi qui octroyait les privilèges, qui accordait les gratifications et qui autorisait même le droit d'existence aux institutions religieuses dans la colonie. Le changement de régime ne modifia pas cette nécessité des relations avec l'État. Les transformations eurent plutôt lieu en ce qui a trait aux intérêts.

Lors du Régime français, les intérêts entre les sulpiciens et le roi étaient compatibles : le catholicisme était lié à la présence française en Amérique et, d'ailleurs, elle formait la religion d'État. Les guerres contre les colonies britanniques renforçaient l'harmonie entre la raison d'État et la conscience religieuse et l'ennemi à abattre était à la fois un concurrent politique et religieux. De plus, les chartes royales reconnaissaient les privilèges seigneuriaux de Saint-Sulpice sur Montréal. À cause de ces intérêts partagés avec l'État monarchique, les prédicateurs adoptèrent une stratégie de défense commune durant la guerre de Sept ans. En effet, ils recoururent à une rhétorique de la « guerre sainte », diabolisant les ennemis et encourageant les Canadiens à porter les armes au nom de la Religion. En représentant le roi en bras séculier de l'Église, ils s'autorisaient à demander une stricte obéissance aux commandants militaires et de supporter l'effort de guerre. Ce discours s'harmonisait parfaitement avec le maintien de l'ordre catholique, car la guerre, présentée comme une action vengeresse de Dieu, servait d'une part à attribuer les misères de la population à ses propres péchés plutôt qu'aux politiques militaires, et d'autre part à inciter les fidèles à réformer ses mœurs et à abhorrer le protestantisme.

Avec la Conquête, le changement du contenu prédicatif suppose la transformation de la stratégie d'actions de Saint-Sulpice. Ses intérêts étaient devenus moins compatibles avec ceux de l'État anglais, à certains égards incompatibles. Les lois de la Grande-Bretagne interdisaient le culte catholique et s'opposaient au maintien du régime seigneurial, qui fondait la richesse de Saint-Sulpice. Dans une telle situation, seule une stratégie de compromis pouvait assurer la pérennité de la Compagnie à Montréal. Comme nous avons pu le mentionner, cette stratégie s'articula en deux objectifs : favoriser le développement d'une loyauté canadienne envers la monarchie anglaise et dissocier la religion des Montréalais de la religion protestante. De cette manière, les sulpiciens purent poursuivre la pastorale post-tridentine et maintenir l'ordre catholique sous un gouvernement protestant. Le sentiment



identitaire qu'ils promurent demeura orienté vers l'appartenance religieuse. Ainsi, dans le discours, les « Anglais » restèrent des étrangers et la France, une référence à l'exemplarité chrétienne, et ce, malgré le fait que les sulpiciens soutinrent le gouvernement britannique.

Les stratégies d'actions déployées par le Séminaire de Saint-Sulpice se transformèrent donc, passant d'une stratégie de défense commune avec la France à une stratégie de compromis avec l'Angleterre.

## ANNEXE

### NOTICES BIOGRAPHIQUES DES PRÉDICATEURS

#### *Antoine Déat (1696-1761)*

« DÉAT, ANTOINE, prêtre, sulpicien, curé de Notre-Dame de Montréal, vicaire général, né à Riom, France, le 16 avril 1696, fils d'Antoine Déat, marchand épicier, et de Catherine Metayer, décédé à Montréal le 23 mars 1761.

Antoine Déat entra au séminaire de Saint-Sulpice, à Clermont-Ferrand, le 31 octobre 1718, et arriva à Montréal le 19 octobre 1722, deux ans après son ordination. Il fut d'abord vicaire à la paroisse Notre-Dame de Montréal, et, par la suite, aumônier de la Congrégation de Notre-Dame, de 1723 à 1730. Sur le désir des religieuses, il entreprit la rédaction du coutumier de la congrégation, destiné à servir de commentaire aux règles de la communauté, mais il abandonna bientôt ce travail dans la crainte de jeter le trouble parmi les religieuses. En 1730, après la démission du curé de Notre-Dame de Montréal, Jean-Gabriel-Marie Le Pape\* Du Lescôat, Déat occupa ce poste. On possède peu de renseignements sur ses activités comme curé. En 1731, Mgr Dosquet\* le nommait en plus vicaire général pour la région de Montréal. L'année suivante, Déat introduisit à Montréal la dévotion à saint Amable, patron de sa paroisse natale à Riom et pour lequel il avait une grande vénération. En l'honneur de ce saint, il fit construire une chapelle dans l'église Notre-Dame ; elle devint le siège de la confrérie de la Bonne Mort, qu'il fonda la même année.

Antoine Déat a laissé une réputation de prédicateur éloquent et pathétique ; les 150 sermons, qui ont été écrits de sa main et qui ont été conservés, nous permettent, dans une certaine mesure, d'en juger. Ce sont des pièces d'éloquence composées avec beaucoup de soin, selon les règles du genre en vigueur à l'époque. Ces sermons, prêchés à l'occasion des grandes fêtes liturgiques, sont variés et couvrent à peu près toutes les grandes vérités de la doctrine chrétienne. On y trouve quelques panégyriques, notamment ceux de sainte Anne, de saint Louis [Louis IX], de saint Augustin, de saint Ignace de Loyola, de saint François-Xavier, et deux stations de carême, l'une sur la passion, l'autre sur le sacrement de pénitence, cette dernière prêchée en 1742 et en 1746.

Environ le tiers des sermons porte sur des questions de morale, telles que la fausse piété, la fausse pénitence, le péché, les rechutes, le scandale, l'impureté, les danses, les faux plaisirs du monde, la sanctification du dimanche. Ces sermons fournissent des renseignements de première valeur sur les mœurs de nos ancêtres au XVII<sup>e</sup> siècle. On en trouve des échos dans la correspondance de l'époque : Mme Bégon [ROCBERT] fait allusion au sermon du 26 janvier 1749, dans lequel le prédicateur condamne sans distinction et sans ménagement les danses. L'épistolière, qui n'a pas entendu ce sermon, en parle dans sa lettre du 26 janvier mais en le déformant et en l'exagérant. Nulle part d'ailleurs dans le texte, ne se retrouve le passage qu'elle cite. Mme Bégon emprunte ici et là au discours des mots et des membres de phrases, qui, sortis de leur contexte et dépourvus des nuances qui les accompagnent, prennent un sens et un relief que le prédicateur n'a jamais voulu leur donner.

Le talent oratoire d'Antoine Déat ne semble pas avoir connu d'éclipse pendant toute la durée de son ministère. Il donna sa démission en 1760, après plus de 37 ans au service de la paroisse Notre-Dame, et mourut au séminaire de Montréal le 23 mars 1761, à l'âge de 65 ans. Il eut droit à des funérailles solennelles dans la chapelle de la confrérie de la Bonne Mort. »

Antonio Dansereau

Source : Antonio Dansereau, « Antoine Déat », *Dictionnaire bibliographique du Canada*, [En ligne]. [www.biographi.ca](http://www.biographi.ca) (Page consultée le 20 novembre 2006).

### *Louis Jollivet (1725-1776)*

JOLLIVET, LOUIS, prêtre, sulpicien, curé de Notre-Dame de Montréal, né à la paroisse de Saint-Pierre-en-Sentelée dans la ville d'Orléans, France, le 20 avril 1725 et décédé à Montréal le 26 janvier 1776.

Louis Jollivet reçut sa formation à la Petite Communauté de Saint-Sulpice où il entra le 8 octobre 1741. Il obtint son ordination le 30 juin 1749. Il poursuivit ses études à la Sorbonne à Paris où il acquit un doctorat au séminaire de Saint-Sulpice. Deux ans plus tard, il entreprit la traversée de l'océan Atlantique et se joignit le 30 juillet 1752 au Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, au Canada. Il devint le douzième curé d'office à Notre Dame de 1760 à sa mort en 1776.

Louis Jollivet eut une longue carrière de près de vingt-cinq ans comme prédicateur du Canada. Il s'exprima entre autres sur les événements entourant la guerre de Sept Ans, la Conquête britannique et l'invasion de Montréal par les rebelles américains en 1775 lors de la guerre d'Indépendance<sup>1</sup>. On retrouve aux Archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal plusieurs sermons rédigés de sa main. Ceux-ci témoignent de l'influence qu'il put avoir dans la vie des Montréalais. D'ailleurs, les oraisons funèbres de Mgr de Pontbriand et de Mgr de Briand comptent parmi ses plus grandes œuvres littéraires.

Simon Décary

Sources : Sulpitiana, Cartables, et APSSM : P1 :49.1-13, tiroir 168.

---

<sup>1</sup> APSSM : P1 : 25.1-14.

*Jean-François Pélessier de Féligonde (1727-1779)*

PÉLISSIER DE FÉLIGONDE, JEAN-FRANÇOIS, prêtre, sulpicien, curé de Notre-Dame de Montréal, né à Clermont-Ferrand, Auvergne, France, le 15 mai 1727, fils de Pierre de Féligonde, et d'Anne Lecourt. Il vient d'une famille de huit enfants. Trois de ses frères, Victor, Michel II et Pierre-Victor, furent chanoines de la cathédrale de Clermont, un autre, François-Jean, entra chez les Jésuites et fut chanoine et vicaire général du diocèse, et sa sœur, Marie-Anne, maria le seigneur de Nohannent. Les armoiries de la famille de Féligonde étaient d'azur à une huppe d'or, au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.

Jean-François Pélessier de Féligonde entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris pour y étudier la philosophie, le 2 octobre 1745. Il fut ordonné prêtre en 1747 et poursuivit dans le même établissement des études en théologie. Comme ses frères, il devint chanoine à la cathédrale de Clermont et y demeura de 1751 à 1754. Il immigra en 1754 au Canada et fut nommé curé au Sault-au-Récollet en 1756. Il occupa cette fonction jusqu'en 1763 et par la suite il fut économiste au Séminaire et puis curé d'office à Notre-Dame du 30 janvier au 16 septembre 1776. Il décéda le 21 avril 1779 à Montréal.

Simon Décary

Sources : Sulpitiana, Cartables, Archives Paris et Cyprien Tanguay, *Répertoire Général du Clergé Canadien*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1893, p. 130.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1. SOURCES

### ***Les sermons d'Antoine Déat***

APSSM : « Saint-Louis, 29 août 1751 », *Antoine Déat, curé de Notre-Dame, 1738-1753*, P1 : 49.1-4, 11 pages.

APSSM : « Notre-Dame de Victoire, 20 octobre 1748, 21 octobre 1753 », *Antoine Déat, curé de Notre-Dame, 1738-1753*, P1 : 49.1-4, 10 pages.

### ***Les sermons de Louis Jollivet***

APSSM : « Glose de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières, 20 janvier 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 42, 12 pages.

APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand ordonnant un Te Deum à l'Occasion de la victoire de Carillon, 23 juillet 1758 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 43, 12 pages.

APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, p.s.s., sur le Mandement de Mgr Henri-Marie Du Breuil de Pontbriand demandant des prières publiques, mai 1759 », *Les Mandements de Mgr Pontbriand*, P1:44.4, tir 124, no. 44, 12 pages.

APSSM : « Sur le Pêché mortel, Février 1756 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 12, 1 pages.

APSSM : « À la paroisse le (1 ou 7) novembre 1756 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 12, 18 pages.

APSSM : « Donné le 18 février 1759 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 16, 4 pages.

APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 17, 3 pages.

APSSM : « Donné aux 40 heures veille de l'Assomption 1759, Sur la Prise de Niagara et divers évènements relatifs à la guerre », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 18, 10 pages.

APSSM : *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, No 19, 3 pages.

APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la prise de Québec. Jour de la St-Michel, 29 septembre 1759 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 19 bis, 15 pages.

APSSM : « Commentaire de Louis Jollivet, ps.s., sur la capitulation de Montréal en septembre 1760 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 20, 5 pages.

APSSM : « Jour de saint André, 20 novembre 1763 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 23, 2 pages.

APSSM : « Prône 1<sup>er</sup> pour le 2<sup>d</sup> dimanche après Pâques, 1764 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 24, 3 pages.

APSSM : « Discours pour une professe, 1764 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no 25, 1 pages.

APSSM : « Pour le [?]e dimanche après Pâques sur la prière, 1764 et 1766 », *Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, 1753-1775*, P1 :49.1-13, tiroir 168, no.26, 15 pages.

### ***Les sermons de Jean-François Pélassier de Féligonde***

APSSM : « Pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avril, [entre 1755 et 1759] », *J-François Pélassier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, no.4, 7 pages.

APSSM : « Pour la fête de tous les saints, 2 novembre 1759 », *J-François Pélassier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, no.5, 10 pages.

APSSM : « Explication du décalogue pour le 1<sup>er</sup> dimanche d'avant, 28 novembre 1762 », *J-François Pélassier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, no.6, 6 pages.

APSSM : « le 5<sup>e</sup> dimanche après Pâques, 8 mai 1763 », *J-François Pélassier de Féligonde, curé au Sault-au-Récollet et à Notre-Dame (1727-1779)*, P1 :49.1-12, tiroir 168, no.6, 5 pages.

### ***Le sermon anonyme***

APSSM : « Pour Notre-Dame de la Victoire, avant 1755 », *Anonyme, 1754-1764*, P1 :49.1-15, tiroir 168, doc. 1, 17 pages.

### ***Autres sources utilisées***

*Dictionnaire de l'Académie française. Troisième édition. Tome II, Paris, Jean-Baptiste Coignard, imprimeur du Roi, 1740.*

*Académie de la langue française* [2 tomes], Quatrième édition, veuve de Bernard Brunet, Paris, 1762.

Casgrain, Henri Raymond, *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Imprimerie L. J. Demers & Frère, 1895.

Lefrançois de La Lalande, Jérôme, « Mémoire sur la vie de M. Picquet, missionnaire au Canada, par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences » dans *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*. Volume 26, Paris, Y.-M.-M de Querbeuf, 1783, p. 1-63.

Têtu, Henri et Charles-Octave Gagnon, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Volume II*, Québec, Archidiocèse de Québec, 1887.

## 2. OUVRAGES GÉNÉRAUX

*Dictionnaire bibliographique du Canada*, [En ligne]. [www.biographi.ca](http://www.biographi.ca).

Gagnon, Serge, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, 174 pages.

Rouillard, Jacques (dir.), *Guide d'histoire du Québec, du Régime français à nos jours. Bibliographie commentée*, Montréal, Méridien, 1993, 354 pages.

Robin, Régine, *Histoire et linguistique*, Paris, Armand Colin, 1973, 307 pages.

## 3. MONOGRAPHIE, ARTICLES ET THÈSES

### ***L'Église canadienne***

Caulier, Brigitte, « Bâtir l'Amérique des dévots. Les confréries de dévotion montréalaises depuis le Régime français », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46 (1992), p. 45-66.

Cliche, Marie-Aimée, *Les Pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 354 pages.

Ferretti, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique du Québec*, Montréal, Boréal, 1999, 204 pages.

Frégault, Guy, « Les finances de l'Église sous le régime français », *Écrits du Canada français*, vol. 5 (1959), p. 147-171.

Hubert, Ollivier, *Sur la terre comme au ciel. La gestion des rites par l'Église catholique du Québec (fin XVII<sup>e</sup> – mi XIX<sup>e</sup> siècle)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, 341 pages.

Jaenen, Cornelius, *The Role of the Church in New France*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1976, 182 pages.

Jaenen, Cornelius, *Le rôle de l'Église en Nouvelle-France*, Ottawa, Société historique du Canada, Brochure no 40, 1985, 30 pages.

Lanctot, Gustave, « Situation politique de l'Église Canadienne sous le régime français », *S.C.H.E.C., Rapport 1940-41*, p. 35-56.

Lemieux, Lucien, *Histoire du catholicisme québécois. Tome I. Les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les années difficiles (1760-1839)*, Montréal, Boréal, 438 pages.

Maurault, Olivier, « Aperçu de l'histoire de l'Église du Canada sous le régime français », *Les Cahiers des Dix*, vol. 29 (1964), p. 9-24.

Plante, Hermann, *L'Église catholique au Canada (1604-1886)*, Édition du Bien Public, Trois-Rivières, 1970, 510 pages.

Trudel, Marcel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire. Tome 1 : Les Problèmes*, Ottawa, Les Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1956, 362 pages.

Trudel, Marcel, « Le destin de l'Église sous le régime militaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 1 (1957), p. 10-41.

Trudel, Marcel, « Inventaire de l'Église canadienne à la fin de 1764 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 3 (1955), p. 313-346.

Trudel, Marcel, « La servitude de l'Église catholique du Canada français sous le régime anglais », *S.C.H.E.C., Rapport 1963*, p. 11-33.

### ***La Compagnie de Saint-Sulpice***

Caulier, Brigitte (dir.), *Les Prêtres de Saint-Sulpice au Canada : grandes figures de leur histoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992, 430 pages.

Da Silva, Angélique, *Du régime français au régime anglais : le supérieurat d'Étienne Montgolfier (1759-1791) au Séminaire de Montréal*, M.A. (Histoire), Université de Versailles – St Quentin – en Yvelines, 2000, 356 pages.

Deslandres, Dominique, John A. Dickinson et Ollivier Hubert, *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion (1657-2007)*, Montréal, Fidès, 2007, 670 pages.



Dechêne, Louise, « Inventaire des documents relatifs à l'histoire du Canada conservés dans les archives de la Compagnie de Saint-Sulpice à Paris », *Rapport de l'Archiviste du Québec*, 1970 (1969), vol. 47, p. 147-300.

Gauthier, Henri, *Sulpitiana*, Montréal, Bureau des oeuvres paroissiales de St-Jacques, 1926, 276 pages.

Gauthier, Henri, *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, Séminaire de Saint-Sulpice, 1912, 150 pages.

Harel, Bruno, « Saint-Sulpice et la conquête du Canada par les Anglais (1760-1764) », *Bulletin de Saint-Sulpice*, vol. 4 (1978), p. 261-275.

Maurault, Olivier, *Saint-Sulpice*, Montréal, Librairie d'action canadienne-française, 1930, 221 pages.

Maurault, Olivier, *Nos Messieurs*, Montréal, Editions du Zodiaque, 1936, 324 pages.

Maurault, Olivier, « Quand Saint-Sulpice allait en guerre... », *Cahiers des Dix*, vol 5 (1940), p. 11-30.

Maurault, Olivier, « Saint-Sulpice du Canada et la dévotion à la Sainte-Vierge », *Marie*, vol. 2 (1952), p. 24-26.

Young, Brian Jeffery, *In its Corporate Capacity: the Seminary of Montreal as a Business Institution, 1816-1876*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1986, 295 pages.

### ***Les Missions françaises***

Chagny, André, *François Picquet « Le Canadien » 1708-1781*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1913, 618 pages.

Deslandres, Dominique, *Croire et faire croire : les missions françaises au XVIIe siècle (1600-1650)*, Paris, Fayard, 2003, 633 pages.

Gosselin, Auguste, « Le Fondateur de La Présentation : L'Abbé Picquet », *Mémoires de la Société Royale du Canada, Section I*, 1894, p. 3-28.

Missala, Leszek, *Fort La Présentation and Its Time*, M.A. (Histoire), Montréal, Université de Concordia, 2000, 164 pages.

Tassé, Joseph, « L'abbé Picquet », *Revue canadienne*, Montréal, VII, 1870, p. 5-23 et p. 102-118.

Tremblay, Louise, *La politique missionnaire des Sulpiciens au XVIIe et début du XVIIIe siècle (1668-1735)*, M.A. (Histoire), Montréal, Université de Montréal, 1981, 187 pages.

### ***Le Roi et l'Église en France, le gallicanisme***

Antoine, Michel, *Louis XV*, Paris, Hachette, 2006, 1053 pages.

Boureau, Alain, « Les enseignements absolutistes de Saint-Louis 1610-1630, *La monarchie absolutisme et l'histoire de France*, Paris, Faculté des lettres de la Sorbonne, 1986, p. 79-87.

Bloch, Marc, *Les rois thaumaturges : étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard, 1983, 542 pages.

Blond, Louis, *Notre-Dame des Victoires et le vœu de Louis XIII. Origine et publication du vœu*, Paris, Presses modernes, 1938.

Fogel, Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989, 498 pages.

Le Goff, Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, 976 pages.

Le Tourneau, Dominique, *L'Église et l'État en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 98 pages.

Martimort, Aimé-Georges, *Le gallicanisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1973.

Minois, Georges, *Le confesseur du roi. Les directeurs sous la monarchie française*, Fayard, Paris, 1988, 556 pages.

### ***La guerre et les croyances chrétiennes***

Cornette, Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1993, 488 pages.

Desplat, Christian (Dir.), *Les Villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, 300 pages.

Fiori, Jean, *La Guerre sainte. La formation de l'idée de croisade dans l'Occident chrétien*, Paris, Aubier, 2001, 406 pages.

Joblin, Joseph, *L'Église et la guerre. Conscience, violence, pouvoir*, Paris, Desclée de Brouwer, 1988, 265 pages.

Mellon, Christian, *Chrétiens devant la guerre et la paix*, Paris, Le Centurion, 1984, 215 pages.

Muchembled, Robert, *Une histoire du diable. XII-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2002, 403 pages.

Yardeni, Myriam, « Guerre de Propagande et signes de Dieu à l'époque de la Ligne » dans *Les Signes de Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1993, p. 103-112.

Wackenheim, Charles, *La théologie catholique*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, 125 pages.

Windass, Stanley, *Le christianisme et la violence : étude sociologique et historique de l'attitude du christianisme à l'égard de la guerre*, Paris, Édition du Cerf, 1966. 187 pages.

### **Les guerres franco-anglaise en Amérique**

Archambault, Gilles, « La Question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758 », *Revue d'Histoire d'Amérique française*, vol. 21 (1967), p. 16-50.

Dechêne, Louise, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Boréal, Montréal, 2008, 664 pages.

Frégault, Guy, *La Guerre de la Conquête 1754-1760*, Montréal, Fidès, 1955, 514 pages.

Groulx, Lionel, « Misères des derniers jours », *Action nationale*, vol. 29 (1947), p. 19-47.

MacLeod, D. Peter, *Les Iroquois et la guerre de Sept Ans*, Montréal, VLB éditeur, 2000, 278 pages.

Malchelosse, Gérard, « Milice et troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760 », *Cahier des dix*, no. 14 (1949), p. 115-147.

Parkman, Francis, *A Half-century of Conflict*. Tome II, Toronto, 1892, 416 pages.

### **Études sur la prédication**

Bernard, A., *Le Sermon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albert Fontemoing, 1901, 608 pages.

Bumsted, J.M., « Sermon Literature and the 1745 Louisbourg Campaign », *Dalhousie Review*, vol. 63 (1983), p. 264-275

Deconinck-Brossard, Françoise, *Vie politique, sociale et religieuse en Grande-Bretagne d'après les sermons prêchés ou publiés dans le Nord de l'Angleterre 1738-1760*, Paris, Diffusion Didier Érudition, 1992, 917 pages.

Delumeau, Jean, *La Peur en Occident. Une cité assiégée*, Hachette, Paris, 1978, 485 pages.

Delumeau, Jean, *Le Péché et la peur : La Culpabilisation en Occident (XIII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1983, 741 pages.

Dompnier, Bernard, *Le venin de l'hérésie : image du protestantisme et combat catholique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Centurion, 1985, 277 pages.

Hatch, Nathan O., « The Origins of Civil Millennialism in America: New England Clergymen, War with France, and Revolution », *William and Mary Quarterly*, vol. 31 (1974), p.407-430.

Landry, Jean-Pierre, « Saint Louis vu par les prédicateurs de l'époque classique » dans *Image du Moyen Âge dans la littérature française de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle*, Poitiers, Faculté des lettres de Poitiers, 1982, p. 381-404.

Lebrun, François, *Le Rôle de Dieu et révolution : Les Sermons d'un curé angevin avant et pendant la guerre de Vendée*, Paris, Imago, 1979, 141 pages.

Rousseau, Louis, *La prédication à Montréal de 1800 à 1830 : approche religieuse*, Montréal, Fides, 1976, 269 pages.

Schillinger, Jean, *Abraham a Santa Clara : Pastorale et discours politique dans l'Autriche du XVII<sup>e</sup> siècle*, Berne, Éditions scientifiques européennes, 1993, 318 pages.

Voisine, Nive, « Jubilés, missions paroissiales et prédication au XIX<sup>e</sup> siècle », *Recherche sociographique*, vol. 23 (1982), p. 125-137.

### ***L'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle***

Jette, Marie-Henri, *France religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Casterman, 1958, 222 pages.

Plongeron, Bernard, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1974, 288 pages.

Quénart, Jean, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1978, 358 pages.

Latreille, A., « L'Église gallicane sous Louis XIV » dans *Histoire du Catholicisme en France, Tome II. Sous les Rois Très Chrétiens*, Paris, Spes, 1960, p. 355-394.

### ***Le discours et les sentiments identitaires***

Beaudry, Lucille, « Le Sentiment national au Québec. Les Avatars d'une survivance » dans *Le Sentiment national*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1997, p. 59-71.

Bell, David Avrom, *The cult of the nation in France : inventing nationalism, 1680-1800*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, 304 pages.

- Bell, David Avrom, « Jumonville's death: nation and race in eighteenth-century France » dans *La recherche dix-huitiémiste: raison universelle et culture nationale au siècle des Lumières*, Paris, Champion, 1999, 254 pages.
- Duccini, Hélène, *Faire voir, faire croire. L'Opinion publique sous Louis XIII*, Paris, Champvallon, 2003, 533 pages.
- Farge, Arlette, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1992, 317 pages.
- Habermas, Jürgen *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, 322 pages.
- Horguelin, Christophe, « Le XVIII<sup>e</sup> siècle des Canadiens : Discours public et identité » dans *Mémoire de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 209-219.
- Kott, Sandrine et Stéphane Michonneau (dir.), *Dictionnaire des Nations et nationalismes dans l'Europe contemporaine*, Paris, Hatier, 2006.
- Maes, Bruno, *Le Roi, la Vierge et la Nation : Pèlerinages et identité nationale entre guerre de Cent Ans et Révolution*, Paris, Publisud, 2002, 633 pages.
- Shortt, S.E.D., « Conflict and Identity in Massachusetts: The Louisbourg Expedition of 1745 », *Histoire sociale/ Social History*, vol. 5 (1972), p. 481-490.

### ***Histoire de Montréal***

- Dechêne, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PLON, 588 pages.
- Lanctot, Gustave, *Montréal au temps de la Nouvelle-France 1642-1760*, Montréal, G. Ducharme, 1942, 25 pages.

### ***Autres***

- Dechêne, Louise, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, 283 pages.
- Garlan, Yvon et Claude Nières, *Les Révoltes bretonnes. Rébellions urbaines et rurales au XVII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 156 pages.
- Larin, Robert, *Brève Histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Alphonse-de-Granby, Éditions de la Paix, 1998, 206 pages.
- Friedman, A. L. et S. Miles, « Developing Stakeholder theory », *Journal of Management Studies*, Oxford, Blackwell Publishing, vol. 39 (2002), pages 1-21.